

Faculté de philosophie, arts et lettres

La Covid-19 et le secteur culturel

L'impact de la crise de la Covid-19 sur le secteur musical classique en Fédération Wallonie-Bruxelles

Auteur : De Belder Emeline
Promoteur(s) : Pirenne Christophe
Année académique 2020-2021
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, à finalité spécialisée : musique-musicologie

Remerciements

En préambule à ce mémoire qui marque l'aboutissement de nombreuses années d'études dans le milieu de la musique, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Christophe Pirenne, mon promoteur, pour ses lectures, son expérience et ses conseils.

Merci à toutes les personnes ayant accepté de prendre le temps de répondre à mes interviews.

Merci à tous mes professeurs, autant à l'IMEP qu'à l'UCL, qui m'ont soutenue dans ce projet un peu fou de combiner deux masters. Merci pour leur gentillesse, leur patience et leurs encouragements.

Merci à tous mes amis pour leur soutien et merci à toutes les personnes qu'il m'a été permis de rencontrer durant ces deux années.

Enfin, Merci à mes parents de m'avoir permis de faire de ma passion mon métier en me permettant d'évoluer dans le monde artistique, puis dans le monde universitaire avec ce master en musicologie.

Abréviations

- BBB = Big Blue Bottom
- CHU = Centre Hospitalier Universitaire
- CNS = Conseil National de Sécurité
- ESAHR = Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit
- ETP = Équivalent Temps Plein
- FACIR = Fédération des Auteurs Compositeurs Interprètes Réunis
- FEAS = Fédération des Employeurs des Arts de la Scène
- GALM = Genootschap Artiëste, Lichte Muzick
- IMEP = Institut Royal de Musique et de Pédagogie
- OMS = Organisation Mondiale de la Santé
- ONB = Orchestre National de Belgique
- OPRL = Orchestre Philharmonique Royal de Liège
- ORCW = Orchestre Royal de Chambre de Wallonie
- ORW = Opéra Royal de Wallonie
- PIB = Produit Intérieur Brut
- SRAS = Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
- YBS = Young Belgian Strings

Table des matières

INTERVIEWS.....	8
INTRODUCTION.....	10
PARTIE I.....	12
Chapitre I : État de la question.....	13
Rappels.....	13
1. Qu'est-ce que la culture ?	15
1.1. À quoi sert la culture ?	16
1.2. La culture et la technologie : une nouvelle manière de communiquer	17
1.3. Quelles sont les modifications induites par la pandémie dans la distribution de l'offre culturelle ?.....	17
1.4. Quelles sont les conséquences de la pandémie ?.....	18
2. Qu'est-ce qu'un opérateur culturel ?	19
2.1. Les grandes institutions musicales belges francophones.....	20
2.2. Le financement	21
3. Le secteur musical classique.....	24
3.1. Le statut d'artiste en Belgique.....	24
4. Début de la pandémie.....	27
4.1. Mars/Avril/Mai 2020 : Premier confinement - Les artistes réagissent.....	28
4.2. Juin/Juillet/Août 2020 : premier déconfinement	31
4.3. Septembre 2020.....	34
4.4. Octobre/Novembre/Décembre 2020 : deuxième confinement	36
4.5. Janvier/Février/Mars/Avril/Mai 2021	37
4.6. 9 juin 2021 : réouverture des lieux culturels	39
4.7. Juillet/Août 2021	40
5. Salles de concert, lieux de propagation ?	41
5.1. Les études.....	42
Chapitre II : les aides et soutiens	46
1. Les aides et soutiens mis en place	46
1.1. Les aides et soutiens existants.....	47
1.2. Les aides et soutiens des pouvoirs publics	47
1.3. Les aides supplémentaires et fonds privés	62

PARTIE II.....	70
Chapitre I : Méthodologie des entretiens	71
1. La population visée	71
2. Conception des questionnaires	71
2.1. La forme	71
2.2. La rédaction des questions	72
2.3. La récolte d'informations	72
2.4. Les questionnaires	72
Chapitre II : Résultats obtenus	77
1. Présentation des résultats	77
1.1. Les académies et les Conservatoires supérieurs (professeurs, étudiants, autres membres et directeurs)	78
1.2. Les institutions culturelles [ORW, OPRL, ONB et la Monnaie] (musiciens d'orchestre, autres membres et directeurs).....	86
1.3. Les musiciens indépendants, les musiciens freelances et les petites structures et Asbl.	93
2. Conclusion :	97
PARTIE III.....	98
Chapitre I : Les impacts de la pandémie sur le secteur musical classique.....	100
1. La Covid-19 a-t-elle amené à la démondialisation de la musique classique et à un retour au local ?	100
2. La gratuité et le numérique ont-ils mis en péril le secteur culturel musical classique ?	102
3. L'impact financier.....	104
4. Un nouveau statut d'artiste ?	106
Chapitre II : Quel avenir pour le secteur musical classique après la crise de la Covid-19 ?	107
1. La fin des institutions et de la musique classique ?	107
2. Un avenir prometteur	110
3. La gestion des futures crises sanitaires/économiques.....	112
CONCLUSION.....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	115
ANNEXES.....	132

INTERVIEWS

30 interviews ont été réalisées entre le mois de juin et le mois d'août 2021. Le but à travers ces interviews était de couvrir l'ensemble des acteurs du secteur culturel classique allant du professeur d'académie au directeur général en passant par les musiciens d'orchestre, les musiciens freelances et les indépendants, mais également les régisseurs et ceux qui travaillent en coulisse.

Par soucis de confidentialité, tous les noms des personnes interrogées ne figurent pas dans ce mémoire.

Pour les personnes ayant accepté la diffusion de leur interview, vous trouverez en Annexe 1 toutes ces dernières.

Bozzato Frédérique, Violoniste à l'Opéra Royal de Wallonie.

Chardon Isabelle, Violoniste à l'Orchestre National de Belgique et professeure de lecture-transposition à l'IMEP

de Caluwe Peter, Directeur général et artistique de la Monnaie.

Desimpelaere Ayrton, Chef d'orchestre (indépendant) et professeur-conférencier à l'IMEP.

Di Fabio Céline, Violoniste à la Monnaie et professeure/assistante de traits d'orchestre à l'IMEP.

Draps Nicolas, Violoniste freelance.

Dujardin Vincent, Directeur de l'académie de Welkenraedt.

Fagnoul Jérôme, Régisseur à l'Opéra Royal de Wallonie et percussionniste.

Fahy Locan, Musicien freelance et professeur de violon en académie.

Fontenelle Pierre, Violoncelliste à l'Opéra Royal de Wallonie, assistant de violoncelle à l'IMEP et étudiant au Conservatoire Royal de Mons.

Grodos Bernard, Percussionniste à l'Opéra Royal de Wallonie et professeur de trait d'orchestre pour percussions à l'IMEP.

Harcq Nathanaël, Directeur général du Conservatoire Royal de Liège.

Hepp Vincent, Musicien freelance et professeur d'alto à temps partiel.

Janssens Tine, Indépendante complémentaire comme professeure d'alto au Lemmens Institut à Louvain, première altiste à l'Opéra Royal de Wallonie et membre de plusieurs groupes de musique de chambre.

Jardon Guido, Directeur général de l'IMEP.

Lange Bernard, Directeur du Conservatoire (académie) Verviers et professeur de flûte dans ce même conservatoire.

Lefin Nathalie, Violoniste à l'Orchestre National de Belgique.

Pasqualini Hugo, Professeur de violon à l'Académie O.V.A.

Poncelet Lydie, Professeure de violon au Conservatoire de Verviers.

Rodriguez Carrero José Manuel, Professeur en académie et musicien freelance (remplaçant à l'Orchestre National de Belgique).

Shi Ning, Alto solo à l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et professeur d'alto à l'IMEP.

Van de Moortel Dirk, Chef d'orchestre du YBS et violoniste à l'Orchestre National de Belgique.

Weissmann Daniel, Directeur général de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège.

INTRODUCTION

Depuis mars 2020, le monde doit faire face à une double crise sanitaire et économique sans précédent¹. En Belgique, cette crise a plongé énormément de secteurs, et plus particulièrement le secteur de la culture, dans une profonde détresse. La Ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, Bénédicte Linard, le dira : « *La crise sanitaire que nous traversons nous montre combien la société est fragile dans son ensemble, et le monde culturel en particulier* »². Si le domaine musical classique a particulièrement été touché, c'est l'ensemble du secteur des arts vivants qui, pendant de longs mois, a été mis à l'arrêt. Il ne s'agit donc pas ici de placer en victime le secteur musical classique, mais plutôt d'avoir une vue d'ensemble sur ce que ce secteur a traversé et comment les différents acteurs de ce dernier ont vécu la crise.

Pour ce faire, ce mémoire sera présenté en trois parties.

La première partie posera les bases et les notions théoriques en abordant :

- premièrement, la place de la culture et son adaptation à la société actuelle,
- deuxièmement, le secteur musical et plus particulièrement le statut d'artiste, et comment, grâce à la crise, les discussions et réformes autour de ce dernier se sont accélérées,
- et troisièmement, les opérateurs culturels et leurs financements.

Cette partie reprendra également l'évolution de la crise au fil des mois et les différentes mesures et aides proposées par le gouvernement mais aussi par des initiatives privées.

La deuxième partie de ce mémoire sera consacrée aux interviews des acteurs de ce secteur (musiciens d'orchestre, musiciens freelances, directeurs d'académies et de Conservatoires supérieurs, musiciens indépendants, directeurs généraux, régisseurs et professeurs d'académies et de Conservatoires supérieurs). Ces interviews me permettront d'une part, de dresser un bilan et de faire une synthèse de ce que ces derniers ont vécu

¹ BOLAND Olivier, *Comment est-il possible, pour les secteurs hôtelier et événementiel de répondre à la crise liée au COVID-19 et anticiper de nouvelles crises ?*, mémoire de master en Hotel Management et Event Management, Université Catholique de Louvain, 2020, p. 5.

² « Covid-19 : voici les mesures d'aide attendues pour la culture », dans *monasbl-financement*, <https://www.monasbl.be/nouvelles/financement/covid-19-voici-les-mesures-daide-attendues-pour-la-culture> (page consultée le 29 juillet 2021).

durant la crise, de ce qu'ils pensent de la gestion de celle-ci et comment ils envisagent le futur de la musique classique et, d'autre part, de connaître leurs ressentis sur le numérique qui fait partie de nos vies depuis le début de la crise.

Enfin, la troisième partie abordera, à l'aide des diverses informations récoltées tout au long du mémoire et des divers articles consultés, les différents impacts positifs et négatifs qu'a eu la crise sur le secteur musical classique, mais également comment les différents acteurs du secteur classique imaginent son futur et ce qu'ils souhaitent de la part du gouvernement au niveau de la gestion de ce secteur si d'autres crises devaient se représenter.

PARTIE I

THÉORIE, CONTEXTUALISATION ET LES DIFFÉRENTES AIDES

Chapitre I : État de la question

Rappels

Qu'est-ce que la Covid-19 ?

Les coronavirus sont une famille de virus provoquant divers types de maladies autant chez les hommes que chez les animaux. La plupart du temps, les symptômes, qui se caractérisent le plus souvent par des rhumes, sont bénins³. Il a été découvert que ces virus étaient zoonotiques, c'est-à-dire que ce sont des virus qui se transmettent de l'animal à l'homme ou vice-versa⁴. Le dernier virus de la famille des coronavirus découvert est, celui que nous connaissons maintenant depuis plus d'un an et demi, le SRAS-CoV-2 : SRAS se traduisant par Syndrome Respiratoire Aigu Sévère⁵. La première apparition de ce virus a été recensée en décembre 2019 dans la ville de Wuhan en Chine⁶. Quelques mois plus tard, le 11 mars 2020, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qualifiait ce virus de pandémie.

Types de symptômes

Tout comme les symptômes de la grippe ou d'un rhume, les plus fréquents sont la fièvre, la toux et la fatigue.

Suite à diverses études, il a été démontré que seules 20% des personnes touchées par le virus développent de graves symptômes comme des difficultés respiratoires⁷. Ces personnes sont principalement des personnes âgées ainsi que des personnes ayant déjà de graves problèmes de santé. Cependant, tout le monde peut contracter une forme grave du virus, comme il est également possible d'être tout à fait asymptomatique⁸.

³ BOLAND Olivier, *Comment est-il possible, pour les secteurs hôtelier et événementiel de répondre à la crise liée au COVID-19 et anticiper de nouvelles crises ?*, op. cit., p. 29-30. ; « Covid-19 pandemic », dans *Wikipédia*, https://en.wikipedia.org/wiki/COVID-19_pandemic (page consultée le 27 juillet 2021).

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

Le virus, quant à lui, se transmet via des gouttelettes expulsées par le nez ou la bouche lorsqu'une personnes malade éternue ou parle⁹. Voilà la raison pour laquelle les distanciations sociales et les masques sont si importants. De plus, une personne malade peut, sans le savoir, "déposer" le virus sur des objets qu'une personne saine peut toucher. C'est pourquoi il est important de se laver les mains régulièrement et/ou d'utiliser du gel hydroalcoolique.

Les chiffres actuels

La période d'incubation varie entre 5 à 14 jours. C'est pourquoi il est demandé aux personnes ayant été en contact rapproché avec une personne déclarée malade, de rester chez elles minimum 7 jours et maximum 14 jours. Si lors de cette période, les deux tests PCR sont négatifs, cela signifie que la personne n'est pas porteuse du virus et n'est donc pas dangereuse. 80% des patients guérissent du virus de manière naturelle grâce à leurs anticorps, il n'est donc pas nécessaire de les hospitaliser¹⁰.

À la date du 27 juillet 2021, on compte 194 millions de cas confirmés dans le monde et 4.16 millions de décès¹¹.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

1. Qu'est-ce que la culture ?

Pour débiter ce mémoire, j'aimerais apporter une courte réflexion à propos de la culture. Cette réflexion portera d'une part, sur la manière dont la culture s'est adaptée à son temps et aux nouvelles technologies et, d'autre part, sur les diverses conséquences que la pandémie a eu à son égard¹².

Eugène Ionesco définit la culture de façon suivante :

« Dans notre monde déspiritualisé, la culture est encore la dernière chose qui nous permette de dépasser le monde quotidien et de réunir les hommes ». Il ajoute à cette définition une dimension collective : « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social [...] »¹³.

Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales définit la culture comme suit :

« La culture, c'est la fructification des dons naturels permettant à l'homme de s'élever au-dessus de sa condition initiale et d'accéder individuellement ou collectivement à un état supérieur. Autrement dit, c'est l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'homme pour augmenter ses connaissances, développer et améliorer les facultés de son esprit, notamment le jugement et le goût »¹⁴.

La culture est donc un secteur transsocial qui répond à plusieurs définitions en fonction des domaines dans lesquels elle s'exerce, tout en étant à la fois individuelle et collective¹⁵. Le terme "culture" peut aussi être utilisé dans le but de désigner l'industrie des "biens culturels", c'est-à-dire les diverses entreprises travaillant dans la production, mais également dans la distribution et la gestion des droits d'exploitation de spectacles et de divers contenus audiovisuels reproductibles¹⁶.

¹² Ce point sera développé plus en profondeur à la fin du mémoire et ne concernera que le secteur musical classique. L'idée de ce point 1 est de donner un aperçu global des conséquences de la pandémie sur la culture ainsi que les adaptations auxquelles cette dernière a dû faire face pour survivre.

¹³ IMBAUD Patrice, « Heurs et malheurs de la culture au temps du Covid-19 », dans *Resmusica*, <https://www.resmusica.com/2021/03/02/heurs-et-malheurs-de-la-culture-au-temps-du-covid-19/> (page consultée le 02 mars 2021).

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

1.1. À quoi sert la culture ?

C'est par quelques citations, que je répondrai à cette question.

« La culture est avant tout un rapport social, un travail, une praxis de transformation socio politique dans lesquels les créateurs comme simples citoyens occupent une place qu'ils n'avaient jamais imaginé ou osé revendiquer. Ainsi conçue, la culture contribue à la configuration d'autres possibles, à l'écriture d'une nouvelle page de notre histoire »¹⁷.

Christian Maurel

« La culture sert à tracer un horizon commun pour faire société »¹⁸.

Delphine Jenart (Chargée de cours à l'UCLouvain FUCaM Mons)

« [...], c'est une démarche de cohésion sociale » ou encore « C'est une formidable opportunité d'émancipation, elle donne du pouvoir aux gens »¹⁹.

Mari Noble (Commissaire générale de la Foire du livre de Bruxelles).

Suite à ces citations, il est possible d'admettre certaines choses :

1. la culture est un outil de combat social²⁰,
2. la culture est vitale. Elle est un levier pour le bien-être, l'innovation et la créativité²¹,
3. la culture, comme le dit Delphine Jenart, permet de replonger dans nos racines et dans le patrimoine qui nous entoure, dans le but de comprendre d'où nous venons mais également de mieux nous projeter dans l'avenir²².

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ « À quoi sert la culture ? », dans *Louvain[s]-Le magazine de l'UCLouvain*, <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/louvains/a-quoi-sert-la-culture.html> (page consultée le 01 août 2021).

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ IMBAUD Patrice, « Heurs et malheurs de la culture au temps du Covid-19 », *op. cit.*

²¹ « À quoi sert la culture ? », *op. cit.*

²² *Ibid.*

1.2. La culture et la technologie : une nouvelle manière de communiquer

Actuellement, grâce au développement de plus en plus rapide des technologies de l'information et de la communication, le secteur culturel se transforme petit à petit. La pandémie et la fermeture des différents lieux culturels ont poussé le secteur culturel à se transformer davantage²³. En effet, ce qui aujourd'hui caractérise la diffusion de la culture par les médias et plus particulièrement par internet, c'est que l'Homme, en plus de recevoir l'information, peut également la partager à un grand nombre d'individus, notamment grâce à des forums, des messageries, des blogs, etc.²⁴. Cette toute nouvelle manière de communiquer bouleverse en quelque sorte la société actuelle, tout comme c'était le cas au XV^e siècle lorsque l'imprimerie apparaissait pour la première fois en Europe. L'Homme aujourd'hui est interconnecté et s'appuie sur les nouvelles technologies de communication et d'information comme la toile. La culture n'échappe pas à ce processus et passe aujourd'hui, et plus particulièrement en ces temps de pandémie, par le numérique²⁵.

1.3. Quelles sont les modifications induites par la pandémie dans la distribution de l'offre culturelle ?

Outre le côté négatif de la fermeture des salles, la pandémie a permis un élargissement de l'auditoire mais également un développement des captations sans public²⁶. Même si l'on peut penser qu'il s'agit d'une mauvaise chose, cela n'est pas vraiment le cas. Effectivement, en diffusant les concerts, les pièces de théâtre, etc. sur la toile, les chaînes de *Livestream* et les chaînes de *Replay*, le secteur culturel est rentré dans ce que l'on peut appeler la culture de masse²⁷. Cela a permis, d'une part, d'attirer une audience plus diversifiée et plus jeune que celle que l'on rencontrait dans les salles de concert et, d'autre part, cela a permis de donner accès à n'importe quel concert ou opéra, et ce à n'importe quel endroit sur terre. La culture à l'ère de l'informatique n'est donc finalement pas une si mauvaise chose.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

1.4. Quelles sont les conséquences de la pandémie ?

La pandémie laissera plusieurs traces mais pas forcément mauvaises. Au niveau de la culture, celles-ci seront sociales et économiques²⁸.

Sociales, car grâce à la captation vidéo, la culture a réussi à maintenir un certain lien avec les différentes populations. Économiques, car la captation vidéo unique et les re-diffusions payantes sur le net ont permis de réduire les coûts de production, malgré le fait que le matériel utilisé pour avoir un rendu de qualité en streaming demandait un certain investissement. Cependant, suite à la crise, si beaucoup de grosses maisons telles que les opéras, certains orchestres, etc., utilisaient déjà les rediffusions en streaming, d'autres réfléchissent de plus en plus à développer ces types d'expériences²⁹.

On peut donc en conclure que la culture, même si elle a été plus durement touchée que les autres secteurs, n'est pas encore arrivée au point mort et qu'elle a encore de quoi survivre pendant quelques temps. Si elle parvient à s'adapter à son temps, dont la diffusion en numérique fait partie, elle pourra profiter des nouvelles technologies sans pour autant mettre de côté les représentations publiques lorsque celles-ci seront à nouveau possibles³⁰.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

2. Qu'est-ce qu'un opérateur culturel ?

Premièrement, il est bon de se demander ce qu'est un opérateur culturel. Dans la présentation des « *Budgets culturels en Belgique 1995-2000, étude des flux financiers de la Communauté française Wallonie-Bruxelles pour la culture* », un opérateur culturel est défini comme suit³¹ :

« Une personne physique ou morale (par exemple une asbl) qui réalise une activité culturelle prise au sens large (création, animation, diffusion, production, etc.). Certains opérateurs obtiennent une intervention financière de la part du Ministère dans le cadre de leurs activités culturelles. Ils reçoivent, le plus souvent sur décision ministérielle, les crédits correspondant aux subventions qui leur sont accordées. Dans un certain nombre plus restreint de cas, ils bénéficient de commandes particulières de l'administration (études, prestations de services, etc.). (...) Les services extérieurs de l'administration (par exemple le Musée de Mariemont) réalisent des activités culturelles comme les autres opérateurs culturels et sont donc considérés aussi comme tels. De même, il peut arriver que certains services de l'administration centrale réalisent eux-mêmes une activité culturelle (par exemple La Fureur de lire), de diffusion ou autre et, dans ce cas, on leur confère également la qualité d'opérateur culturel pour l'opération réalisée. Toutefois, la grande majorité des opérateurs, dont le nombre est estimé à 3.500 environ, sont externes à l'administration »³².

En ce qui concerne le financement des institutions, cela revient à la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Cette dernière doit gérer l'ensemble des domaines qui lui ont été attribués par la Constitution et par les lois de réformes institutionnelles³³. Quant à l'État fédéral, il gère les institutions nationales scientifiques et artistiques biculturelles telles que : le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre National, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, la Bibliothèque royale Albert 1^{er} et la Cinémathèque royale³⁴. Il existe également des institutions autonomes subsidiées par les fonds publics et complé-

³¹ VINCENT Anne et WUNDERLE Marcus, « Les acteurs économiques de la culture », dans *Dossier du CRISP*, t. 2, n° 57, Bruxelles, Crisp, 2002, p. 9-128. (Consultable sur : <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2002-2-page-9.htm>).

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

tés si besoin est, par des financements de la Loterie Nationale et de la Fondation Roi Baudouin³⁵.

2.1. Les grandes institutions musicales belges francophones

La Belgique francophone compte actuellement deux grandes maisons d'opéra.

La plus grande d'entre elles est le Théâtre royal de la Monnaie fondé en 1700 et comptant 1.200 places. Jusqu'en 1963, c'était la ville de Bruxelles qui gérait l'institution³⁶. Aujourd'hui, la Monnaie emploie environ 500 personnes et est régie selon un statut d'établissement culturel fédéral³⁷.

La seconde maison d'opéra est l'Opéra Royal de Wallonie à Liège. Ce dernier dispose de deux salles de spectacle et propose en moyenne une dizaine de productions par an³⁸.

Concernant les orchestres francophones, nous trouvons : l'Orchestre National de Belgique se trouvant à Bruxelles et ayant un statut d'établissement culturel fédéral et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège. Ces deux orchestres jouent principalement des œuvres symphoniques du grand répertoire³⁹.

Plus petite structure mais tout aussi important, l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie est fondé en 1958 et indépendant depuis 2000. Son équipe est composée d'une douzaine de membres.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

2.2. Le financement

En plus de leurs propres recettes (vente de programmes, bar, billetterie, etc.), les institutions culturelles font également appel à diverses sources de financement⁴⁰.

Parmi ces divers financements, nous retrouvons :

- les fonds personnels⁴¹ : patrimoine personnel participant à la réalisation et l'élaboration de projets artistiques,
- vente d'œuvres et de services⁴² : la vente directement liée à l'œuvre ou à la prestation artistique constitue une grande source de revenus pour les artistes,
- les droits d'auteurs : source de revenus non-négligeable,
- les financements publics,
- les financements privés.

1. Les pouvoirs publics (apports publics)

- a. Les pouvoirs locaux (Communes et Provinces) : Malgré le fait que le budget alloué à la culture soit parfois noyé parmi d'autres budgets (sports, jeunesse, etc.), ces derniers apportent d'importants financements à la culture⁴³.
- b. Le Pouvoir fédéral (l'État fédéral) : joue un rôle dans la culture mais de façon indirecte⁴⁴. Comme dit précédemment, l'État fédéral subventionne certaines institutions nationales comme : le Théâtre Royal de la Monnaie ou encore l'Orchestre National.
- c. Les entités fédérées⁴⁵ (Communautés et Régions) : principaux financeurs de la culture.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ DE GHELLINCK Quentin, « Le financement de la culture en Belgique francophone », dans *Smart* [Document PDF], <https://smartbe.be/wp-content/uploads/2014/05/Le-financement-de-la-culture-en-Belgique-francophone2.pdf> (page consultée le 16 juin 2021).

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

- d. La Communauté française : Le budget de la Communauté française alloué au domaine musical est presque semblable à celui alloué au théâtre. Néanmoins, plus de 90% de ce budget est alloué à l'Opéra Royal de Wallonie (institution la plus subventionnée par la Communauté française) et l'Orchestre Philharmonique de Liège⁴⁶. L'importance des budgets (subsides) accordés à ces diverses institutions est due aux dépenses importantes nécessaires dans le domaine du spectacle musical vivant⁴⁷. Dans ces importantes dépenses on trouve par exemple, le financement des nombreux membres permanents : les musiciens, les choristes et les danseurs, mais également les techniciens, etc.
- e. La Loterie Nationale : Organisme d'intérêt public, la Loterie Nationale soutient les arts de la scène⁴⁸.

2. Les apports mixtes ou privés

- a. Le mécénat/sponsoring : le mécénat et le sponsoring concernent davantage les projets de nature festive ou événementielle, plutôt que culturelle au sens strict⁴⁹.

Le mécénat prend deux formes principales :

- i) Les entreprises achètent un grand nombre de places destinées à leur personnel ou autre.
 - ii) Diverses entreprises optent pour l'aide directe, soit financière, soit sous forme de soutien logistique ou de prêt matériel. On trouve par exemple : les groupes Fortis, Suez, Dexia, Belgacom, etc.⁵⁰.
- b. Le Tax Shelter : « est un incitant fiscal destiné à des investisseurs de sociétés belges (ou étrangères établies en Belgique) leur permettant d'investir dans une

⁴⁶ VINCENT Anne et WUNDERLE Marcus, « Les acteurs économiques de la culture », *op. cit.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ DE GHELLINCK Quentin, « Le financement de la culture en Belgique francophone », *op. cit.*

⁵⁰ *Ibid.*

œuvre, en contrepartie d'un avantage fiscal »⁵¹. Depuis le 1^{er} février 2017, il est maintenant possible aux sociétés d'investir dans les arts de la scène⁵².

- c. Le crowdfunding : permet des campagnes de levées de fonds, via des plateformes⁵³.
- d. La carte Culture : octroie aux citoyens un "bon culture" pour participer à certains événements culturels gratuitement ou avec une réduction⁵⁴.
- e. Associations d'amis : certaines associations d'amis aident au financement des institutions culturelles⁵⁵.

⁵¹ *Service général de la création Artistique*,
<http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=11195> (page consultée le 26 février 2021).

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

3. Le secteur musical classique

Le secteur musical classique est un vaste secteur rassemblant divers types de profils et d'acteurs. Parmi ces profils, et c'est principalement sur ceux-ci que mon mémoire portera, nous retrouvons des enseignants que ce soit en académies ou dans les Conservatoires supérieurs, des musiciens d'orchestre, des musiciens indépendants, des musiciens freelances, mais également des directeurs d'académies et de Conservatoires supérieurs, des directeurs généraux d'institutions et enfin, des membres des institutions tels que : des régisseurs, des technicien.ne.s, des couturier.ère.s, etc.

3.1. Le statut d'artiste en Belgique⁵⁶

Bien que toute personne faisant partie du domaine de l'art ait la dénomination "d'artiste", la réalité que ce terme recouvre est toute différente⁵⁷. En Belgique, un artiste face à l'emploi, a un statut social identique à celui d'autres professions⁵⁸. Il est soit⁵⁹ :

- salarié : la personne est engagée sous contrat de travail,
- fonctionnaire : la personne est engagée sous statut par l'État,
- indépendant : la personne facture ses prestations ou ses créations à des clients.

Mais l'artiste a un profil un peu différent de ces trois statuts dans la mesure où ses conditions de travail sont souvent précaires et non fixes⁶⁰. De plus, la plupart du temps, les artistes exercent différentes activités artistiques et ont souvent des revenus irréguliers⁶¹.

⁵⁶ PINTIAUX Alexandre, « Le statut de l'artiste face au Covid-19 », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/330232/article/2020-10-08/le-statut-de-lartiste-face-au-covid-19> (page consultée le 07 mars 2021).

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ « Focus sur le statut d'artiste », dans *Wikipreneurs*, <https://www.wikipreneurs.be/fr/news/articles/focus-sur-le-statut-dartiste> (page consultée le 31 juillet 2021).

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

Juridiquement, le statut d'artiste s'applique aux artistes qui sont dans la possibilité de justifier d'une activité artistique importante voire journalière, leur permettant d'éviter la dégressivité de leurs allocations de chômage en cas de période non rémunérée⁶².

Le législateur nous donne une définition de ce qui lui semble au mieux définir une activité artistique :

« Entre dans le champ d'application du statut de l'artiste en Belgique toute personne exerçant une activité artistique de création, exécution ou interprétation d'œuvres artistiques dans le secteur des arts audiovisuels ou plastiques, de la musique, de la littérature, du spectacle, du théâtre ou de la chorégraphie et ce sans différenciation »⁶³.

3.1.1. Conditions du statut d'artiste

Tout artiste prouvant une activité artistique suffisante peut obtenir le statut lui permettant d'éviter une baisse des allocations. Cependant, cela doit être prouvé rapidement puisque cette diminution intervient déjà un an après la première perception de l'allocation⁶⁴.

Dans la pratique, afin d'espérer obtenir ce statut, l'artiste doit pouvoir justifier d'une activité de salarié de 156 jours sur les 18 mois précédant sa demande⁶⁵. Parmi ces 156 jours, 104 doivent au moins faire l'objet d'activités artistiques.

Mais ce statut n'est pas attribué à vie. En effet, chaque année à la même date, l'artiste doit refaire sa demande. Pour ce faire, trois jours de travail artistique au minimum doivent être prouvés durant les 12 mois qui précèdent⁶⁶. Sans cette demande, les artistes voient leurs allocations diminuer d'année en année jusqu'à être exclus du régime⁶⁷.

3.1.2. La crise de la Covid-19

Ce n'est plus un secret, la crise a eu un impact important sur tout le secteur culturel. Outre une réforme visant à améliorer la situation des travailleurs du secteur culturel

⁶² PINTIAUX Alexandre, « Le statut de l'artiste face au Covid-19 », *op. cit.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

dont nous parlerons plus bas, cette crise a également permis une prise de conscience des politiques vis-à-vis du statut d'artiste et de l'urgence qu'il y a de réformer ce dernier. Le dimanche 4 octobre 2020, l'Union professionnelle des Arts et de la Culture (Coalition formée du côté francophone) a mis en avant dix-neuf points et priorités auxquels il faudrait réfléchir quant au Statut d'artiste⁶⁸.

Parmi ces différents points on trouve notamment⁶⁹ :

- faciliter d'accès au statut à tous,
- obtenir la valorisation du travail lors des phases de création non rémunérées,
- s'attacher à la règle du cachet,
- obtenir un meilleur financement du régime d'artiste en l'incluant davantage dans les mécanismes de contribution collective,
- sortir les artistes de la temporalité annuelle pour analyser leurs revenus sur des cycles pluriannuels de création,
- permettre la perception d'allocations de chômage et de droit d'auteur.

⁶⁸ LALLEMAND Alain, « Statut de l'artiste: les artistes au pied du mur », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/329889/article/2020-10-06/statut-de-lartiste-les-artistes-au-pied-du-mur> (page consultée le 22 février 2021).

⁶⁹ *Ibid.*

4. Début de la pandémie

Depuis plus d'un an, la pandémie de la Covid-19 fait partie intégrante de notre quotidien. Il ne se passe pas une journée sans que l'on en parle. En Belgique, cette crise a fait de nombreux morts et a mis à mal tous les secteurs d'activité et en particulier celui des activités culturelles et musicales classiques.

Tout a commencé le jeudi 12 mars 2020. Cette journée et ce conseil allaient être décisifs pour les mois à venir. Un Conseil National de Sécurité (CNS) est convoqué d'urgence pour faire face à cette crise qui commençait à nous toucher de plein fouet. Les premières décisions prises ont été :

- arrêt complet de l'enseignement (de la maternelle au supérieur universitaire),
- accueil en milieu hospitalier axé sur les cas Covid-19 certifiés,
- fermeture des hôtels, des restaurants et des cafés,
- restriction et diminution des activités sportives, culturelles, etc.

Suite à ce premier CNS, aucune grosse décision n'avait été prise concernant les concerts de musique. Dans un premier temps, les autorités préconisaient une jauge maximale de 800 places occupées⁷⁰.

Quelques jours avant cette prise de décision, le mardi 10 mars, l'Orchestre National de Belgique jouait encore devant une salle pleine. Deux jours plus tard, la plupart des institutions bruxelloises mais également liégeoises décident, non sans peine et tristesse, de fermer leurs portes⁷¹. C'est ainsi que, Flagey décide de suspendre et annuler toutes ses activités pour une durée indéterminée, le Concours Reine Élisabeth est annulé et reporté à l'année 2021, la Monnaie annule les quelques dernières représentations de *la trilogie Da Ponte* et l'Opéra Royal de Wallonie suspend également toutes ses dates⁷².

⁷⁰ HÉVRY Bénédicte, « Le monde de la musique classique belge à l'heure du Covid-19 », dans *Resmusica*, <https://www.resmusica.com/2020/10/15/le-monde-de-la-musique-classique-belge-a-lheure-du-covid-19/> (page consultée le 24 février 2021).

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

Deux jours plus tard, soit le samedi 14 mars, l'Opéra Ballet Vlaanderen du côté flamand prend la même décision que toutes les autres institutions culturelles⁷³.

C'est alors que le 18 mars à treize heures, un confinement général est annoncé et force la Belgique à s'arrêter de tourner. Dès cette date, les conseils de sécurité ne font que se succéder mettant sur le côté la culture, qui ne verra renaître une lumière d'espoir que le 30 juin⁷⁴.

4.1. Mars/Avril/Mai 2020 : Premier confinement - Les artistes réagissent

Peu de temps après l'annonce du confinement généralisé et de l'arrêt du travail en secteur culturel, plusieurs initiatives commencent à se multiplier. Des artistes de tous les horizons publient des capsules vidéo sur les réseaux sociaux, des concerts privés sont retransmis en direct, les grandes institutions s'organisent et diffusent d'anciens concerts, etc. Le secteur culturel veut montrer que malgré tout, il est toujours présent.

Mais cette interruption permet également une grande réflexion sur le statut de l'artiste-musicien et sur tout ce qui l'entoure. En effet, si certains musiciens ou acteurs du secteur culturel peuvent prétendre à des allocations de chômage, de nombreux jeunes et de nombreux artistes indépendants ne bénéficient que d'un statut bancal au niveau social et sont donc grandement fragilisés sur le plan économique des suites des annulations des concerts⁷⁵. Nombre d'entre eux ne peuvent donc pas bénéficier du droit passerelle ou du double droit passerelle octroyé par le gouvernement aux indépendants. Suivent alors plusieurs réunions qui finissent par aboutir début juillet à diverses mesures d'aides aux artistes.

1. Jusqu'au 31 décembre 2020 : le cumul d'allocations de chômage et de droits d'auteur est permis,
2. prolongation pendant sept mois de la non-dégressivité du chômage,
3. prolongation pendant sept mois de la loi permettant aux artistes de refuser un emploi hors du secteur,

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

4. accès au statut d'artiste facilité pour les jeunes et les plus impactés.

Malgré des artistes qui tentent de se réinventer quotidiennement, les jours passent et se ressemblent. De plus en plus d'artistes et musiciens sombrent et voient leurs finances s'amoinrir. De plus, par rapport à d'autres secteurs pouvant bénéficier d'une "année blanche", le secteur culturel ne peut l'obtenir⁷⁶. En contrepartie, le gouvernement fédéral décide, suite à plusieurs appels de la culture, de prolonger le chômage et le droit passerelle des indépendants⁷⁷. Mais cela n'est pas suffisant, dès lors, pour soutenir tous les artistes, les musiciens, etc., plusieurs fonds de soutien sont créés.

Le 23 mars 2020, l'Union des Artistes publie une première enquête ayant pour but de tirer un premier signal d'alarme⁷⁸. Cette enquête vise à mettre en avant les différentes tranches d'âge les plus touchées économiquement dans le domaine culturel. Sans grande surprise, il s'agit de la tranche 20 - 40 ans avec un pic entre 25 et 30 ans⁷⁹. Il s'agit, entre autres, d'étudiants sortis fraîchement de leurs études musicales. En effet, la plupart d'entre eux sont, soit des intermittents et ne touchent rien car ils n'ont pas pu cumuler suffisamment de jours pour pouvoir toucher le chômage, soit sont des musiciens freelances qui se sont retrouvés, du jour au lendemain, sans aucune autre source de revenus que les cachetons.

Le 30 avril 2020, soit six jours après le CNS qui annonçait la réouverture des musées pour le 18 mai, un collectif d'artistes et de créateur.trices décide d'écrire une lettre à la Première Ministre Sophie Wilmès. Dans cette lettre, le collectif d'artistes demande un calendrier précis de reprise des activités culturelles⁸⁰, mais aussi la réouverture à huis clos dès le mois de juin des espaces de répétition (théâtres, salles de répétition, etc.), afin de permettre aux différentes maisons francophones de théâtre, de musique, de

⁷⁶ FLAMENT Xavier, « La culture, enfin reçue 5 sur 5 », dans *L'Écho*, <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/la-culture-enfin-recue-5-sur-5/10231725.html> (page consultée le 26 juillet 2021).

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ LALLEMAND Alain, « Coronavirus: quel est l'impact de la crise sur les artistes intermittents? », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/289401/article/2020-03-23/coronavirus-quel-est-limpact-de-la-crise-sur-les-artistes-intermittents> (page consultée le 22 février 2021).

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Lettres des artistes et créateurs.trices de la scène, « Lettre à la Première ministre: les artistes veulent un calendrier de reprise du travail », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/298065/article/2020-04-30/lettre-la-premiere-ministre-les-artistes-veulent-un-calendrier-de-reprise-du> (page consultée le 22 février 2021).

danse et d'opéra, de préparer, ne serait-ce qu'un minimum, la saison à venir, même si celle-ci semble incertaine⁸¹.

« [...] En Belgique, l'industrie culturelle emploie chaque année plusieurs centaines de milliers de travailleur.ses, dont nous faisons partie. Elle représente des milliards de chiffres d'affaires, qui sont aussi les fruits de notre travail. [...] Les mesures sanitaires actuelles sont en train de redéfinir le territoire de nos relations et de nos corps. Mais ces mesures exceptionnelles doivent s'accompagner en temps réel de réflexions, d'observations et d'interprétations auxquelles nous souhaitons participer. [...] Nous, artistes et créateur.trices de la scène souhaitons mettre notre expertise au service d'une réflexion globale pour préparer dès aujourd'hui les spectacles de demain. »⁸²

Cette lettre faisait suite à une première carte blanche publiée fin mars 2020 dans laquelle les professionnels du secteur rappelaient la fragilité de ce dernier. Dans les mois qui ont suivi, plusieurs autres cartes blanches et lettres ont été écrites et, plusieurs mouvements mais aussi des “happenings” ont été organisés. Parmi ces diverses actions, nous pouvons notamment citer Still Standing for Culture et SOS (Sound Of Silence) qui ont particulièrement marqué les esprits. Ces actions ont eu pour but de faire prendre conscience au gouvernement que le secteur culturel était véritablement en train de sombrer et qu'il fallait, prendre en considération les diverses demandes et les divers appels de la culture lors des prises de décisions concernant ce secteur⁸³. Le secteur culturel représente plus de 250.000 emplois aux statuts variables et pour la plupart précaires, et donc représente plus ou moins 8% de l'emploi salarié en Belgique. De plus, ce dernier génère plus de 48 milliards d'euros en Belgique, ce qui représente un peu plus de 4.8% du PIB belge⁸⁴. Au niveau européen, le secteur culturel représente 535.9 milliards d'euros, soit 4.2% du PIB européen et est considéré comme étant le troisième secteur d'emploi avec un peu plus de 7 millions de personnes actives, soit plus ou moins 3.3% de la population européenne ; ce qui est 2.5 fois de plus que l'industrie automo-

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ Pour plus d'informations à propos de ces actions voir Annexe 2.

⁸⁴ RENARD Stéphane, « Que pèse vraiment la culture dans l'économie », dans *L'Écho*, <https://www.lecho.be/culture/general/que-pese-vraiment-la-culture-dans-l-economie/10252410.html> (page consultée le 26 avril 2021).

bile⁸⁵. Parmi ces 7 millions, le secteur musical emploie, lui, un peu plus d'un million de personnes. Il était donc primordial pour les artistes de réagir.

Finalement, c'est le 3 juin, suite à une réunion avec les experts, que la Première Ministre Sophie Wilmès annonce, qu'à partir du 8 juin, les activités culturelles (répétitions, etc.) pourraient reprendre à huis clos. Elle ajoute également qu'une possible réouverture du domaine culturel est programmée au 1^{er} juillet.

4.2. Juin/Juillet/Août 2020 : premier déconfinement

C'est après avoir été laissé-pour-compte par le gouvernement pendant presque cinq mois, que le secteur de la culture voit une petite lueur d'espoir fin juin, début juillet 2020. En effet, outre l'aspect économique, les musiciens, mais également tous les artistes en général, n'attendent qu'une chose : pouvoir à nouveau s'exprimer face à un public et non plus face à des caméras et/ou des ordinateurs⁸⁶.

Cependant, la Première Ministre Sophie Wilmès reste très prudente lors de ses allocutions afin d'éviter une seconde vague de coronavirus. Il faudra donc attendre le CNS fin juin pour obtenir une lueur d'espoir et un soupçon d'avenir quant à une prochaine "réouverture" du domaine culturel des arts de la scène et du spectacle⁸⁷. C'est donc très prudemment qu'une jauge est fixée le 1^{er} juillet à 200 personnes en intérieur et 400 personnes en extérieur, sous réserve d'une possible diminution des capacités en cas de rebond épidémique, comme ce sera le cas fin juillet, après de nombreux cas et de nombreux clusters diagnostiqués à Bruxelles et Anvers⁸⁸.

En ce qui concerne les orchestres, plusieurs règles doivent être appliquées :

- respect des distances de sécurité (distance d'un mètre cinquante en Belgique) entre chaque musicien,
- plexiglas devant les instruments à vent, et également les chanteurs,
- concerts possibles mais d'une durée maximale d'une heure, sans entractes,
- buvettes et foyers doivent rester fermés.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ HÉVRY Bénédicte, « Le monde de la musique classique belge à l'heure du Covid-19 », *op. cit.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

Malheureusement, la distanciation imposée et la jauge à 200 personnes ne sont pas des situations économiquement viables pour beaucoup de grandes maisons comme notamment l'ORW, la Monnaie ou encore l'OPRL⁸⁹. En effet, jouer dans une salle remplie au quart de sa capacité engendre plus de pertes que de gains. Seule la Salle Henry Le Bœuf à Bozar semble pouvoir s'en sortir avec de telles mesures. Cependant, malgré les pertes que cela pourrait engendrer, les orchestres remontent tour à tour sur les planches des salles de répétition⁹⁰.

Du 3 au 10 juillet, l'OPRL annonce un "mini-festival". Au programme de celui-ci sont prévus⁹¹ :

- deux concerts symphoniques en effectif réduit et distancié (40 musiciens),
- une version Brass de l'OPRL avec les cuivres et les percussions,
- de la musique de chambre avec un "happy hour".

L'ONB prend, quant à lui, possession de la scène de la Salle Henry Le Bœuf pour la Fête de la musique, mais également pour le traditionnel concert du 21 juillet. En effectif réduit, séparé par des plexiglas et espacé, c'est dans la grande joie, après cinq mois, que l'orchestre se retrouve malgré le fait d'être incomplet⁹².

À côté de cela, diverses initiatives sont mises en place. À Villers-la-Ville, Patrick Longrée (producteur) permet à des artistes, en petit comité, de fouler les planches d'une scène qui sera montée en plein air dans les ruines de l'Abbaye de Villers. Ces concerts ont permis pendant deux mois (du 1^{er} juillet au 31 août) à plusieurs artistes de tous les horizons de pouvoir à nouveau se produire devant un public réduit à 100 personnes⁹³.

⁸⁹ MOURY Gaëlle, « La musique navigue en eaux troubles », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/299205/article/2020-05-06/la-musique-navigue-en-eaux-troubles> (page consultée le 22 février 2021).

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ MOURY Gaëlle, « Un peu de plexi et c'est reparti pour les orchestres », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/307878/article/2020-06-17/un-peu-de-plexi-et-cest-reparti-pour-les-orchestres> (page consultée le 22 février 2021).

⁹² *Ibid.*

⁹³ MAKEREEL Catherine et WYNANTS Jean-Marie, « Déconfinement de la culture: le public attendu le 1er juillet, le secteur musical déçu », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/304809/article/2020-06-03/deconfinement-de-la-culture-le-public-attendu-le-1er-juillet-le-secteur-musical> (page consultée le 22 février 2021).

Mais le 27 juillet, c'est la douche froide. C'est un véritable retour en arrière qui s'opère. On passe de 200 à 100 personnes en intérieur et de 400 à 200 personnes à l'extérieur. Alors que tout semblait bien parti pour le secteur culturel, c'est un véritable coup de massue qui s'abat encore une fois sur ce dernier⁹⁴.

Mis à part les différents festivals de musique classique qui ont pu continuer à produire des artistes (Le festival Midis-Minimes, Les Estivales de l'Abbaye de Villers-la-Ville, etc.), toutes les grandes maisons ont dû cette fois fermer leurs portes au public, malgré le fait que la Première Ministre, Sophie Wilmès, avait autorisé une dérogation pour que les grandes salles puissent, avec l'accord du bourgmestre, élargir leurs capacités de places, seulement si les mesures de sécurité pouvaient encore être respectées (un mètre cinquante entre chaque personne).

Le mercredi 19 août, la Ministre de l'éducation, Caroline Désir, annonce l'interdiction des sorties culturelles pour l'enseignement secondaire⁹⁵. Une mauvaise nouvelle de plus qui vient assombrir le tableau déjà bien noir pour un secteur dépendant énormément du scolaire. Les institutions les plus touchées par cette nouvelle interdiction sont les différents théâtres ainsi que les deux maisons d'opéra, soit la Monnaie et l'ORW⁹⁶. En effet, les deux maisons accueillent durant toute l'année scolaire des milliers d'étudiants du secondaire. Outre le fait que cela pose problème d'un point de vue économique puisque les sorties scolaires sont une part importante des gains pour les institutions, l'interdiction est également dangereuse à long terme puisque, comme le dit Sophie Briard (Responsable des publics au Théâtre Royal de la Monnaie) : « 75% des adultes qui viennent à l'opéra le font parce qu'ils ont vécu une première expérience avant leur 18 ans [...] »⁹⁷. Il est donc impératif que cette interdiction ne dure pas dans le temps.

⁹⁴ VANTROYEN Jean-Claude et WYNANTS Jean-Marie, « Conseil national de sécurité: un nouveau coup de massue pour la culture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/315606/article/2020-07-27/conseil-national-de-securite-un-nouveau-coup-de-massue-pour-la-culture> (page consultée le 22 février 2021).

⁹⁵ DECOCK Céline, « Interdiction des sorties culturelles pour les élèves de secondaire : une situation "catastrophique" pour tout un secteur », dans *RTBF*, https://www.rtbef.be/musiq3/article/detail_interdiction-des-sorties-culturelles-pour-les-eleves-de-secondaire-une-situation-catastrophique-pour-tout-un-secteur?id=10566633 (page consultée le 24 février 2021).

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

Le 26 août, la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard, annonce par voie de communiqué qu'à partir du 1^{er} septembre 2020, la distanciation physique dans les salles, entre les spectateurs ou bulle de spectateurs, ne serait plus d'un mètre cinquante mais d'un mètre tant pour les événements culturels intérieurs qu'extérieurs⁹⁸. Cette nouvelle possibilité "ravit" quelque peu les directeurs des salles qui voient alors leur jauge de places augmenter.

4.3. Septembre 2020

À partir du 1^{er} septembre, les distanciations physiques en intérieur et extérieur dans les lieux culturels de Wallonie et de Bruxelles passent à un mètre. Le port du masque pour les personnes de plus de 12 ans, ainsi que toutes les autres mesures d'hygiène doivent être maintenues par les opérateurs culturels (aération, présence de gel, nettoyage, etc.). Ces différentes mesures prises en faveur du secteur culturel font suite aux divers cris de détresse envoyés par les opérateurs culturels qui étaient, jusqu'en septembre, obligés de respecter la distanciation d'un mètre cinquante impactant grandement leur santé financière et donc l'emploi.

C'est après environ six mois de silence que les orchestres de la Fédération Wallonie-Bruxelles reprennent petit à petit possession de leurs lieux de répétition afin de préparer au mieux la nouvelle saison qui s'annonce. Les orchestres s'organisent donc pour que les concerts reprennent dans un climat sécurisant pour les spectateurs. À l'ORW à Liège, le directeur général et artistique (Stefano Mazzonis di Pralafra) décide de travailler avec des virologues du CHU et de la médecine du travail afin de proposer les meilleures conditions possibles pour que les concerts puissent reprendre⁹⁹. Quant à tous les orchestres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, beaucoup décident de miser sur un testing régulier et systématique des gens actifs sur les différentes productions¹⁰⁰. Sauf à l'ORW où un bref entracte est prévu pour faciliter les changements de décors, tous les autres orchestres ont dû revoir leurs répertoires afin de proposer des concerts ne durant

⁹⁸ BELGA, « Lieux culturels: la distance de sécurité va passer à un mètre entre les spectateurs », dans *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/321115/article/2020-08-26/lieux-culturels-la-distance-de-securite-va-passer-un-metre-entre-les-spectateurs> (page consultée le 22 février 2021).

⁹⁹ MARTIN Serge, « Après six mois d'un silence assourdissant: Musique maestro! », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/322805/article/2020-09-03/apres-six-mois-dun-silence-assourdissant-musique-maestro> (page consultée le 22 février 2021).

¹⁰⁰ *Ibid.*

qu'une heure et demie maximum et ne proposant pas d'entracte¹⁰¹. Au niveau déambulateur, la circulation dans les salles et aux entrées et sorties doit être contrôlée afin d'éviter trop de croisements et pour que les spectateurs ne se retrouvent pas tous au même endroit et ne bloquent pas les portes. Mais ici, les solutions divergent au sein des orchestres. À la Monnaie par exemple, quatre portes d'entrée et de sortie sont prévues (deux latérales et deux frontales) afin que les spectateurs ne se croisent pas¹⁰².

Évidemment, toutes ces mesures de précautions touchent également les effectifs qui se voient donc réduits :

- La Monnaie joue *Die Tote Stadt* dans une orchestration simplifiée et réduite et où la mise en scène ne se fait pas sur scène avec les musiciens, mais plutôt sur l'avant-scène.
- À l'ORW, pour chacune des représentations, les chœurs chantent derrière un tulle.
- À l'OPRL, les grosses pièces symphoniques sont remplacées afin de ne proposer que de courtes pièces.

Ces nouvelles mesures ont donc obligé les orchestres à revoir leurs programmations à tous les niveaux¹⁰³.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ *Ibid.*

4.4. Octobre/Novembre/Décembre 2020 : deuxième confinement

« Malgré tous les efforts consentis par les artistes, les techniciens, les équipes d'encadrement mais aussi les spectateurs, la situation sanitaire impose malheureusement de ne plus permettre l'accès du public aux salles »¹⁰⁴.

Willy Demeyer (Bourgmestre de la ville de Liège).

Alors que les différents établissements culturels ont tout mis en place pour que tout se passe au mieux lors des représentations et qu'ils commencent à entrevoir une petite lueur d'espoir grâce aux bonnes nouvelles de septembre, le vendredi 23 octobre, c'est un nouveau coup de massue qui s'abat sur le secteur. En effet, alors que le matin même du vendredi 23 octobre, les instances fédérales annoncent le maintien des activités culturelles moyennant une jauge maximale de 200 personnes si et seulement si les mesures de distanciation peuvent être respectées, les différentes régions wallonnes et bruxelloises annoncent à leur tour, dans l'après-midi ou le lendemain, des mesures touchant cette fois encore plus durement le secteur déjà fortement meurtri¹⁰⁵. Rudi Vervoort, Ministre président de la Région de Bruxelles-capitale, annonce même la fermeture obligatoire des lieux culturels pour une durée indéterminée. À cela s'ajoute un couvre-feu de vingt-deux heures à six heures du matin dans toute la Wallonie et Bruxelles¹⁰⁶. Ces nouvelles mesures mettent encore une fois à mal le secteur culturel qui doit de nouveau faire preuve de souplesse et trouver rapidement des solutions. Cela entraîne des dégâts économiques considérables¹⁰⁷. Les grandes institutions doivent totalement repenser au

¹⁰⁴ PONCELET Anne, « Liège ferme le Théâtre, l'Opéra, l'Orchestre Philharmonique et le Forum », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/info/regions/detail_liège-ferme-le-theatre-l-opera-l-orchestre-et-le-forum?id=10617987 (page consultée le 26 juillet 2021). ; Communiqué de Presse de Willy Demeyer – Bourgmestre de la Ville de Liège, *COVID-19 Liège: fermeture au public des 4 institutions culturelles et artistiques* [Document PDF], <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/communication/espace-presse/communiques-de-presse/communiques-de-presse/2020/fermeture-au-public-des-4-institutions-culturelles-et-artistiques> (page consultée le 26 juillet 2021).

¹⁰⁵ « Coronavirus en Belgique : le désarroi du milieu culturel face aux nouvelles décisions régionales », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_coronavirus-en-belgique-le-desarroi-du-milieu-culturel-face-aux-nouvelles-decisions-regionales?id=10617559 (page consultée le 24 février 2021).

¹⁰⁶ DEKOCK Céline, « L'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège fermés au public », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_l-opera-royal-de-wallonie-et-l-orchestre-philharmonique-royal-de-liege-fermes-au-public?id=10618202 (page consultée le 24 février 2021).

¹⁰⁷ DEKOCK Céline, « Entre annulation et réorganisation, les salles de concerts face aux nouvelles mesures gouvernementales », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_entre-annulation-et-reorganisation-les-salles-de-concerts-face-aux-nouvelles-mesures-gouvernementales?id=10615962 (page consultée 24 février 2021).

plus vite leur salle afin de ne plus accueillir que 200 personnes¹⁰⁸. Malheureusement, faute de temps pour tout réorganiser, l'OPRL se voit dans l'obligation d'annuler plusieurs concerts (vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 octobre) afin de repenser la salle¹⁰⁹. Même son de cloche du côté de Flagey qui annonce malheureusement que certaines réservations doivent être annulées afin de respecter, comme il se doit, les nouvelles mesures¹¹⁰.

Malheureusement, et malgré toute l'application des artistes, des techniciens, etc., afin de trouver des solutions au plus vite, les lieux culturels bruxellois sont les premiers à refermer une nouvelle fois leurs portes. Liège ne met pas longtemps à faire de même. Le mardi 27 octobre 2020, la région liégeoise annonce la fermeture de ses quatre grandes salles : l'Opéra Royal de Wallonie, la Salle Philharmonique où se produit l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, le Théâtre et le Forum¹¹¹. Ces nouvelles mesures qui devaient être appliquées jusqu'au 19 novembre 2020 se voient postposées et renforcées, puisque le 30 octobre 2020 un deuxième confinement est annoncé. Dans le secteur culturel cela signifie que plus aucun concert public ne peut avoir lieu. Cependant, les créations, les répétitions, les sessions d'enregistrements, etc., sont autorisées. La fin de l'année 2020 se termine donc à huis clos.

4.5. Janvier/Février/Mars/Avril/Mai 2021

Le début de l'année 2021 ne commence pas comme on pourrait l'espérer pour le secteur culturel. Effectivement, les CNS se succèdent sans mentionner la culture. Alors que plusieurs autres secteurs peuvent rouvrir sous conditions, la culture se voit obligée de travailler portes closes. En effet, même si les répétitions sont possibles moyennant les mesures sanitaires de mise, les concerts ouverts au public ne sont toujours pas autorisés. Malgré tout, le secteur s'organise et continue de diffuser des concerts via les plateformes de *livestream*.

Pourtant en février, la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard, promet une réouverture du secteur pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes en intérieur et 200 en exté-

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ DEKOCK Céline, « L'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège fermés au public », *op. cit.* ; DEKOCK Céline, « Entre annulation et réorganisation, les salles de concerts face aux nouvelles mesures gouvernementales », *op. cit.*

¹¹¹ DEKOCK Céline, « L'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège fermés au public », *op. cit.*

rieur¹¹². Malheureusement, cette mesure n'est pas retenue par le CNS, jugeant le secteur culturel trop dangereux et potentiellement propagateur du virus. C'est alors que les voix commencent à s'insurger. Effectivement, cela fait maintenant presque un an que le secteur culturel est mis de côté car jugé 'dangereux'. Cependant, comme l'expliquent plusieurs grands acteurs du secteur, tels que des directeurs généraux de grandes institutions, depuis le début de la pandémie, le secteur est fermé et pourtant le virus continue de fluctuer. La hausse la plus impressionnante constatée a d'ailleurs été faite en février après les vacances de carnaval et suite à la réouverture totale des établissements scolaires de maternelle, de primaire et de secondaire. Malgré les preuves accablantes que le secteur culturel n'y est pour rien dans la propagation du virus, celui-ci est toujours la cible du gouvernement. C'est pourquoi, début février, plus de 1000 institutions culturelles belges lancent le plus grand appel au dialogue jamais organisé depuis le début de la pandémie et demandent « une réouverture du secteur culturel, dans des conditions économiquement viables, sanitaires sécurisées, avec un calendrier précis »¹¹³. Cette pétition nommée « Switch Culture On » et signée par des fédérations culturelles wallonnes, bruxelloises et flamandes, a pour but de sensibiliser les politiques à la précarité du secteur culturel¹¹⁴. Dans la même lignée que la pétition de février et puisque rien n'avait bougé, dès le début du mois d'avril, plusieurs artistes, tous domaines culturels confondus, ont commencé à manifester à l'intérieur du Théâtre de la Monnaie afin de montrer leur mécontentement et l'absurdité des mesures prises envers le secteur.

Fin avril, lors de l'un des CNS, la culture est enfin abordée avec, pour objectif, une réouverture partielle du secteur le 9 juin. Les jauges sont à nouveau définies comme suit : 200 personnes en intérieur et 400 en extérieur¹¹⁵.

¹¹² BELGA, « VIDÉO | Réouverture de la culture pour la mi-mars: «les protocoles sont prêts», assure la ministre Linard », dans *L'Avenir*, https://www.lavenir.net/cnt/dmf20210222_01557073/video-reouverture-de-la-culture-pour-la-mi-mars-les-protocoles-sont-prets-assure-la-ministre-linard?utm_medium=SocialALLFB&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR1FZ90v-50fmt6k4hZIJGfxm6qO9U-c9UECD4oR8-VVXIKJDxJtwHHxQg4#Echobox=1613982627 (page consultée le 24 février 2021).

¹¹³ Stagiaire Focus Vif, « Switch culture on : une pétition pour remettre la culture sur les rails », dans *Focuslevif*, <https://focus.levif.be/culture/arts-scenes/switch-culture-on-une-petition-pour-remettre-la-culture-sur-les-rails/article-news-1397059.html> (page consultée le 08 août 2021).

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ StillStanding for Culture, « Carte blanche sur le secteur culturel : ceci n'est pas une réouverture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/376929/article/2021-06-08/carte-blanche-sur-le-secteur-culturel-cest-nest-pas-une-reouverture> (page consultée le 10 juin 2021).

4.6. 9 juin 2021 : réouverture des lieux culturels

Huit mois après leur seconde fermeture du 25 octobre 2020, le 9 juin 2021 marque enfin la réouverture des lieux culturels pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes en intérieur et 400 personnes en extérieur¹¹⁶. Pourtant, après réflexion, cette réouverture est loin de faire l'unanimité. D'une part, les conditions toujours aussi strictes ne permettent pas une reprise à 100% et, d'autre part, les perspectives futures sont alarmantes¹¹⁷.

Effectivement, même si tout le secteur se voit heureux de cette réouverture, il ne faut pas oublier que ce dernier est toujours soumis à des critères épidémiologiques qui, depuis des mois déjà, le discrimine par rapport à d'autres secteurs. De plus, la date du 9 juin semble choisie de façon tout à fait réfléchie par les dirigeants pour encore une fois ne laisser aucune chance à la culture de s'en sortir¹¹⁸. En effet, cette période est, d'une part, marquée par les diverses sessions d'examens des étudiants ne pouvant donc pas assister à des représentations et, d'autre part, arrive à la fin de saison des lieux culturels. Un moment loin d'être idéal pour la réouverture de ces lieux¹¹⁹.

À côté de cela, il est également à noter que si la relance du secteur culturel a été annoncée le 11 mai, ce n'est que le 20 mai que les modalités ont été précisées et ce n'est que le 4 juin, soit cinq jours avant la réouverture, que l'Arrêté ministériel faisant loi a été publié¹²⁰. Il a donc été presque impossible pour le secteur culturel de gérer non seulement les aspects pratiques habituels, mais également de réfléchir à une nouvelle programmation¹²¹. À cela s'ajoute également toutes les règles à respecter : distanciation, jauge maximale de 200 personnes, systèmes de ventilation, etc. Il s'agit donc aussi de réfléchir à l'adaptation des lieux et au rendement qu'une salle à moitié vide peut rapporter. Toutes ces contraintes ont donc amené certains lieux à ne pas ouvrir du tout, les pertes engendrées par une réouverture étant plus importantes que s'ils restaient fermés. C'est donc encore une fois un cadeau empoisonné que les dirigeants ont offert à la culture qui souffre depuis maintenant seize mois.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*

4.7. Juillet/Août 2021

L'été s'annonce meilleur pour le secteur culturel puisque tous les opérateurs culturels et les festivals peuvent organiser des événements alternatifs selon des nouvelles jauges allant de 2000 personnes en intérieur et 2500 personnes en extérieur à partir du 1^{er} juillet, et jusqu'à 3000 personnes en intérieur et 5000 personnes en extérieur à partir du 30 juillet¹²². Un budget de 1.5 millions d'euros est également mis en place dans le but de soutenir, mais également d'aider les différents festivals et opérateurs dans la réorganisation de leurs événements¹²³.

¹²² Communiqué de presse de Bénédicte LINARD- Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la santé, de la culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Réaction de la ministre de la Culture Bénédicte Linard suite au Comité de concertation de ce 11 mai », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, http://www.culture.be/index.php?id=13048&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=10007&cHash=5d48b627c7e45ee0da22239224d45622 (page consultée le 03 juillet 2021).

¹²³ *Ibid.*

5. Salles de concert, lieux de propagation ?

Durant toute la pandémie, les salles de concert ont été vues comme étant de grands lieux de propagation du virus. Pourtant plusieurs études faites aussi bien en Belgique qu'à l'étranger prouvent le contraire et mentionnent même le fait qu'aller voir un concert de musique classique est moins risqué que de prendre les transports en commun, d'aller faire ses courses, d'aller à l'école ou encore de se rendre chez le coiffeur.

Les premières études mettent en avant le fait que si les salles sont bien ventilées, que les spectateurs portent le masque et que les distances d'un mètre cinquante entre chaque spectateur (ou bulle) sont respectées, alors le risque de propagation est quasiment nul. Mais les mesures de distanciations occasionnent plus de pertes que de gains pour les institutions. C'est pourquoi, en août 2020, un collectif de scientifiques allemands va à l'encontre de cette dernière mesure de distanciation, en clamant qu'il est tout à fait possible de réaliser des concerts de musique classique ou des opéras devant des salles combles et ce, sans aucun risque de transmission du virus¹²⁴. En effet, selon les scientifiques, le simple port du masque combiné à un certain nombre de mesures rigoureuses serait suffisant pour empêcher la propagation du virus¹²⁵. Cependant, comme le mentionne Stefan Willich, directeur de l'Institut de Médecine Sociale et d'Épidémiologie de l'Hôpital de la Charité de Berlin, cette recommandation n'est d'application que pour les concerts de musique classique, récitals ou opéras :

« La particularité des concerts classiques est que le public est généralement très discipliné, il ne parle pas pendant les représentations et reste assis tranquillement. C'est certainement bien plus sûr que faire des courses au supermarché ou utiliser les transports en commun »¹²⁶.

¹²⁴ DANHIER Antoine, « Une étude allemande prône l'abandon de la limitation du nombre de places dans les salles de concert », dans *RTBF*, https://www.rtbef.be/musiq3/article/detail_une-etude-allemande-prone-l-abandon-de-la-limitation-du-nombre-de-places-dans-les-salles-de-concert?id=10564353 (page consultée le 24 février 2021).

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

Un ensemble de mesures

La première mesure à respecter rigoureusement pour une ouverture complète des salles de concert est le port du masque. Comme l'explique Stefan Willich : « *le port du masque permet une absorption de 95% de la charge virale* »¹²⁷. Cette mesure doit évidemment être combinée à d'autres mesures telles que, l'équipement d'un bon système de ventilation notamment pour le filtrage des particules et la désinfection de toutes les surfaces entre les représentations¹²⁸. De plus, les salles doivent obligatoirement fermer leurs bars mais également mettre en place des sens de circulation permettant d'une part, une circulation fluide et, d'autre part, la régulation du flux de personnes. En ce qui concerne les entrées, elles doivent pouvoir être contrôlées sans contact et toutes les coordonnées des spectateurs doivent être connues en cas de problème¹²⁹.

5.1. Les études

Si certaines études ont déjà été publiées en 2020, de nombreuses études voient également le jour dès le début de l'année 2021. Début février 2021, l'Institut Hermann-Rietschel de Berlin publie une énième étude portant sur les risques de contamination par aérosols (microgouttelettes en suspension dans l'air) dans certains lieux publics¹³⁰. Les conclusions de cette étude sont assez parlantes : les théâtres, les salles de concert et les musées, respectant les mesures sanitaires, semblent apparaître comme étant les lieux les plus sûrs.

Quelques jours plus tard, le 10 février, une nouvelle étude comparant les risques de contamination dans plusieurs lieux publics intérieurs est réalisée¹³¹. Encore une fois, cette dernière met en avant le fait que parmi tous les lieux testés (transports publics, supermarchés, restaurants, lieux de travail, écoles ou encore lieux sportifs), les théâtres,

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ DANHIER Antoine, « Coronavirus : Les lieux culturels sont les lieux publics où le risque de contamination est le plus faible, selon une étude allemande », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_les-lieux-culturels-sont-les-lieux-publics-ou-le-risque-de-contamination-est-le-plus-faible-selon-une-etude-allemande?id=10700633&utm_source=musiq3&utm_campaign=social_share&utm_medium=fb_share&fbclid=IwAR09mn3xWz1En3uwCILq9vORaq99LXEQsHNZc6Bm9tpG80rycyAOy8i5fg (page consultée le 24 février 2021).

¹³¹ *Ibid.*

les opéras et les musées sont les moins susceptibles d'entraîner des contaminations par aérosols¹³².

Afin de prouver cela, un tableau reprenant tous les lieux publics testés est publié. Ce tableau est établi sur base de quatre facteurs : le taux d'émission de la source, l'intensité de l'activité respiratoire, la concentration d'aérosols dans la pièce, et la durée d'exposition des personnes¹³³.

Lieux	Risque de contamination
Théâtres, opéras, musées (avec masque, occupation 30%)	0.5
Salons de coiffure pour dames (avec masque)	0.6
Théâtres, opéras, musées (avec masque, occupation 40%)	0.6
Transports en commun (avec masque)	0.8
Supermarchés (avec masque)	1
Cinémas (sans masque, occupation 30%)	1
Shopping (avec masque et 10m²/personne)	1.1
Cinémas (sans masque, occupation 40%)	1.1
Restaurants (occupation 25%)	1.1
Salles de fitness (sans masque, occupation 30%)	1.4
Salles de sport (sans masque, occupation 50%)	1.5
Trains et bus longues distances (3h de voyage, avec masque, occupation 50%)	1.5

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*

Bureaux collectifs de type <i>openspace</i> (avec masque, occupation 20%)	1.6
Piscines	2.3
Restaurants (occupation 50%)	2.3
Ecoles secondaires (avec masque, occupation 50%)	2.9
Salles de fitness (sans masque, occupation 50%)	3.4
Ecoles secondaires (sans masque, occupation 50%)	5.8
Bureaux collectif de type <i>openspace</i> (sans masque, occupation 50%)	8
Ecoles secondaires (sans masque, occupation complète)	11.5

Il ressort de cette étude que les théâtres, les opéras et les musées (avec port du masque et 30% d'occupation) obtiennent un score de $R=0.5$, ce qui signifie que le risque de contamination est 2 fois inférieur à celui d'un supermarché ($R=1$) et d'un restaurant occupé à 25% ($R=1.1$). Quant au risque dans les transports en commun de longue distance ($R=1.5$) et dans les bureaux à 20% d'occupation ($R=1.6$), il est 3 fois supérieur à celui des lieux culturels. Enfin, ce sont les écoles qui arrivent en tête du classement avec $R=2.9$ avec masque et 50% d'occupation (soit 6 fois supérieur aux lieux culturels) ou $R=11.5$ sans masque et en occupation complète (soit 23 fois supérieur aux lieux culturels)¹³⁴.

¹³⁴ *Ibid.*

Pourquoi de tels résultats ?

Tout d'abord, durant un concert de musique classique, les participants restent globalement silencieux. Ensuite, les spectateurs restent assis durant toute la durée du spectacle et la circulation peut être facilement organisée. Enfin, les artistes mais également les spectateurs peuvent aisément se faire tester rapidement avant une représentation¹³⁵.

Malgré toutes ces études et l'appui de nombreux virologues, scientifiques et médecins, le gouvernement belge a toujours mis de côté la culture en privilégiant d'autres pôles de la société.

¹³⁵ *Ibid.*

Chapitre II : les aides et soutiens¹³⁶

1. Les aides et soutiens mis en place

Même si plusieurs fédérations ont décidé de se réunir pour trouver des aides et des soutiens sur le long terme, il s'agit d'abord d'avoir une vision sur le court terme, afin d'assurer l'avenir du secteur culturel. En effet, de nombreux artistes se retrouvent dans des situations parfois bien précaires.

Le 20 mars 2020, une enquête menée auprès du secteur musical par Wallonie-Bruxelles Musique, Court-Circuit, le Conseil de la Musique et la FACIR, ne laisse plus de doute quant à la précarité de ce secteur¹³⁷. C'est alors que les professionnels du secteur demandent diverses aides financières, mais font également appel à la solidarité entre les institutions¹³⁸. Suite à cette enquête, un premier manifeste voit le jour : le « Manifeste pour soutenir les travailleurs et travailleuses de la culture »¹³⁹, et diverses aides, que nous détaillerons plus bas, sont mises en place par la Première Ministre Sophie Wilmès, dont notamment le maintien des subventions mais également la création d'un fonds d'aide¹⁴⁰.

Dans ce chapitre, nous retrouverons toutes les aides et les soutiens qui ont été apportés à l'entière du secteur culturel. Ce chapitre est divisé en divers sous-chapitres : tout d'abord, les aides qui existent déjà, telles que les subventions, les Tournées Arts et Vie, etc. Nous aborderons ensuite les aides mises en place exceptionnellement pour faire face à cette crise. Enfin, nous aborderons les aides supplémentaires et les fonds « privés » créés par des associations, etc.

¹³⁶ Dans les limites de ce mémoire, les dernières modifications quant aux différentes aides et aux montants octroyés ont été effectuées le 28 juillet 2021.

¹³⁷ Court-Circuit, « Covid-19 et musiques actuelles : le point sur les actions », dans *Court-Circuit*, <https://www.court-circuit.be/conseil/covid-19-et-musiques-actuelles-le-point-sur-les-actions/> (page consultée le 26 juillet 2021).

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Un collectif de signataires, « Manifeste pour soutenir les travailleurs et travailleuses de la culture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/291250/article/2020-03-31/manifeste-pour-soutenir-les-travailleurs-et-travailleuses-de-la-culture> (page consultée le 26 juillet 2021).

¹⁴⁰ Court-Circuit, « Covid-19 et musiques actuelles : le point sur les actions », *op. cit.*

1.1. Les aides et soutiens existants

Chaque année, un certain budget est accordé à diverses institutions culturelles sous forme de subventions et/ou de contrats-programmes¹⁴¹, en l'échange de conditions et d'objectifs à remplir, déterminés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également les Régions, les Provinces et/ou les Communes. Pour exemple, toutes les grosses institutions musicales classiques sont sous contrat-programme. Une des conditions de ce contrat-programme est notamment le fait qu'au moins une fois sur l'année, les institutions doivent avoir un programme musical de type éducatif à destination des jeunes enfants et/ou adolescents. Cela sert entre autres à faire connaître aux jeunes le monde musical.

Autre type d'aide à destination cette fois des musiciens ou groupes de musiciens, les « Tournées Arts et Vie », dont le but est « d'œuvrer à la programmation de concerts et spectacles de qualités dans des lieux culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles »¹⁴². Les « Tournées Arts et Vie » octroient également, selon certaines conditions à respecter, des subventions par représentations.

1.2. Les aides et soutiens des pouvoirs publics

1.2.1. Le Cadastre des aides des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif¹⁴³

Publié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce cadastre témoigne des différentes aides mises en place par les différents niveaux de pouvoir. La dernière version publiée, et qui reprend les différentes mesures prises depuis mars 2020, est celle de juin 2021. Dans les limites de ce mémoire, nous nous appuyons sur cette dernière version. Les aides sont classées en fonction des différents niveaux de pouvoirs.

¹⁴¹ À titre d'exemples, vous trouverez en Annexe 3 et en Annexe 4 deux types de contrats-programmes. L'un de l'OPRL (Annexe 3) et l'autre de la Chapelle Musical Reine Elisabeth (Annexe 4).

¹⁴² *Les Tournées Arts et Vie*, <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8383> (page consultée le 09 juillet 2021).

¹⁴³ Pour plus de renseignement à propos de ce cadastre, voir Annexe 5.

1) Le Pouvoir fédéral

a) Allocations de chômage temporaire¹⁴⁴

Le Pouvoir fédéral gère principalement tout ce qui touche aux allocations de chômage temporaire. Habituellement, il existe deux types de chômage temporaire :

1. le chômage temporaire pour cas de force majeure. Hors crise sanitaire, l'employé ayant droit à ce chômage touche environs 65% de son salaire brut¹⁴⁵.
2. Le chômage pour raisons économiques. Ce dernier concerne principalement l'entreprise, qui doit en cas de crise, intervenir financièrement auprès de ses employés, afin de compléter les allocations¹⁴⁶.

Dans le cadre de la Covid-19, le gouvernement a décidé, via une dérogation, de simplifier les procédures pour l'obtention des allocations de chômage temporaire pour cas de force majeure. Cette dérogation, prenant le nom de « chômage temporaire pour force majeure corona¹⁴⁷ », permet ainsi aux employeurs de suspendre partiellement leurs employés. Cependant, même si certaines règles ont été assouplies, ce dernier doit pouvoir justifier de la mise en chômage temporaire de son employé. Ainsi, depuis le 13 mars 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021, le terme « force majeure » est appliqué à tous les domaines touchés de plein fouet par le coronavirus, y compris les domaines où il est encore possible de travailler certains jours¹⁴⁸.

Dans le cas de la mise au chômage temporaire pour raisons économiques, les jours de chômages entre le 1^{er} février 2020 et le 30 juin 2021 inclus ne sont pas pris en compte et l'employé perçoit 70% de son salaire brut. De plus, les phases de dégressivité ont été reportées à partir du 1^{er} avril et ce jusqu'au 30 juin 2021, et l'autorité fédérale a annoncé la participation, à hauteur de 20%, de l'État dans le financement du pécule de vacances des chômeurs temporaires¹⁴⁹.

¹⁴⁴ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], p. 2-4, http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=5b286c266d114be4be6e928da575ce8faa96ef1e&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/document/s/covid19/20210520_cadastre_aides_cultures_public.pdf (page consultée le 11 juillet 2021).

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

b) Loi améliorant la situation des travailleurs du secteur culturel

Votée le 15 juillet 2020 et prolongée par arrêté royal jusqu'au 30 juin 2021, cette loi reprend diverses mesures dans le but d'améliorer la situation des travailleurs du secteur culturel¹⁵⁰. La mesure la plus importante de cette nouvelle loi concerne le statut d'artiste. Comme mentionné plus haut, afin d'obtenir ce statut, l'artiste doit pouvoir justifier d'un certain nombre de jours de travail ou d'un certain nombre de contrats¹⁵¹. Ce n'est qu'après justification de tout cela, que le travailleur peut recevoir le statut d'artiste et percevoir des allocations de chômage. Cette nouvelle loi, quant à elle, permet aux acteurs du secteur culturel (artistes et techniciens) l'obtention du statut d'artiste et donc le droit temporaire aux allocations de chômage, sans pour autant que ces derniers n'aient un volume d'activité suffisant. Ce droit temporaire aux allocations de chômage était initialement prévu jusqu'au 1^{er} avril 2021¹⁵². Ceux qui possédaient déjà le statut, se sont vu prolonger ce dernier afin de ne pas perdre leurs allocations de chômage¹⁵³.

c) Les indépendants et le droit passerelle

Le Pouvoir fédéral gère également la situation des indépendants qui ont pu bénéficier du droit passerelle, voire du double droit passerelle durant la pandémie.

1. Le droit passerelle et le double droit passerelle en période Covid-19

Ce type d'aide a été introduit et détaillé dans une loi le 23 mars 2020¹⁵⁴ : les travailleurs indépendant pouvaient jouir de ce droit jusqu'au 30 juin 2021 (anciennement 31 mars 2021), « en cas "d'interruption forcée" suite à une décision des autorités »¹⁵⁵. Avec l'arrivée de la deuxième vague en octobre 2020, des nouvelles mesures ont été discutées et prises. Parmi celles-ci, un projet de loi a été voté pour octroyer un double droit passerelle, initialement pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020, mais

¹⁵⁰ Sabam, « Covid-19 : Aperçu de toutes les mesures d'aide actuelles », dans *Sabam*, <https://www.sabam.be/fr/news/covid-19-aperçu-de-toutes-les-mesures-daide-actuelles> (page consultée le 26 février 2021).

¹⁵¹ Afin d'obtenir ce statut, un artiste doit pouvoir prouver de minimum 156 jours de travail dont au moins 104 dans le secteur artistique, dans une période de 18 mois précédant la demande.

¹⁵² FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 5-6.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 8.

¹⁵⁵ *Ibid.*

ce double droit a été prolongé également jusqu'en juin 2021¹⁵⁶. Afin de bénéficier de ce double droit¹⁵⁷, les indépendants devaient pouvoir prouver qu'ils faisaient partie d'un secteur complètement à l'arrêt, les empêchant donc de pouvoir exercer. Dans le cas où l'indépendant était en capacité de maintenir une certaine activité, il ne pouvait percevoir que le droit passerelle¹⁵⁸.

II. Le droit passerelle de soutien à la reprise¹⁵⁹

Ce droit s'adresse principalement aux indépendants qui ont été dans l'obligation, suite à la crise, d'interrompre partiellement ou totalement leurs activités, et qui ont donc subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 10% sur le trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente¹⁶⁰. Cette aide pouvait être octroyée jusqu'au 31 décembre 2020 à tous les indépendants dont le secteur ou l'établissement avait dû être mis à l'arrêt pendant au moins un mois. Depuis le 1^{er} janvier 2021, au vu des circonstances et de l'aggravation de la situation, cette aide a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021¹⁶¹.

Afin de bénéficier de cette aide, les indépendants devaient remplir un formulaire via le portail My Liantis¹⁶².

En ce qui concerne les délais de demandes :

- janvier à mars 2021 : les demandes devront être introduites au plus tard le 30 septembre 2021,
- avril à juin 2021 : les demandes devront être introduites au plus tard le 31 décembre 2021.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Le montant de ce double droit passerelle est fixé à 2583.28 euros par mois pour les personnes sans charge de famille ou 3228.20 euros pour les personnes avec charge de famille.

¹⁵⁸ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*

¹⁵⁹ À présent, le montant de cette aide est de 1291,69 euros par mois pour un indépendant sans charge de famille ou 1614.10 euros pour un indépendant avec charge de famille.

¹⁶⁰ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 9.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Sabam, « Covid-19 : Aperçu de toutes les mesures d'aide actuelles », *op. cit.* ; « Droit passerelle dans le cadre de la crise du coronavirus », dans *Liantis*, <https://www.liantis.be/fr/corona/droit-passerelle> (page consultée le 29 mai 2021).

Pour les retardataires, les demandes pour le second semestre de 2020 étaient toujours possible jusqu'au 30 juin 2021¹⁶³ :

- juillet à septembre 2020 : au plus tard le 31 mars 2021,
- octobre à décembre 2020 : au plus tard le 30 juin 2021.

III. Report des taxes, des impôts, etc.¹⁶⁴.

Toujours dans le but d'aider les indépendants, mais également les employeurs, le gouvernement a permis un report de paiement des cotisations sociales, des taxes, des précomptes et impôts, ainsi qu'une perception anticipée des recettes de TVA.

2) La Région Bruxelles-Capitale

Le 21 janvier 2021, ce sont 74 millions d'euros qui sont débloqués par la Région de Bruxelles-Capitale afin d'aider les secteurs économiques les plus touchés par la crise, dont notamment le secteur de la culture.

a) La prime de fermeture pour les indépendants et PME¹⁶⁵

Mise à disposition en avril et juin 2020, cette aide n'était pas destinée au secteur culturel. Cependant, les institutions culturelles et musicales étant assujetties à la TVA¹⁶⁶ (des Asbl) y ont eu droit.

b) La prime secteur culturel et créatif¹⁶⁷

Pour percevoir cette prime, les opérateurs relevant d'un code NACE doivent répondre à un certain nombre de règles. De plus, cette prime attribuée qu'une seule fois sur demande auprès de Bruxelles Économie et Emploi, ne peut pas être cumulée avec d'autres aides ou primes de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Flandre ou de la Wallonie¹⁶⁸.

Une première prime de 2.000 euros a été attribuée à ceux qui en ont fait la demande en juin 2020. Une seconde prime de 2.000 euros a ensuite été versée en novembre 2020 pour les mêmes demandeurs. Ceux qui n'auraient pas encore fait leur de-

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 10.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 12.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 13.

¹⁶⁸ *Ibid.*

mande peuvent encore le faire (pour autant que les conditions soient remplies). Dans ce cas, c'est une prime de 4.000 euros qui est versée.

En Région bruxelloise, ce sont 952 organisations et entreprises travaillant dans le secteur de la culture qui sont dans la possibilité de bénéficier de cette aide¹⁶⁹.

c) La prime intermittents¹⁷⁰

Les intermittents bruxellois du secteur culturel ont pu bénéficier d'une prime proportionnelle aux revenus perçus entre le 13 mars 2020 et le 31 mai 2020. Cette aide s'est vue prolongée du 1^{er} juin au 30 septembre 2020 pour un montant maximum de 2000 euros¹⁷¹.

d) Prêt d'urgence¹⁷²

Ajouté à toutes les primes et les aides, un prêt d'urgence nommé « Prêt *Recover* » a été créé dans le but de soutenir les indépendants, mais également les PME et les entreprises sociales grâce à des crédits de trésorerie à taux réduit¹⁷³. Ce prêt est remboursable sur une durée de trois ans avec un taux d'intérêt fixe de 1.75%¹⁷⁴.

e) La prime Tetra¹⁷⁵

Cette aide, attribuée aux entreprises des secteurs de l'événementiel, de la culture, du tourisme et du sport, prend la forme d'une prime variable dont les montants sont attribués en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP) et en fonction de la baisse du chiffre d'affaires calculée entre les trois derniers trimestres de l'année 2019 et ceux de la même période de l'année 2020¹⁷⁶. Les demandes pour cette prime devaient être introduites avant le 20 mai 2021.

¹⁶⁹ BELGA, « Bonne nouvelle pour le secteur culturel bruxellois : la prime de 2.000 euros accessible dès jeudi », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/le-secteur-culturel-bruxellois-pourra-demander-la-prime-de-2-000-euros-des-jeudi-5ef30f5e7b50a66a59b62114> (page consultée le 23 février 2021).

¹⁷⁰ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 13.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*, p. 14.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ *Ibid.*

Depuis le 2 juin et jusqu'au 30 juin 2021, la prime Tetra+ a vu le jour en région bruxelloise¹⁷⁷. Basée sur le même mode de fonctionnement que la prime Tetra, cette dernière est moins stricte quant aux conditions à remplir pour l'obtention de la prime¹⁷⁸.

3) La Région Wallonne

a) Régime d'aide général¹⁷⁹

Il s'agit d'un régime d'aide forfaitaire pour des petites-entreprises (microstructures) dont l'activité a été interrompue en raison de la crise sanitaire¹⁸⁰. Plusieurs forfaits (vagues) ont été organisés. Un premier forfait de 5.000 euros a été octroyé en mars (1^{ère} vague) suivi d'un second forfait de 3.500 euros (2^{ème} vague).

Cumulable avec des aides provenant d'autres entités fédérées, cette aide est accessible au secteur culturel, mais uniquement pour les sociétés.

Un troisième forfait de 2.500 euros (3^{ème} vague), mais non cumulable avec d'autres aides, a également été octroyé aux indépendants et entreprises ayant dû suspendre leur activité entre mars et avril 2020¹⁸¹.

b) Indemnités autres secteurs octobre 2020 (4^{ème} vague)¹⁸²

En octobre 2020, un quatrième forfait (non cumulable également) a été mis en place pour venir en aide cette fois à tous les autres secteurs à l'arrêt, mais plus particulièrement au secteur événementiel. L'indemnité est allouée aux entreprises pouvant justifier d'une perte de 60% de leur chiffre d'affaires sur le troisième trimestre de 2020 par rapport au troisième trimestre de 2019¹⁸³.

¹⁷⁷ « Prime Tetra+ », dans *Bruxelles Économie et Emploi*, <https://economie-emploi.brussels/news-prime-tetra-plus> (page consultée le 28 juillet 2021).

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 15.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ *Ibid.*

c) Appels à projets pour les industries culturelles et créatives¹⁸⁴

Via le fonds *St'Art Invest*, le gouvernement Wallon a mis en place divers appels à projets avec un budget d'un millions d'euros chacun : un premier appel visant à soutenir les talents émergents, un second appel à destination des événements promouvant l'image de la Wallonie et un troisième appel ayant pour but d'aider à « la structuration de filières professionnelles via des consortiums d'équipes pluridisciplinaires »¹⁸⁵. Les montants octroyés pour ces divers appels à projets varient entre 40.000 euros et 400.000 euros.

4) La Fédération Wallonie-Bruxelles

a) Aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels ou ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles^{186,187}

Cette mesure s'adresse à tous les opérateurs culturels bénéficiant d'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un formulaire a été mis en ligne du 15 mars 2021 au 21 avril 2021¹⁸⁸.

Les opérateurs soutenus structurellement avaient la possibilité d'introduire une demande de majoration de la subvention structurelle¹⁸⁹. Quant à eux, les opérateurs soutenus ponctuellement pouvaient demander l'activation de la cellule de veille s'ils jugeaient que la viabilité financière de l'entreprise était compromise¹⁹⁰.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 17.

¹⁸⁷ À titre indicatif, l'ORCW est la structure ayant reçu le plus haut montant avec 171.082,80 euros. Voir dans *Aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels de la Fédération Wallonie-Bruxelles* [Document PDF], http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=4c274243baea77cd0f63b13e37b6405850f3cb96&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/document_s/covid19/2021_APS44/20210712_APS44_Decisions_MajorationsSimples.pdf (page consultée le 26 juillet 2021).

¹⁸⁸ Sabam, « Covid-19 : Aperçu de toutes les mesures d'aide actuelles », *op. cit.*

¹⁸⁹ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 17.

¹⁹⁰ *Ibid.*

Pour faire une demande, les différents opérateurs culturels devaient évaluer tous les besoins financiers de leur organisation en 2021¹⁹¹. L'aide demandée pouvait également et exceptionnellement couvrir toutes les pertes et les dépenses engendrées depuis fin octobre 2020 et le deuxième confinement¹⁹². Après une analyse des différents dossiers et une prise de décision, une première part de 60% était versée. Les 40% restants étaient versés après remise de certaines pièces justificatives¹⁹³.

b) Octroi d'aides exceptionnelles en soutien au secteur culturel non subventionné¹⁹⁴

Certaines structures et certains opérateurs culturels ne sont pas subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'ont donc pas pu recevoir d'aides. Les opérateurs culturels se trouvant dans ce cas de figure ont donc pu solliciter, moyennant quatre conditions à remplir, un premier soutien financier entre le 15 février et le 10 mars 2021. Ce soutien variait entre 7.500 et 15.000 euros¹⁹⁵. Ce sont au total, 1.83 millions d'euros qui ont été distribués entre 191 opérateurs (sur 392 dossiers déposés) non subventionnés au terme de ce premier soutien¹⁹⁶.

Au vu de la progression de la crise, un deuxième soutien a été lancé entre le 15 juin et le 15 juillet 2021. Différents forfaits étaient disponibles dans le cadre de ce second soutien : 2.500 euros, 7.500 euros, 10.000 euros, 15.000 euros et 25.000 euros. Les opérateurs ayant déjà introduit une demande d'aide lors du premier soutien, pouvaient à

¹⁹¹ FWB, *Aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels ou ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. VADE MECUM* [Document PDF], http://www.culture.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=b39db492b774a530dc728ce6920b77c7d5928895&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/covid19/2021_APS44/20210310_VADEMECUM_OperateursSoutenus.pdf (page consultée le 28 juillet 2021).

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 17.

¹⁹⁵ FWB, « Octroi d'aides exceptionnelles en soutien au secteur culturel non subventionné », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, Culture.be*, <http://www.culture.be/index.php?id=18333&L=..2F..2F..2Fetc2Fpasswd> (page consultée le 25 février 2021).

¹⁹⁶ Communiqué de presse de Bénédicte LINARD - Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la santé, de la culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Un deuxième appel pour soutenir la culture non subventionnée », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, http://www.culture.be/index.php?id=13048&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=10008&cHash=c0b149c2ad1ffdfa5e3876bd2b1c3dda (page consultée le 03 juillet 2021).

nouveau réintroduire une demande. Par contre, le montant cumulé des deux appels ne pouvait pas dépasser les 25.000 euros¹⁹⁷.

c) Maintien des subventions¹⁹⁸

Le maintien des subventions pour les opérateurs culturels était une des premières aides mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les subventions sont attribuées aux divers opérateurs à condition que ces derniers remplissent une liste de tâches et d'objectifs. Cependant, un grand nombre d'activités ont dû être suspendues ou annulées en raison de la crise sanitaire, c'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de ne pas tenir compte des annulations en maintenant les montants attribués¹⁹⁹.

d) Fonds d'urgence – indemnisation²⁰⁰

En plus du maintien des subventions, les opérateurs culturels subventionnés ont également pu bénéficier de deux vagues d'indemnisations en 2020, la première allant du 10 mars au 3 mai pour un total de 8.6 millions d'euros, la seconde allant du 29 mai au 5 juillet pour un montant total de 8.5 millions d'euros et couvrant les pertes subies par les opérateurs culturels sur la période du 4 mai au 18 mai 2020 (pour les musées et centres d'art plastique), du 4 mai au 31 août 2020 (pour les festivals et pour les prestations à l'international), et du 4 mai au 5 juillet 2020 (pour tous les autres secteurs)²⁰¹. Le montant total des indemnisations par opérateur a été calculé en fonction des dégâts et de la perte des recettes, ainsi qu'en fonction de la rémunération des différents prestataires (artistes et techniciens).

Le montant total de ce fonds d'urgence a été réparti comme suit²⁰² :

1. 8.5 millions d'euros ont été attribués aux secteurs du cinéma, des centres culturels, des centres d'expression et de créativité, des arts vivants, de la musique, des musées et des centres d'art²⁰³,

¹⁹⁷ Court-Circuit, « Soutien exceptionnel au secteur culturel non subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles », dans *Court-Circuit*, <https://www.court-circuit.be/conseil/covid-les-aides-et-actions-de-soutien-au-secteur-musical/> (page consultée le 03 juillet 2021).

¹⁹⁸ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 18.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ FWB, « Fonds d'urgence Culture et sectoriels », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, <http://www.culture.be/index.php?id=17881&L=..2525> (page consultée le 26 février 2021).

²⁰² *Ibid.*

2. 3.4 millions d’euros ont été attribués aux festivals subventionnés en arts de la scène (musique, arts vivants et pluridisciplinaires)²⁰⁴,
3. 2 millions d’euros ont été attribués aux opérateurs culturels de la FWB qui réalisent des prestations de diffusion de contenus artistiques sur la scène internationale²⁰⁵.

En ce qui concerne le secteur musical à proprement parler, 104 dossiers ont reçu une indemnisation dont le total volet d’aides s’élève à 3.004.698,92 d’euros²⁰⁶. Le secteur musical est le second secteur à recevoir une indemnisation derrière les arts vivants se trouvant à la première place et devant le cinéma se trouvant à la troisième place²⁰⁷.

Cependant, il est important de mentionner que quelques opérateurs importants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que l’Opéra Royal de Wallonie ou encore Flagey, ont décidé de ne pas demander l’aide du fonds d’urgence afin que la Fédération puisse indemniser prioritairement les plus petits opérateurs dont les uniques subventions n’ont pas permis de faire face à la crise²⁰⁸.

e) Prêt St’art²⁰⁹

Enfin, les opérateurs culturels ont pu bénéficier de prêts à court terme variant entre 20.000 et 100.000 euros pour un taux fixe de 2% pendant maximum 48 mois, rendus disponibles par le fonds d’investissement St’Art. Le prêt a été possible jusqu’au 31 mars 2021²¹⁰.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Répartition du fonds d’urgence pour le soutien à la Culture », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-43.publicationfull.html> (page consultée le 25 février 2021). ; Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Mobilisation du fonds d’urgence en faveur de la culture, des festivals et des opérateurs de diffusion littéraire », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-53.publicationfull.html> (page consultée le 4 juillet 2021).

²⁰⁷ *Ibid.* ; *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], *op. cit.*, p. 19-20.

²¹⁰ *Ibid.*

5) La Communauté Germanophone et la Communauté Flamande²¹¹

Les aides apportées par ces deux Communautés sont globalement identiques à celles apportées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, certaines choses diffèrent. Ne faisant pas partie de mon sujet (puisque se situant hors de la zone géographique étudiée), je vous invite, à titre indicatif, à consulter les différentes aides développées par ces deux Communautés en Annexe 5.

6) La COCOF – Fonds spécial d’urgence pour les opérateurs culturels²¹²

La COCOF a mis en place un fonds spécial d’urgence pour les opérateurs culturels relevant de sa compétence, en proposant des subsides exceptionnels de 2.000 euros accessibles sous certaines conditions²¹³.

1.2.2. Les autres aides officiels

1) La Fédération Wallonie-Bruxelles

a) Le Fonds d’urgence Culture et sectoriel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Suite à la deuxième vague et au second confinement en automne 2020, la Fédération Wallonie-Bruxelles a, à nouveau, soutenu le secteur culturel en augmentant l’enveloppe des aides à 34.12 millions d’euros et en l’ouvrant aux opérateurs non-subsidiés²¹⁴ (initialement cette enveloppe était de 26.4 millions d’euros). En effet, depuis mars 2020, le monde culturel a perdu un peu plus de 87% de son chiffre d’affaires et les opérateurs ont perdu jusqu’à 93% de leurs recettes propres²¹⁵. Il était donc primordial de les aider davantage.

²¹¹ *Ibid.*, p. 20.

²¹² *Ibid.*, p. 21 – 22.

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

« 34 millions pour répondre à l’urgence et poser les bases du redéploiement du secteur culturel face au Covid-19 », dans CFWB, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-84.publicationfull.html> (page consultée le 25 février 2021).

²¹⁵ *Ibid.*

b) Compensation des pertes de billetteries

Ce sont 2.876.046,56 euros qui ont été dégagés pour compenser dans un premier temps, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020, les pertes des billetteries des salles de spectacle²¹⁶. Cette indemnisation forfaitaire s'ajoute au 34.12 millions d'euros qui avaient été débloqués en octobre.

c) « Un futur pour la culture »²¹⁷

Cette aide lancée en septembre 2020, provient d'un groupe de 52 personnes que la Ministre Bénédicte Linard a nommé afin de réfléchir au redéploiement de la culture suite à la crise sanitaire. Ce plan s'oriente autour de trois axes principaux qui sont, le soutien à la création, la médiation et la participation culturelle, et enfin le numérique²¹⁸. Parmi les différentes mesures énoncées par le groupe, l'appel à projets « Un futur pour la culture » a particulièrement attiré l'attention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a approuvé 238 projets parmi plusieurs milliers pour un montant de 2.999.953,39 euros²¹⁹. Cet appel vise surtout à soutenir les artistes dans leur processus de création via des bourses de création ou des projets de résidences. Au vu du second confinement d'octobre 2020, la Ministre Bénédicte Linard a décidé de lancer un second appel à projets²²⁰. De nombreux changements sont à noter pour ce second appel dont notamment une diminution du nombre de critères, une simplification des modalités de l'appel et un délai plus long pour élaborer et déposer les projets. Le montant pour ce second appel est fixé à 3 millions d'euros²²¹.

²¹⁶ Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Culture : les pertes de billetteries compensées par la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à la fin du mois de décembre 2020 », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-72.publicationfull.html> (page consultée le 04 juillet 2021).

²¹⁷ Pour plus de renseignements à propos de ce projet, voir Annexe6.

²¹⁸ Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « « Un futur pour la culture » : 238 projets sélectionnés », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-80.publicationfull.html> (page consultée le 04 juillet 2021).

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Communiqué du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Séance du 29 avril 2021, *Un futur pour la culture : 3 millions d'euros supplémentaires pour soutenir directement les artistes* [Document PDF], p. 3, http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=fbbf03993c779507d0a8a213e821a206045b74f2&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/document/s/covid19/20210429_CP_GFWB.pdf (page consultée le 04 juillet 2021).

²²¹ *Ibid.*

d) Partenariat avec la RTBF

Nommé plan « #Restart », ce partenariat avec la RTBF sert à l'enregistrement et à la diffusion sur la plateforme *Auvio* des événements musicaux (showcases, concerts classiques, etc.) annulés suite à la pandémie afin de promouvoir des artistes locaux²²². La RTBF s'engage à diffuser le plus de styles de musique et d'artistes possible. Ce sont au total 13.4 millions d'euros que la RTBF a investi dans ce projet de relance du secteur culturel²²³.

2) Les Provinces et Communes

Plusieurs mesures et aides ont également été apportées par les Provinces et les Communes de Belgique.

I. La Province de Liège

Afin de venir aussi en aide au secteur culturel, la Province de Liège a décidé de se manifester par trois axes d'action :

a) Fonds de relance²²⁴

L'objectif de ce fonds de relance est de faire revivre le secteur culturel dans son ensemble. Ce sont 220.000 euros que la Province de Liège a mis à disposition des différents secteurs culturels tels que le secteur du théâtre et le secteur de la musique. Une partie de cette somme est également versée aux centres culturels dans le but d'aider l'éducation permanente au travers de ceux-ci²²⁵.

La répartition du budget s'est faite comme suit :

Arts vivants : 50.000 euros ont été attribués dans le cadre d'un appel à projet début 2021.

²²² BILTERIJS Martin, « “#Restart” : un plan de la RTBF de 13.4 millions d'euros pour soutenir la culture au temps du coronavirus », dans *RTBF*, https://www.rtbef.be/info/societe/detail_restart-le-plan-de-la-rtbf-pour-soutenir-la-culture-au-temps-du-covid-19?id=10502979 (page consultée le 26 juillet 2021).

²²³ *Ibid.*

²²⁴ « Soutien exceptionnel de la Province pour relancer le secteur culturel impacté par le Covid19 », dans *Province de Liège*, <https://www.provincedeliege.be/fr/evenement/13/16242> (page consultée le 24 février 2021). ; SENTE Arthur, « Politique culturelle: la Ville de Bruxelles va refinancer des résidences « corona » », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/340447/article/2020-11-27/politique-culturelle-la-ville-de-bruxelles-va-refinancer-des-residences-corona> (page consultée le 22 février 2021).

²²⁵ « Soutien exceptionnel de la Province pour relancer le secteur culturel impacté par le Covid19 », *op. cit.*

Musique : 50.000 euros ont été attribués aux « Nuits Indé de la Province de Liège » dans le but d'organiser plusieurs concerts dans les différentes salles de la province.

Centres culturels : 120.000 euros ont été attribués aux Centres Culturels pour l'organisation de projets culturels d'octobre 2020 à décembre 2021²²⁶.

b) Maintien des subsides

La Province de Liège a également décidé de maintenir les subsides aux opérateurs de son territoire dont les prestations ont dû être annulées et/ou reportées²²⁷.

c) « Place aux Artistes »

En partenariat avec la ville et le Théâtre de Liège, la Province de Liège a mis sur pieds une série de concerts en juillet et août 2020 dans le but de faire revivre la culture, tout en rémunérant de façon correct les artistes²²⁸. Lors de la première édition, ce sont 74 projets qui ont été sélectionnés et 200 cachets d'artistes qui ont été prévus à hauteur de 350 euros brut par personne²²⁹. Au vu du succès que cette première édition avait suscité, la Province de Liège a décidé de réitérer l'expérience cet été 2021 du 3 juillet au 28 août²³⁰.

*II) La ville de Charleroi*²³¹

C'est la ville de Charleroi qui se place en tête de la lutte contre la crise du coronavirus dans le secteur culturel en octroyant 770.000 euros d'aides²³². La ville a également tenu à soutenir les commerces et les institutions culturelles en mettant à dispositions des citoyens, des bons qu'ils peuvent dépenser dans ces derniers.

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ « Soutien exceptionnel de la Province pour relancer le secteur culturel impacté par le Covid19 », *op. cit.*

²²⁸ « Place aux artistes », dans *Théâtre de Liège*, <https://theatredeliège.be/actualite/edition-speciale-place-aux-artistes/> (page consultée le 26 juillet 2021).

²²⁹ *Ibid.* ; Sur le site de la province de Liège, ce ne sont pas 74 projets mais 72 projets qui semblent avoir été sélectionnés. Voir dans « Tout l'été à Liège, Place aux Artistes », dans *Province de Liège*, <https://www.provincedeliege.be/fr/evenement/13/16155> (page consultée le 26 juillet 2021).

²³⁰ « Appel à candidature pour la deuxième édition de Place aux Artistes », dans *Liège*, <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/culture/actualites/appel-a-candidature-pour-la-deuxieme-edition-de-place-aux-artistes> (page consultée le 26 juillet 2021).

²³¹ SENTE Arthur, « Politique culturelle: la Ville de Bruxelles va refinancer des résidences « corona » », *op. cit.*

²³² *Ibid.*

III) La ville de Bruxelles²³³

Ce sont 600.000 euros que la ville de Bruxelles a investi en vue de soutenir la culture contre le coronavirus.

Les Communes

Comme les Provinces, les Communes ont aussi aidé le secteur culturel à leur niveau en maintenant les subsides.

1.3. Les aides supplémentaires et fonds privés

a) Fonds de solidarité Live2020²³⁴

Constituant une des initiatives privées principales, Live2020 est une Asbl gérée par la Fondation Roi Baudouin qui a créé un fonds de solidarité pour la musique live. Le slogan, « United for Music », témoigne de la démarche de rassemblement des professionnels de la musique à l'origine de cette Asbl²³⁵. Cette initiative est un complément aux aides proposées par le gouvernement et vient en priorité en aide à tous ceux qui ont été oubliés par les mesures officielles²³⁶. Live2020 soutient dans un premier temps les professionnels du live et dans un second temps, soutient la relance du secteur, en priorisant une rémunération correcte des musiciens²³⁷. En complément des appels aux dons, Live2020 a mis en place diverses actions afin d'augmenter les fonds. Ces actions sont :

- ‘‘Lights for Live’’ qui a rapporté 50.000 euros (Sportpaleis d’Anvers). Lights for Live était une initiative lancée par le Sportpaleis d’Anvers. Il s’agissait de remplir ce dernier de manière virtuelle. Toute personne appréciant la musique pouvait acheter une place virtuelle pour deux euros. Le 14 février 2021, une lumière était allumée sur chaque siège vendu²³⁸.
- La vente aux enchères ‘‘Bid For LIVE2020’’ a rapporté 129.040 euros. L’action BidForLIVE2020 s’est tenue durant la semaine du 8 février 2020. Plus de 1.200

²³³ *Ibid.*

²³⁴ « LIVE2020 débloque une nouvelle enveloppe de 200.000 euros pour soutenir le secteur de la musique live en Belgique. », dans *Live2020*, <https://fr.live2020.be/demandez-le-soutien> (page consultée le 28 juillet 2021).

²³⁵ Cocu Christophe, « Bid for Live2020 », dans *Confestmag*, <https://confestmag.be/des-nouvelles-fraiches-de-laction-bidforlive2020/> (page consultée le 26 juillet 2021).

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ « Lights for Live », dans *Tele Tickets service*, <https://www.teleticketsservice.com/fr/event/lights-for-live-2021-c311b908> (page consultée le 26 juillet 2021).

fans de musique se sont inscrits à cette vente aux enchères qui promettaient des lots exclusifs liés au monde de la musique²³⁹.

- Les artistes comme Stromae ou encore Angel ont commencé à fabriquer et à vendre des t-shirts à l'effigie des salles de concert belges. Les t-shirts étaient vendus 40 euros²⁴⁰.
- Plusieurs *Livestreams* dont les dons ont été reversés à Live2020
- etc.

Au total, Live2020 a distribué plus de 530.000 euros. Le fonds a connu trois phases :

1. Une aide de 170.000 euros a été apportée lors du premier confinement aux particuliers et aux projets de relance²⁴¹.
2. Entre le 15 décembre 2020 et le 21 janvier 2021, ce n'est pas moins de 150.000 euros qui ont été débloqués. Cette seconde phase était plutôt tournée vers l'aide individuelle. C'est donc près de 211 dossiers qui ont été évalués et qui se sont vus octroyer une aide de 750 euros par dossier²⁴².
3. Enfin, la troisième phase a débuté mi-janvier et s'est clôturée le 29 mars pour les particuliers et le 29 avril pour les organisations. Comme lors de la deuxième phase, les acteurs les plus touchés pouvaient demander une aide de 750 euros. Quant aux petites ou moyennes organisations musicales en recherche de soutien pour l'organisation d'un événement, elles pouvaient solliciter 15.000 euros d'aide²⁴³.

²³⁹ Cocu Christophe, « Bid for Live2020 », *op. cit.*

²⁴⁰ « Covid-19 : Stromae et 9 artistes créent une ligne de t-shirts pour aider le secteur musical belge », dans *La Voix du Nord*, <https://www.lavoixdunord.fr/906283/article/2020-12-11/covid-19-stromae-et-9-artistes-creent-une-ligne-de-t-shirts-pour-aider-le> (page consultée le 26 février 2021).

²⁴¹ « LIVE2020 débloque une nouvelle enveloppe de 200.000 euros pour soutenir le secteur de la musique live en Belgique. », *op. cit.*

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ *Ibid.*

b) La Sabam

La Sabam a aussi voulu soutenir le secteur culturel en proposant deux projets.

1) Retrait anticipé de la réserve du fonds social de la Sabam²⁴⁴

Le premier projet « Retrait anticipé de la réserve du fonds social de la Sabam » a permis aux artistes de retirer une partie ou l'entièreté de leur épargne Sabam jusqu'au 31 décembre 2021²⁴⁵ (en temps normal, il n'est pas possible aux artistes de retirer cette épargne avant leur 60 ans)²⁴⁶. Ainsi près de 18 millions d'euros ont déjà été débloqués pour un total de 9.000 auteur.e.s et compositeur.trice.s.

2) Sabam for Culture : Bourse de relance pour les concerts en live(stream)

Sabam for Culture est une initiative existant déjà depuis 1980. Dans le cadre de la crise sanitaire, la Sabam a décidé de soutenir plusieurs événements et d'accorder des bourses à ses membres voulant réaliser des concerts en *livestream* mais également en live à partir du 1^{er} janvier 2021. La bourse accordée est de 300 euros²⁴⁷.

d) Le Fund Belgian Music²⁴⁸

Également soutenu par la Fondation Roi Baudouin, le Fund Belgian Music est le nom du plan de relance national créé par Sabam for Culture et Playright+, en collaboration avec la FACIR (Fédération des Auteurs Compositeurs Interprètes Réunis) et GALM (Genootschap Artiëste, Lichte Muzick)²⁴⁹. Si un des objectifs est le soutien des acteurs du secteur musical belge, l'objectif principal est de permettre aux jeunes talents musicaux de redémarrer leurs carrières après la crise. Cette aide se base plus précisément sur le soutien à la création, à la production, à l'exploitation (marketing, communication et relations publiques), à l'exécution, à l'internationalisation et à l'exportation de

²⁴⁴ Sabam, « Covid-19 : Aperçu de toutes les mesures d'aide actuelles », *op. cit.*

²⁴⁵ Initialement cette initiative devait se clôturer le 31 décembre 2020. ; *Ibid.*

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ Sabam, « Boostez votre budget artistique pour un concert en live(stream) », dans *Sabam*, <https://www.sabam.be/fr/news/boostez-votre-budget-artistique-pour-un-concert-en-livestream-0> (page consultée le 26 juillet 2021).

²⁴⁸ Dans certains articles, notamment dans *Le soir*, il ne s'agit pas de « Fund Belgian Music », mais bien de « Belgian Music Fund ». Voir dans BELGA, « Un fonds de relance et de soutien créé pour les artistes musiciens belges », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/308889/article/2020-06-23/un-fonds-de-relance-et-de-soutien-cree-pour-les-artistes-musiciens-belges> (page consultée le 30 juillet 2021).

²⁴⁹ Sabam, « Plongez en studio d'enregistrement grâce au Fund Belgian Music : jusqu'à 7.500 euros pour votre nouveau disque », dans *Sabam*, <https://www.sabam.be/fr/news/plongez-en-studio-denregistrement-grace-au-fund-belgian-music-jusqua-7500-euros-pour-votre> (page consultée le 28 juillet 2021).

la musique²⁵⁰. Le Fund Belgian Music tente surtout d'aider et de soutenir les musicien.ne.s belges – tant artistes-interprètes que les auteur.e.s – qui enregistrent une nouvelle œuvre musicale²⁵¹.

Un premier appel à projets a été lancé le 15 octobre et s'est clôturé le 12 novembre. Lors de ce premier appel, les dossiers envoyés et choisis pouvaient bénéficier d'un soutien de maximum 10.000 euros²⁵². C'est précisément 598 projets qui ont été récoltés. Mais la sélection des projets à soutenir n'était pas chose facile. C'est donc grâce à un jury externe composé de professionnels, que le Fund Belgian Music a retenu 49 projets sur les 598 de départ. Au total, près de 120.000 euros ont été dépensés entre les 49 projets sélectionnés²⁵³.

Entre-temps, un deuxième appel à projets s'est constitué début de l'année 2021 et s'est clôturé le 29 juin 2021. Suite à ce deuxième appel et au grand besoin de financement que le secteur de la musique requiert à cause de la pandémie, le fonds a lancé un appel aux dons. Il est donc possible aux entreprises, aux mécènes, aux organisations, aux fans, aux artistes, etc.²⁵⁴, de faire un don afin de renflouer les caisses et ainsi permettre à l'association d'augmenter le soutien octroyé aux artistes²⁵⁵. Au total, ce sont 126 demandes qui ont été introduites dans le cadre de ce second appel pour un montant de 644.154 euros²⁵⁶. Les résultats de ce second appel ne seront communiqués qu'en septembre.

²⁵⁰ Sabam, « Qui sommes-nous ? », dans *Sabam*, <https://www.fundbelgianmusic.be/over-ons?lang=fr> (page consultée le 11 mars 2021).

²⁵¹ Sabam, « Plongez en studio d'enregistrement grâce au Fund Belgian Music : jusqu'à 7.500 euros pour votre nouveau disque », *op. cit.*

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ « 2020- 49 projets sélectionnés pour ce premier appel à projet », dans *Fund Belgian Music*, <https://www.fundbelgianmusic.be/projectoproep?lang=fr> (page consultée le 28 juillet 2021).

²⁵⁴ Ce fonds s'inspire du principe du Tax Shelter. Cela signifie que les entreprises et les personnes privées en échange d'un don et d'un investissement, reçoivent en retour un avantage fiscal. ; Sabam, « Qui sommes-nous ? », *op. cit.*

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ « Appel à projets 2021 : Fund Belgian Music soutient l'enregistrement de nouveaux morceaux ! », dans *Fund Belgian Music*, <https://www.fundbelgianmusic.be/projectoproep-2?lang=fr> (page consultée le 28 juillet 2021).

e) Le fonds d'urgence Playright+

Financé par des sociétés de gestion belges, le fonds d'urgence Playright+ a été mis en place par les membres du Conseil d'administration de Playright afin de venir en aide aux artistes-interprètes membres de ce dernier²⁵⁷. Ce fonds a pour objectif principal de compenser en partie la perte de revenus de ses membres à cause de la pandémie²⁵⁸.

Ce sont près de 360.000 euros qui ont été mis à disposition des membres. Afin de pouvoir en bénéficier, les artistes membres, après avoir rempli un formulaire, pouvaient soumettre leurs candidatures jusqu'à un maximum de 250 euros par mois durant une période maximale de quatre mois (mars, avril, mai et juin 2020)²⁵⁹.

Ce fond créé en mars 2020 a été prolongé maintes fois jusque juillet 2021²⁶⁰. En effet, une deadline de soumission de dossiers a été définie. Les artistes pouvaient, jusqu'au 11 juillet 2021 au plus tard, soumettre un dossier pour toutes prestations annu-
lées en juin 2021²⁶¹.

Suivant les dates, voici les délais pour les demandes²⁶² :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">* le 19 avril 2020 (pour mars 2020)* le 10 mai (pour avril 2020)* le 14 juin (pour mai 2020)* le 12 juillet (pour juin 2020)* le 16 août (pour juillet 2020)* le 13 septembre (pour août 2020)* le 11 octobre (pour septembre 2020)* le 15 novembre (pour octobre 2020) |
|--|

²⁵⁷ « Fonds d'urgence pour Artistes », dans *Playright*, <https://playright.be/fr/fonds-urgence-artistes/> (page consultée le 28 juillet 2021).

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² *Fonds social d'urgence de Playright+ pour la crise liée au Covid-19* [Document PDF], <https://playright.be/wp-content/uploads/2021/06/Covid-fonds-reglement-v.20210614-v-FR.pdf> (page consultée le 28 juillet 2021).

- * le 13 décembre (pour novembre 2020)
- * le 17 janvier 2021 (pour décembre 2020)
- * le 14 février (pour janvier 2021)
- * le 14 mars (pour février 2021)
- * le 11 avril (pour mars 2021)
- * le 16 mai (pour avril 2021)
- * le 13 juin (pour mai 2021)
- * le 11 juillet (pour juin 2021)

f) Le Fonds Sparadrap

Né de l'initiative d'Alain Eloy, acteur et comédien, et soumis par la suite à Pierre Dherte, président de l'Union des Artistes du Spectacle, ce fonds vise surtout à aider les personnes les plus fragilisées par la crise via des dons de particuliers (personnes physiques ou morales)²⁶³. Le fonds Sparadrap est donc une aide octroyée à toutes les personnes travaillant dans le secteur de l'art²⁶⁴. Certaines personnes sont néanmoins prioritaires par rapport à d'autres comme :

- les jeunes artistes ou les techniciens qui n'ont pas encore obtenu le statut d'artiste leur permettant de toucher du chômage,
- les artistes qui ne sont pas liés à une quelconque institution,
- les personnes travaillant dans le secteur de l'art et n'ayant pas accès aux allocations de chômage ou au chômage temporaire pour une quelconque raison,
- etc.

²⁶³ Union des artistes, « Le fonds Sparadrap », dans *Union des Artistes*, <https://uniondesartistes.be/document/lancement-du-fonds-sparadrap/> (page consultée le 10 mars 2021).

²⁶⁴ *Ibid.*

Afin de bénéficier de cette aide, une demande doit être introduite par écrit à l'Union des Artistes. Ce n'est que si tous les champs requis sont remplis et après vérification du dossier, qu'une aide maximale de 500 euros peut être apportée²⁶⁵.

Les premiers dons ont été versés à partir du 20 mai 2020. L'action est actuellement toujours en cours jusqu'à épuisement des liquidités²⁶⁶.

g) Levée de fonds pour soutenir les acteurs du secteur culturel²⁶⁷

Cette campagne nationale a permis d'alimenter un fonds d'urgence créé pour les artistes et les techniciens se trouvant dans l'incapacité de pouvoir exercer leur métier. Il s'agit d'une campagne de financement participatif nommée « *Les artistes du cœur – Een hart voor kunstenaars* » pensée par les ASBL « l'Union des artistes » et « Artists United »²⁶⁸.

Cette campagne dont la durée était de 45 jours (1^{er} décembre 2020 – 14 janvier 2021) a permis de récolter des dons à partir de un euro. Au total, ce sont 100.000 euros qui ont été récoltés et distribués aux artistes et aux techniciens²⁶⁹. Ce fonds distribué à plus de 300 artistes et techniciens, a permis de payer diverses assurances, loyers, factures, etc., comme : l'assurance d'un instrument, le loyer d'une salle de répétitions, les factures d'énergie, de téléphone, d'internet, etc. Les demandes d'aide se faisaient à l'Union des Artistes/Artists United via un formulaire mis en ligne²⁷⁰.

²⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶ *Ibid.* ; Comedien.be, « Le Fonds sparadrap continue d'apporter du soutien aux artistes », dans *comédien.be*, <https://www.comedien.be/p/fonds-sparadrap-aide-aux-artistes-crise-sanitaire> (page consultée le 28 juillet 2021).

²⁶⁷ BELGA, « Une levée de fonds pour soutenir les acteurs du secteur culture », dans *BX1*, <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/une-levée-de-fonds-pour-soutenir-les-acteurs-du-secteur-culture/> (page consultée le 26 février 2021).

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ *Ibid.*

h) State of the Art²⁷¹ : SOS Relief²⁷²

Il s'agit d'une plateforme/application mise en place par des artistes et des travailleurs culturels afin de faciliter la solidarité entre les différentes classes sociales. En effet, cette plateforme a été conçue afin que les personnes ayant une certaine stabilité financière malgré la crise, puissent venir en aide aux personnes dans la précarité à cause de la pandémie. Il s'agit donc d'une application faisant le lien entre les donateurs et les demandeurs²⁷³.

Les personnes nécessitant une aide ne peuvent la demander qu'une seule fois. Pour ce qui est des dons, ceux-ci peuvent aller de 50 à 400 euros. Au total, près de 873 personnes ont fait des dons pour une somme de 222.000 euros. 652 personnes sur 780 ont reçu une aide, les 198 restantes sont toujours en attente d'un soutien dont le total s'élève à 43.650 euros²⁷⁴.

i) Feed the culture Brussels²⁷⁵

Feed the culture Brussels est une action/plateforme créée par les travailleurs.euses bruxellois.es dans le domaine culturel pour d'autres travailleurs.euses bruxellois.es du domaine culturel. Ce dispositif ne distribue pas de l'argent, mais plutôt des colis alimentaires gratuits provenant des invendus²⁷⁶. Il est également possible d'aider, il suffit de faire un don en nature du lundi au samedi de neuf heures à douze heures au See U (casernes d'Ixelles) dans la halle M²⁷⁷.

²⁷¹ State of the Arts est une plateforme visant à réimaginer les structures existantes dans le monde de l'art. Voir dans *State of the Arts*, <http://state-of-the-arts.net/mission/> (page consultée le 26 juillet 2021).

²⁷² Court-Circuit, « COVID : les aides et actions de soutien au secteur musical », dans *Court-Circuit*, <https://www.court-circuit.be/conseil/covid-les-aides-et-actions-de-soutien-au-secteur-musical/> (page consultée le 26 février 2021).

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ « SOS RELIEF », dans *State of the Arts*, <https://state-of-the-arts.net/sosrelief/en/> (page consultée le 26 juillet 2021).

²⁷⁵ « FEED THE CULTURE : colis alimentaires pour les travailleur.euses de la culture », dans *Rabbko*, <https://rabbko.be/fr/vacance/feed-the-culture-colis-alimentaires-pour-les-travailleur-euses-de-la-culture> (page consultée le 04 juillet 2021).

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ *Ibid.*

PARTIE II

ENTRETIENS ET RÉSULTATS

**LES ACTEURS DU SECTEUR MUSICAL CLASSIQUE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES FACE À LA PANDÉMIE**

Chapitre I : Méthodologie des entretiens

1. La population visée

Les artistes visés pour ces entretiens sont principalement des artistes faisant partie du domaine de la musique classique. Mon choix s'est porté vers ces derniers car d'une part, le secteur de la culture étant vaste, il m'a fallu faire un choix afin de pouvoir orienter mes questionnaires et, d'autre part, moi-même faisant partie de ce domaine de par mes autres études (deux masters obtenus à l'IMEP en Alto), il me tenait à cœur de me tourner vers le secteur classique afin de comprendre comment toutes les personnes faisant partie de ce dernier ont vécu la crise.

Mes questionnaires sont donc destinés aux professeurs d'académies ou de Conservatoires supérieurs, aux directeurs généraux de grandes maisons (telles que l'orchestre symphonique de Liège, l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre National de Belgique ou encore la Monnaie), aux directeurs d'académies ou de Conservatoires supérieurs, aux indépendants et aux freelances (c'est-à-dire des personnes ne vivant que de cachetons dans les différents orchestres, vivant de concerts de musique de chambre ou de groupe tel que des groupes de Jazz, etc.), aux musiciens d'orchestres et aux autres membres des institutions (comme citées plus haut).

2. Conception des questionnaires

2.1. La forme

Tout d'abord, afin d'avoir une meilleure division au sein du secteur classique, j'ai décidé de créer deux questionnaires dans lesquels quelques questions diffèrent. Un questionnaire étant à destination des professeurs, des directeurs, des freelances et des indépendants (personnes physiques), l'autre concernant davantage les personnes morales (les institutions culturelles et Académies/Conservatoires supérieurs).

Les questionnaires ont ensuite été menés sous forme d'un entretien (interview) soit en face-à-face, soit via Skype, Teams ou autre. Les questions tant ouvertes que semi-ouvertes ont pour but de comprendre l'impact qu'a eu la pandémie sur le secteur classique.

2.2. La rédaction des questions

C'est en me basant sur des articles de journaux mais également sur tout ce qui a été dit dans les différents médias, que j'ai créé les deux questionnaires. À travers ceux-ci, j'ai essayé de toucher différents points (financier, moral, utilisation informatique, etc.) afin d'avoir suffisamment d'informations me permettant d'obtenir les résultats les plus complets.

2.3. La récolte d'informations

Par ces questionnaires, je souhaite analyser plusieurs points :

- la gestion de la crise au niveau culturel,
- les différentes aides,
- l'impact sur les salaires,
- l'impact moral de la crise,
- l'utilisation de plateformes numériques,
- l'avenir du secteur musical classique.

2.4. Les questionnaires

La majeure partie des questions dans les deux questionnaires sont des questions ouvertes permettant ainsi aux répondants de se justifier et de donner le plus d'informations.

2.4.1. Questionnaire 1 à destination des enseignants, des directeurs, des indépendants, etc. (personnes physiques)

Concernant la gestion de la crise au niveau culturel :

1. Le gouvernement a-t-il réagi suffisamment tôt ?
2. A-t-il, selon vous, considéré suffisamment le secteur culturel ?
3. Les financements ont-ils été suffisants ?
4. Les mesures et décisions prises pour le secteur culturel vous ont-elles semblé correctes ?
5. Parmi les différentes aides octroyées en Fédération Wallonie-Bruxelles, lesquelles avez-vous perçues ?
6. Était-ce suffisant pour vous ?
7. Trouvez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place suffisamment d'aides pour le secteur culturel musical classique ?

* Si oui : passage à la question 8.

* Si non : À quoi pensez-vous ? Qu'est-ce que le gouvernement aurait pu faire en plus ?

8. Dans votre ménage, êtes-vous la seule personne vivant du domaine artistique musical ?

9. Avez-vous perçu le même salaire durant la crise ? Idem pour votre conjoint ?

* Si oui pour les deux personnes : passage à la question 10.

* Si non pour au moins une personne : diriez-vous que celui-ci a baissé ou augmenté (légèrement/moyennement/fortement) ? Avez-vous été impacté personnellement dans ce changement de revenus ?

10. Comment avez-vous vécu l'arrêt de la culture ?

11. (uniquement pour les directeurs et les professeurs d'académies/de Conservatoires supérieurs)

- a) Quel a été l'impact de la pandémie et de l'arrêt de la culture sur vos étudiants ?
- b) Avez-vous remarqué une profonde détresse chez ces derniers (jeunes et plus âgés) ?
- c) Comment avez-vous géré cela ?
- d) Qu'avez-vous mis en place afin de garder le contact avec eux dès le début de la pandémie ?

12. (uniquement pour les directeurs d'académies/de Conservatoires supérieurs)

Suite à la pandémie, y a-t-il eu moins d'inscriptions d'étudiants pour cette année académique 2020 – 2021 ?

* Si oui : Avez-vous, dès septembre, mis en place des activités afin d'essayer d'attirer les élèves ?

* Si non : passage à la question 13.

13. a) Que pensez-vous du fait que la culture (grâce ou à cause de cette pandémie) passe de plus en plus par le numérique ?

b) Est-ce une bonne chose pour vous ?

c) Les solutions numériques ont-elles leur place dans la société actuelle ?

d) Une fois la crise passée, continuerez-vous à utiliser toutes les plateformes numériques ?

14. Quel avenir voyez-vous pour le secteur musical classique ?

15. En période de crise (pandémie, conflit, crise économique, etc.) quelles seraient les balises à mettre en place pour éviter les soucis que certains artistes connaissent pour l'instant ou comment voudriez-vous que les futures crises soient gérées par rapport à la culture ?

16. À l'orchestre, y a-t-il eu une réduction des employés ou des licenciements ?

2.4.2. Questionnaire 2 à destination des personnes morales (Institutions culturelles et Académies/Conservatoires supérieurs)

Concernant la gestion de la crise au niveau culturel :

1. Le gouvernement a-t-il réagi suffisamment tôt ?
2. A-t-il, selon vous, considéré suffisamment le secteur culturel ?
3. Les financements ont-ils été suffisants ?
4. Les mesures et décisions prises pour le secteur culturel vous ont-elles semblé correctes ?
5. Parmi les différentes aides octroyées en Fédération Wallonie-Bruxelles, lesquelles avez-vous perçues ?
6. Était-ce suffisant afin de subvenir à tous les coûts qu'impose votre établissement ?
7. Trouvez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place suffisamment d'aides pour le secteur culturel musical classique ?

* Si oui : passage à la question 8.

* Si non : À quoi pensez-vous ? Qu'est-ce que le gouvernement aurait pu faire en plus ?

8. a) Y a-t-il des catégories de personnel qui ont été affectées financièrement par la crise dans votre institution ?

b) Si oui, en quelle proportion ?

c) Avez-vous dû recourir au chômage Covid ?

d) Si oui, avez-vous dû suspendre ou licencier certains de vos musiciens, enseignants, techniciens et/ou régisseurs ?

9. Quelles stratégies avez-vous mises en place afin de palier un maximum aux pertes ?

10. a) Quels sont les surcoûts auxquels vous avez dû faire face pour vous adapter aux consignes sanitaires (désinfection, systèmes de ventilation, adaptation des espaces – entre artistes et entre spectateurs, etc.) ?

b) Ceux-ci vous ont-ils été offerts ou avez-vous dû les financer vous-même ?

11. (uniquement pour les institutions culturelles)

a) Comment avez-vous géré la billetterie au début de la crise ?

b) Avez-vous remboursé chacun de vos spectateurs ?

c) Ceux-ci ont-ils refusé un remboursement de leurs billets/abonnements pour vous aider financièrement ?

12. L'établissement est-il malgré tout resté 'ouvert' pendant pandémie, permettant à certaines personnes de travailler sur place ? (Costumières, techniciens, etc.)

13. En tant qu'établissement comment avez-vous vécu la crise ?

14. a) Que pensez-vous du fait que la culture (grâce ou à cause de cette pandémie) passe de plus en plus par le numérique ?

b) Est-ce une bonne chose pour vous ?

c) Les solutions numériques ont-elles leur place dans la société actuelle ?

d) Une fois la crise passée, continuerez-vous à utiliser toutes les plateformes numériques ?

15. Quel avenir voyez-vous pour le secteur musical classique ?

16. En période de crise (pandémie, conflit, crise économique, etc.) quelles seraient les balises à mettre en place pour éviter les soucis que certains artistes connaissent pour l'instant ou comment voudriez-vous que les futures crises soient gérées par rapport à la culture ?

Chapitre II : Résultats obtenus

1. Présentation des résultats

Afin de rendre les résultats plus clairs et de pouvoir les différencier, j'ai décidé de les classer selon les différents postes au sein du secteur musical classique et selon quatre points.

Nous retrouverons donc :

- 1.1. Les académies et les Conservatoires supérieurs (professeurs et directeurs),
- 1.2. Les institutions culturelles [ORW, OPRL, ONB et la Monnaie] (musiciens d'orchestre, autres membres et directeurs),
- 1.3. Les musiciens indépendant, les musiciens freelances et les petites structures et Asbl.

Les quatre points :

- 1. La gestion de la crise au niveau culturel, les mesures et les décisions prises (ce point reprend les questions 1 à 7 pour les deux questionnaires).
- 2. L'impact sur les salaires, les pertes engendrées par la crise, etc. (ce point reprend les questions 8 à 9 et 16 pour le questionnaire 1 et les questions 8 à 12 pour le questionnaire 2).
- 3. L'arrêt de la culture et l'impact de la crise d'un point de vue moral (ce point reprend les questions 10 à 12 pour le questionnaire 1 et la question 13 pour le questionnaire 2).
- 4. L'utilisation forcée du numérique et l'avenir du secteur musical (ce point reprend les questions 13 à 15 pour le questionnaire 1 et les questions 14 à 16 pour le questionnaire 2).

1.1. Les académies et les Conservatoires supérieurs (professeurs, étudiants, autres membres et directeurs)

1. La gestion de la crise au niveau culturel, les mesures et les décisions prises.

Pour tous les membres des académies et Conservatoires supérieurs, comme pour le reste des artistes et musiciens, la gestion de la crise au niveau culturel a été assez catastrophique. Au niveau scolaire, les choses n'ont pas été simples non plus.

1) Pour les professeurs et directeurs d'académies

Nombreux professeurs et directeurs d'académies déplorent les incohérences et les changements de décisions dès la rentrée de septembre 2020, qui ont rendu cette année académique plus dure et épuisante à gérer que lors du premier confinement de mars à juin 2020. En effet, si lors de la rentrée en septembre, les académies ont pu rouvrir à 100%, plus l'année avançait et plus les conditions et les mesures devenaient de plus en plus difficiles à gérer. De plus, rien n'était clair. En effet, du jour au lendemain, les règles changeaient obligeant les professeurs et directeurs à s'adapter en un temps record. Mais ce n'est pas tellement les règles qui dérangent le plus. Ce qui était le plus contraignant, c'est que ces règles n'étaient parfois fixées que pour quelques jours. Cela devenait donc un véritable casse-tête, car il fallait à chaque fois réorganiser les cours.

Pour exemple, en février de cette année, les académies ont été soumises à deux mesures incohérentes. La première, d'application début février, obligeait les élèves à choisir entre leurs cours de musique ou une de leurs autres activités extrascolaires. Cependant, il était complètement absurde de demander cela à des jeunes élèves tout en sachant que ceux-ci pouvaient se retrouver à plusieurs à l'école toute la journée, mais qu'après seize heures, il leur était interdit de côtoyer d'autres enfants, d'où le fait de devoir choisir entre leurs activités. Face à cela, les professeurs et les directeurs d'académies décident de se fédérer et d'écrire une lettre à la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, dans laquelle ils mettent en avant leurs incompréhensions face à cette mesure. Finalement, cette dernière n'a été d'application que deux semaines.

La seconde mesure a vu le jour un peu après les congés de carnaval. La pandémie ayant regagné du terrain en Belgique, il a été demandé aux professeurs d'instruments de réorganiser des cours par périodes de vingt-cinq minutes avec un élève à la fois. Outre le côté organisationnel de cette règle qui n'a au final duré qu'une semaine, le fait que les

élèves se retrouvent seuls durant leurs cours d'instrument était réellement difficile et davantage pour les plus jeunes, chez qui le jeu de groupe et la collectivité sont deux facteurs très importants²⁷⁸. Le gouvernement a donc "joué" avec le secteur de l'ESAGR déjà en grande détresse à cause du premier confinement, en prenant et en changeant les règles sans jamais prendre en considération les dommages collatéraux que de telles règles pouvaient occasionner.

II) Pour les professeurs et directeurs des Conservatoires supérieurs

Comme pour les professeurs et les directeurs d'académies, les professeurs et les directeurs des Conservatoires supérieurs déplorent également le manque de cohérence dans les décisions prises.

En effet, si le premier confinement était nécessaire pour tous et pour tous les types d'enseignements, ils regrettent que le gouvernement et la Ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Glatigny, n'aient pas suffisamment pris en compte le fait que l'enseignement artistique, et particulièrement l'enseignement artistique musical, devait se faire en présentiel. Effectivement, dès la rentrée de septembre et durant de nombreux mois, l'enseignement artistique a été soumis aux mêmes mesures que l'enseignement universitaire et de haute-école soit, avoir cours par visioconférence. Or, si certains cours de l'enseignement artistique pouvaient se donner via internet tels que les cours d'histoire de l'art, d'acoustique, etc., il était impossible, autant pour les professeurs que pour les étudiants, de continuer à avoir cours d'instrument via des plateformes numériques. C'est donc après de nombreuses concertations avec les différents directeurs, que la Ministre Valérie Glatigny et le gouvernement ont accepté que l'enseignement artistique repasse en présentiel pour les cours d'instrument, moyennant certaines règles à l'intérieur même des bâtiments afin que les élèves se croisent le moins possible et que les couloirs ne soient pas bondés. Les directeurs ont donc dû imposer des sens de circulations dans les bâtiments, condamner certaines classes et, enfin, revoir les horaires et jours de cours avec chaque professeur pour limiter au maximum la présence de trop nombreux élèves dans les bâtiments.

²⁷⁸ En académie, le règlement veut que les élèves de formation et de qualification soient au minimum deux durant les cinquante minutes de cours.

Cependant malgré toutes les mesures, toutes les disciplines instrumentales n'étaient pas soumises aux mêmes règles. Si la famille des instruments à cordes, des claviers et les percussionnistes ont pu revenir en présentiel, il n'en était pas de même pour les instruments à vent et les chanteurs. En effet, ces derniers n'ont pu avoir que deux cours en présentiel entre la rentrée de septembre et les congés de Noël, ce qui d'une part, était totalement discriminatoire et, d'autre part, cela a eu de grosses répercussions sur leur moral et sur leurs résultats lors des examens de janvier 2021.

Concernant les catégories d'instruments qui pouvaient avoir cours en présentiel, tout n'était pas encore gagné. En effet, tout cela était tout de même soumis à certaines règles que les professeurs et les directeurs ont une fois de plus jugées incohérentes et absurdes dans le cadre de l'enseignement artistique. Pour exemple, il a fallu trouver des salles dans lesquelles les distances de sécurité d'un mètre cinquante pouvaient être respectées. Or, lors d'un cours d'instrument, le contact physique avec le professeur est pratiquement inévitable, que ce soit pour régler des problèmes techniques ou de musicalité. En plus de cette distance à respecter, il était imposé que les étudiants et les professeurs gardent leur masque pendant toute la durée du cours. Si cette règle ne semble pas poser problème aux violoncellistes, aux pianistes, aux organistes, aux accordéonistes ou encore aux percussionnistes, celle-ci pose des problèmes aux violonistes et aux altistes qui d'une part, respirent beaucoup moins bien (comme tout le monde) et, d'autre part, doivent adapter le maintien de l'instrument au masque, ce qui impacte inévitablement le jeu.

De manière générale, les professeurs et les directeurs sont mécontents de la gestion de la crise et des nombreuses décisions qui ont été prises. Ils déplorent également le fait que le gouvernement, les scientifiques et la Ministre Valérie Glatigny n'aient pas suffisamment pris en compte les difficultés liées à ce type d'études qui demandent un certain contact physique et une certaine présence réelle et non pas numérique.

2. L'impact sur les salaires, les pertes engendrées par la crise, etc.

Concernant les professeurs, que ce soit en académies ou en Conservatoires supérieurs, la crise n'a eu aucun impact sur leurs salaires étant considérés comme des employés. Les autres membres du personnel (administration, le secrétariat, les aide-ménagères, etc.) ont quant à eux été mis au chômage forcé pour cas de force majeure

corona. Ils ont donc perçu 70% de leurs salaires. Cependant, dans certaines académies pouvant se le permettre, les 30% restants étaient financés par l'académie elle-même afin de pallier au manque dû au chômage. Au niveau des Conservatoires supérieurs, une partie du personnel administratif a commencé à faire du télétravail. Les revenus n'ont donc pas été impactés.

3. L'arrêt de la culture et l'impact de la crise d'un point de vue moral.

1) En académies

Au niveau des étudiants

En académies, l'impact sur les étudiants, qu'ils soient jeunes ou plus âgés, semble avoir été le même. Beaucoup d'étudiants se sont sentis abandonnés et ont rapidement baissé les bras, malgré les efforts et les moyens mis en place par les professeurs pour garder le contact avec eux. Cependant, quelques-uns s'en sont sortis, notamment chez les plus jeunes, grâce à une présence accrue et un meilleur suivi et soutien des parents.

Au niveau des professeurs

Ce qui a été le plus difficile moralement pour les professeurs, c'était d'être séparés de leurs étudiants mais également de garder la motivation de leurs élèves. De plus, donner cours via Skype, WhatsApp, etc., était réellement compliqué et demandait beaucoup de temps et de patience.

Au niveau des directeurs

Ayant perdu quelques élèves à cause du premier confinement²⁷⁹, il a fallu trouver des solutions pour en attirer de nouveaux lors de la rentrée académique 2020-2021. Certains directeurs d'académies ont donc eu l'idée de faire de la publicité pour leur.s académie.s auprès des écoles primaires et secondaires se trouvant dans le secteur géographique. Cette démarche a ainsi permis dès la rentrée d'attirer un public jeune.

Afin pallier à la perte des élèves dans certaines disciplines instrumentales et de permettre à certains professeurs de retrouver un horaire complet, les directeurs ont éga-

²⁷⁹ Certains élèves n'avaient pas le matériel adéquat pour continuer à avoir cours (connexion internet, ordinateurs, etc.). D'autres ont décroché ou abandonné car la situation familiale mais également environnementale ne permettait pas un bon suivi et un travail suffisant que pour continuer à avoir cours.

lement permis aux élèves suivant les filières ‘‘adultes’’ d’essayer ou de commencer un second instrument et cela sans frais supplémentaires²⁸⁰.

Globalement, il n’y a donc pas eu une grande différence aux niveaux des inscriptions entre l’année académique 2019-2020 et l’année académique 2020-2021. Cela est dû à la réactivité des directeurs et professeurs qui ont tout mis en œuvre afin de trouver de nouveaux élèves et de ‘‘conserver’’ ceux qui n’avaient pas été impactés trop durement suite à la pandémie.

II) En conservatoires supérieurs :

Au niveau des étudiants

La crise semble avoir eu autant d’aspects positifs que négatifs pour les étudiants du supérieur.

Positif :

L’arrêt des cours a donné beaucoup plus de temps aux étudiants pour travailler leur instrument que ce qu’il leur est permis durant une année scolaire normale remplie de sessions d’orchestre, de cours de musique de chambre ou encore de divers concours. Ils ont donc pu mettre ce temps à profit pour se concentrer davantage sur des points techniques ou musicaux.

Ayant moi-même été dans le cas puisque j’étais en master 1 didactique à l’alto à l’IMEP, ce premier confinement tombait bien, car il m’a permis d’agencer mes journées de travail comme je le souhaitais. De ce fait, j’ai remarqué que j’étais beaucoup moins stressée puisque je n’avais plus d’autres projets à gérer sur le côté, comme c’est souvent le cas pour les artistes. Ce temps de ‘‘pause’’ m’a donc permis de retravailler des points que je n’avais jamais le temps d’aborder lors de mes cours.

Négatif :

Même si pour certains, le fait de ne plus avoir cours en présentiel ne les a pas directement impactés car ils avaient suffisamment de bagages techniques pour pouvoir

²⁸⁰ La filière adulte est accessible dès l’âge de 14 ans. Dans cette filière, les étudiants doivent au minimum suivre un cours d’instrument (50 minutes par semaine) et un cours de formation musicale (3 heures par semaine).

s'en sortir sans l'aide d'un professeur, d'autres n'avaient pas les ressources nécessaires pour faire face seuls à cette crise et ont donc été en décrochage complet.

De plus, en tant qu'étudiants, nous n'imaginions pas que cette crise allait durer si longtemps et, très rapidement, le manque de cours en présentiel et de projets (orchestres, musique de chambre) s'est fait ressentir, impactant directement le moral, mais également notre niveau. En effet, lors de la reprise en septembre, certains professeurs ont constaté une baisse générale du niveau de leur classe.

Au niveau des professeurs

Comme pour les professeurs d'académies, il a été compliqué moralement, pour les professeurs de Conservatoires, d'une part, d'être séparés de leurs étudiants et, d'autre part, de garder la motivation de ces derniers.

En général, la situation a été aussi pesante d'un côté que de l'autre et a demandé énormément d'énergie.

Au niveau de la direction

Très peu d'abandons sont à recenser pour l'année académique 2019-2020. Si il y en a eu, les motifs étaient plus d'ordre familial ou personnel, que lié à un manque de motivation. La pandémie, de manière générale, ne semble donc pas avoir impacté la motivation des jeunes étudiants du supérieur. Cela se confirme également dans le nombre de candidats ayant passé les examens d'entrées pour l'année académique 2020-2021. À titre d'exemple, 67 candidats s'étaient présentés à l'examen d'entrée à l'IMEP pour l'année académique 2019-2020, contre 60 pour l'année académique 2020-2021.

4. L'utilisation forcée du numérique et l'avenir du secteur musical.

1) Le numérique

Les professeurs et directeurs, qu'ils soient d'académies ou de Conservatoires supérieurs, sont tous unanimes sur le fait qu'il n'est pas envisageable de continuer à donner des cours d'instrument par internet et qu'il faut trouver d'autres solutions si de telles pandémies devaient encore se produire. En effet, lors des confinements, cela a posé de nombreux problèmes.

Tout d'abord, la connexion internet n'est pas identique chez tout le monde. Si certains étudiants ont de très bonnes connexions et peuvent s'offrir le "luxe" d'avoir cinquante minutes de cours sans qu'il n'y ait trop de coupures liées à internet, pour d'autres cela est impossible. Certains n'ont même plus pu avoir de cours car ils ne possédaient tout simplement pas de connexion internet chez eux. Il a donc fallu que les professeurs s'organisent au mieux afin de ne pas les laisser sur le côté. Certains professeurs ont donc dû donner des cours par téléphone afin de ne pas laisser les élèves plus de trois mois sans cours. La fracture numérique a donc causé énormément d'inégalités.

Ensuite, que les connexions soient correctes ou non, aucune plateforme numérique n'est réellement destinée à l'enseignement musical. En effet, si certaines plateformes telles que Teams ou Zoom permettent d'avoir un son plus ou moins correct (sans saturation), les gestes et la musique sont très souvent décalés. Sur certaines autres plateformes comme Skype, BBB, Messenger ou encore WhatsApp, rien ne fonctionne convenablement. Le son arrive trop rapidement à saturation et il y a de trop nombreux décalages. Vraisemblablement, la seule application permettant d'avoir un son correct et des gestes précis, est *Violi*. Malheureusement, cette application est payante et ne peut se télécharger que sur des appareils IOS, soit des appareils de la marque Apple. Or, énormément d'étudiants ne possèdent pas ce type de matériel. Encore une fois, les professeurs ont donc dû trouver des solutions. La solution qui fonctionnait le mieux, était que les élèves enregistrent des parties d'œuvres pour les envoyer ensuite à leur professeur. Celui-ci les écoutait et rendait alors ses commentaires.

Enfin, l'utilisation des plateformes numériques a fait régresser les niveaux de manière générale. En effet, il était compliqué pour les professeurs de pouvoir tout gérer. Les plateformes numériques ne permettant pas de pouvoir analyser en profondeur le jeu d'un élève (technique et musicalité), il a fallu faire un choix. Certains professeurs ont privilégié la musicalité, alors que d'autres ont privilégié la technique. D'un côté ou de l'autre, les manques se sont fait ressentir à la rentrée.

De manière générale, les professeurs sont contre le fait de reprendre une énième fois les cours d'instrument par visioconférence si des plateformes spécialement créées pour les musiciens et gratuites ne sont pas mises en place, et si des solutions pour les étudiants les plus précarisés ne sont pas trouvées. Non seulement cela a affecté le mental des étudiants et des professeurs, mais cela a également mis en avant la grande préca-

rité de certains étudiants. Il est donc déplorable que des étudiants, dont les parents n'ont pas les moyens d'avoir un ordinateur ou une connexion suffisante voire une connexion tout court, soient oubliés et mis de côté.

II) L'avenir de la culture

En ce qui concerne l'avenir de l'enseignement artistique, les professeurs et les directeurs voient deux solutions possibles :

1. Soit la crise aura fait prendre conscience aux gens que la culture est importante et ces derniers se tourneront alors davantage vers les académies, les Conservatoires, les beaux-arts, etc.
2. Soit la crise aura démoralisé plus d'un étudiant, que ce soit en académies ou en Conservatoires, qui ne s'inscrira donc plus ou qui décidera de se tourner vers des vocations "plus sûres" tant d'un point de vue emploi que salarial en prévision des futures pandémies ou crises qui pourraient arriver.

1.2. Les institutions culturelles [ORW, OPRL, ONB et la Monnaie] (musiciens d'orchestre, autres membres et directeurs)

1. La gestion de la crise au niveau culturel, les mesures et les décisions prises.

Tous les répondants sont assez unanimes sur ce point. Le gouvernement n'a, d'une part, pas réagi suffisamment tôt et anticipé les problèmes et, d'autre part, a laissé sur le côté le secteur culturel en n'en parlant qu'en fin de CNS ou en n'en parlant pas du tout. Beaucoup de répondants ont eu le sentiment qu'aux yeux des politiques, le secteur n'existait pas alors qu'il ne faut pas oublier qu'il compte un peu plus de 250.000 employés.

Bien que le premier confinement était nécessaire afin de mettre les différentes aides et mesures en place, beaucoup déplorent le fait qu'à partir de septembre jusqu'à aujourd'hui, les mesures et décisions prises envers le secteur culturel et les institutions n'ont eu que peu de logique. Plusieurs exemples le prouvent.

Tout d'abord, malgré les nombreuses études qui ont montré que les lieux culturels tels que les musées, les salles de spectacle, etc., étaient loin d'être des vecteurs de propagation du virus, le gouvernement n'a jamais pris cela en considération, en préférant rouvrir les écoles maternelles et primaires (hauts lieux de propagation), les commerces essentiels et non-essentiels, ou encore en permettant à la population de s'amonceler dans les moyens de transport tels que les bus, les trains et les avions.

Ensuite, lors de la réouverture partielle des lieux culturels entre septembre et octobre, il a été demandé à tous les établissements de se munir de systèmes de ventilation spécifiques, de mettre tout un tas de règles en place pour que tout se passe au mieux : fluidifier les entrées et les sorties des salles, changer les distributeurs de savons et d'eau en préférant des automatiques, se munir de distributeurs de gel hydroalcoolique, réduire à une heure les concerts et les spectacles, aérer les salles après un concert, respecter les distanciations d'un mètre cinquante entre les spectateurs ou groupes de spectateurs et enfin porter le masque dans le public, dans l'orchestre mais également dans la régie. Malgré toutes les règles prises, tout l'argent dépensé pour se munir de matériaux corrects et toute la réorganisation au sein des équipes, le secteur culturel était toujours celui qui passait en dernier, que l'on fermait le premier et que l'on ouvrait le dernier, alors

que d'autres lieux, dans lesquels les distanciations n'étaient pas respectées et qui étaient de bien plus grands propagateurs du virus, ont pu rester ouverts.

Enfin, plusieurs incohérences sont à noter au niveau des jauges imposées dans les salles. En effet, placer une jauge à 200 personnes pour tous les établissements culturels n'était pas correct. Si certains établissements sont obligés de respecter cette jauge afin de maintenir les distances de sécurité entre les spectateurs, certains autres établissements comme le Théâtre de la Monnaie, l'Opéra Royal de Wallonie, etc., peuvent se permettre d'accueillir en temps normal plus de 1000 personnes. La jauge aurait donc dû être différente pour ce type d'établissement qui aurait pu, avec des jauges beaucoup plus élevées, maintenir les mesures de sécurité ainsi que toutes les autres règles imposées. Les répondants déplorent donc le fait que le gouvernement n'ait pas pris cela en compte lors de la décision des mesures.

2. L'impact sur les salaires, les pertes engendrées par la crise, etc.

1) Au niveau des personnes physiques

Globalement les salaires des musiciens (employés/salariés ou fonctionnaires/contractuels de la fonction publique) des grands orchestres tels que : ORW, OPRL, ONB ou la Monnaie, n'ont pas été impactés. Il en est de même pour les salaires des autres membres travaillant dans les institutions citées ci-dessus.

À l'ORW et à l'OPRL, les musiciens ont été placés en chômage temporaire pour cas de force majeure. Ils ont touché alors 70% de leurs salaires. Afin de combler le manque, les établissements ont versé directement depuis leurs propres caisses les 30% restants. Les autres membres du personnel tels que les régisseurs, les couturier.ère.s, les techniciens, l'administration, etc., pour autant qu'ils ne soient pas mis en chômage temporaire pour cas de force majeure, ont continué à être payés tout à fait normalement puisqu'ils ont pu continuer à travailler que ce soit depuis leur domicile ou sur place²⁸¹.

²⁸¹ Stefano Mazzonis di Pralafra, ancien directeur général et artistique de l'Opéra Royal de Wallonie, a d'ailleurs avoué lors d'une interview qu'il n'avait jamais vu autant de monde travailler dans l'établissement que durant la période de la pandémie. Voir dans MOURY Gaëlle, « La musique navigue en eaux troubles », *op. cit.*

À l'ONB et à la Monnaie, les musiciens (fonctionnaires/contractuels de la fonction publique) n'ont pas été mis au chômage et ont perçu l'entièreté de leurs salaires²⁸². Il en était de même pour les autres membres tels que les régisseurs, les couturiers, les techniciens, l'administration, etc.

II) Au niveau des institutions (personnes morales) :

Même si la baisse des recettes est assez significative²⁸³, de manière générale les institutions s'en sortent sans trop de dégâts. En effet, celles-ci ont pu compter sur diverses aides comme : le maintien de leurs subventions, les « contrats-programmes » ont été respectés par le gouvernement, le chômage temporaire pour force majeure en raison du coronavirus pour leurs membres (en ce qui concerne l'ORW et l'OPRL), etc. De plus, ne pas avoir fait de concerts leur a permis d'économiser de l'argent qui a pu être utilisé pour gérer d'autres problèmes²⁸⁴.

Au niveau de la billetterie, les institutions ont géré cela de manière pratiquement identique. Trois solutions étaient proposées aux spectateurs :

1. le remboursement de leurs billets ou abonnements,
2. l'attente d'une future reprogrammation des concerts,
3. l'abandon de leurs tickets ou abonnements pour venir en aide aux artistes.

Dans le cas de la troisième solution, l'argent récolté grâce aux abandons était redistribué aux (petits) solistes/artistes dont les agences ne couvraient pas les frais d'annulation des différents concerts.

²⁸² Les musiciens de l'ONB et de La Monnaie sont ce que l'on appelle des "fonctionnaires/contractuels de la fonction publique" puisque les établissements sont financés par l'État fédéral. La crise n'a donc en rien impacté ces établissements.

²⁸³ Pour exemple, l'ORW a perdu plus de 400.000 euros. Voir dans DUTILLEUL Damien, « Stefano Mazzonis di Pralafera : « la culture est importante : on doit reprendre ! » », dans *Olyrix*, <https://www.olyrix.com/articles/actu-des-operas/4085/stefano-mazzonis-di-pralafera-directeur-opera-royal-wallonie-liege-belgique-interview-entretien-article-covid-19-coronavirus-annulations-spectacles-crise-reprise-reouverture-perspectives-mesures-sanitaires-preconisations-presentation-saison-bicentenaire-2> (page consultée le 11 août 2021).

²⁸⁴ Lors d'une représentation et surtout à l'opéra, faire un concert coûte énormément d'argent à l'institution. En effet, il ne faut pas simplement rémunérer les employés de l'institution. Tous les chanteurs solistes invités pour l'occasion, etc., demandent parfois des cachets très élevés. De plus, les décors et les costumes coûtent également énormément.

3. L'arrêt de la culture et l'impact de la crise d'un point de vue moral.

1) Les musiciens

L'impact de l'arrêt de la culture sur les musiciens a été aussi positif que négatif.

Positif :

Au départ, c'était positif car cela a permis aux musiciens de se retrouver en famille et de prendre du temps pour eux et pour travailler.

Négatif :

Même si au départ cela était positif, très rapidement la durée de la pandémie a eu raison du moral des musiciens.

Tout d'abord, plusieurs musiciens qui ne sont "que" membres d'un orchestre se sont retrouvés du jour au lendemain sans métier et sans savoir quand cela allait pouvoir reprendre.

Ensuite, le second confinement en octobre 2020 a jeté un froid sur les musiciens. En effet, après quelques jours de retrouvailles et de travail, ils apprenaient que le gouvernement, suite à un CNS, refermait les portes des institutions culturelles. Ce second confinement a été un véritable coup de massue pour les musiciens qui n'avaient plus pu se retrouver depuis des mois et exercer leur métier. Tout leur manquait, tant la dimension sociale que pratique.

Enfin, l'arrêt de la culture a fait naître certaines angoisses chez les musiciens d'orchestre. La première angoisse concerne le niveau global de l'orchestre. Certains musiciens redoutent le fait que de ne plus avoir joué ensemble durant plusieurs mois pose problème lors de la reprise. En effet, un orchestre, ce n'est pas des individus. Ce sont plusieurs personnes qui doivent se retrouver en groupe pour garder une identité instrumentale, une identité sonore. Il est donc primordial de veiller à ce que ce groupe, cet ensemble, ne perde pas son son et sa cohérence. La seconde angoisse concerne plutôt l'impact physique et moral. En effet, beaucoup de musiciens redoutent la reprise à plein temps. S'il est évident que ces derniers n'attendent que de remonter sur scène, ils

appréhendent néanmoins les conséquences physiques et morales d'une telle reprise en peu de temps.

II) Les autres membres

Les autres membres des institutions n'ont pas vraiment ressenti l'impact de la crise puisqu'ils n'ont jamais arrêté de travailler. Lorsque cela était possible, certains membres venaient travailler sur place, dans le cas contraire ils étaient en télétravail. Au final, tout le monde s'est adapté pour d'une part, continuer à faire tourner l'établissement le plus normalement possible et, d'autre part, pour continuer à avancer sur certaines autres choses comme notamment la numérisation de la bibliothèque de partitions.

4. L'utilisation forcée du numérique et l'avenir du secteur musical.

I) L'utilisation du numérique

Dans les orchestres, le numérique était déjà présent puisque certains concerts ou opéras étaient captés afin d'être mis en streaming sur des plateformes telles que Mezzo, Arte ou encore Musiq3 lorsque les orchestres étaient en tournées. Cependant, la captation numérique et l'enregistrement sans public avaient un tout autre goût. Il y a donc plusieurs points positifs et négatifs à l'utilisation du numérique.

Tout d'abord, pour certains musiciens d'orchestre, savoir qu'ils étaient enregistrés et que cela allait être diffusé directement sur internet, leur redonnait l'envie de pratiquer et de s'investir après plusieurs mois à l'arrêt. Pour d'autres, cela causait un véritable stress, puisque lors d'une captation il n'est pas permis de se tromper dans les solos.

Ensuite, même si cette solution a permis aux musiciens de rejouer, elle demande énormément d'investissements afin d'obtenir une qualité suffisante de streaming. De plus, l'argent dépensé pour faire ces captations n'est pas compensé par l'achat de "billets numériques", car le public ne veut pas payer le même prix pour voir un concert en ligne que pour un concert public.

Enfin, les ressentis ne sont pas du tout identiques à ceux que l'on aurait lors d'un concert public. Effectivement, si pour un concert de musique symphonique le streaming n'est pas encore trop contraignant, cela l'est davantage pour l'opéra. Beaucoup de musiciens ont avoué eux-mêmes ne pas avoir eu l'envie d'aller regarder les diffusions des

concerts ou des opéras sur les plateformes numériques car cela perdait tout son sens. Il en est de même du côté du public. Le numérique a donc également eu un impact sur l'audience qui, pour certaines institutions comme l'ORW par exemple, a baissé de moitié.

Cependant, le numérique a aussi un grand aspect positif. Effectivement, ce dernier a permis aux institutions d'attirer une clientèle plus jeune. Énormément de jeunes ont commencé à s'intéresser à la musique classique orchestrale durant la pandémie. Les concerts proposés par les différentes institutions leur ont donc permis de découvrir ce monde plus en profondeur. À présent, beaucoup de ces jeunes sont demandeurs de concerts de musique orchestrale publics.

II) L'avenir de la culture

Les musiciens, les directeurs et les autres membres

Les musiciens d'orchestre et le reste du personnel ne voient pas spécialement, au niveau purement musical, l'avenir d'un mauvais œil car les gens ont besoin de culture et cela s'est vu dès la réouverture des lieux. En effet, ils préfèrent venir voir un concert public que de le voir sur internet. De plus, la musique classique a toujours eu sa place dans nos sociétés. À ce niveau-là, la pandémie n'y changera rien.

Ce qu'ils craignent le plus en revanche, c'est que le secteur culturel, et davantage le secteur culturel musical, paie les pots cassés de la pandémie. Secteur peu considéré, le gouvernement n'aurait aucun scrupule à couper davantage dans le budget de la culture, ce qui serait alors désastreux autant pour les jeunes étudiants désireux de trouver une place dans les orchestres que pour les membres même des institutions qui risquent une réduction de salaire ou un licenciement si les budgets ne sont plus suffisants.

Les institutions

L'avenir des grandes institutions telles que l'ORW, l'OPRL, l'ONB, la Monnaie, etc., n'est pas mis en jeu puisque d'une part, celles-ci ont pu bénéficier d'aides (dont elles n'avaient pas forcément besoin pour assurer leurs finances) et, d'autre part, dès qu'il y avait possibilité de revenir voir des concerts publics, les billets étaient rapidement vendus. La clientèle de ce genre d'institutions, est une clientèle fidèle, comptant également énormément d'abonnés. Les institutions n'auront donc pas de problème à

retrouver toute leur clientèle dès la réouverture des lieux. De plus, même si les institutions ont perdu énormément de sponsors durant la pandémie, il ne sera pas difficiles pour elles de les retrouver dès la reprise totale des activités.

1.3. Les musiciens indépendants, les musiciens freelances et les petites structures et Asbl.

1. La gestion de la crise au niveau culturel, les mesures et les décisions prises.

Comme toutes les autres personnes du secteur culturel, les indépendants et les freelances regrettent une action beaucoup trop tardive du gouvernement surtout en ce qui concerne les différentes aides.

Si beaucoup d'aides ont 'rapidement' été mises en place pour toutes les institutions étant subsidiées et subventionnées, il n'en était pas de même pour toutes les petites structures et Asbl ne possédant pas de subsides et n'étant pas subventionnées. En effet, il a fallu attendre longtemps pour que le gouvernement se tourne vers ce type de structures et débloque des fonds pour les aider. Les aides se sont également fait attendre du côté des musiciens freelances.

2. L'impact sur les salaires, les pertes engendrées par la crise, etc.

I) Pour les indépendants

Les indépendants ont été les 'mieux' logés parmi les musiciens n'ayant pas un statut d'employés. En effet, ces derniers ont pu toucher le droit passerelle qui s'est ensuite transformé en double droit passerelle pour certains. Globalement, ils ont gagné plus d'argent que ce qu'ils ne gagnent sur une année normale. Cependant, ce droit a posé problème car les personnes en bénéficiant n'osaient plus revenir travailler par peur de le perdre.

II) Pour les freelances

Si le gouvernement a développé plusieurs types d'aides pour soutenir le secteur culturel, les musiciens freelances ont été les grands oubliés de cette crise. De plus, les démarches à suivre pour obtenir le peu d'aides proposées par le gouvernement étaient longues et épuisantes²⁸⁵. Certains musiciens attendent toujours que certaines aides leur soient versées alors que les demandes ont déjà été faites il y a des mois et que nous sor-

²⁸⁵ Beaucoup d'entre eux ont demandé des aides comme Playright+ et le retrait anticipé de la réserve du fonds social de la sabam.

tons de la crise. C'est pourquoi, une grande partie d'entre eux ont dû se tourner vers des jobs alimentaires tels que les jobs de livraison à domicile Uber eat, Take away, etc.

Cependant, si le gouvernement n'a pas su venir correctement en aide aux musiciens précarisés, certaines villes, structures et organisations l'ont fait. Parmi celles-ci, nous retrouvons la Province de Liège qui, en juillet et août 2020, a mis en place une série de concerts appelés « Place aux Artistes ». Ces concerts étaient proposés à tous les types de musiciens allant du musicien classique au musicien proposant de la musique moderne. Lors de ces « mini » concerts (une heure par concert), la Province de Liège dédommageait les musiciens bien plus qu'il ne le fallait afin de leur redonner un minimum d'importance.

L'organisation « Les Tournées Arts et Vie »²⁸⁶ a aussi aidé à sa manière les musiciens en finançant tous les contrats qui n'avaient pas pu être réalisés à cause de la pandémie. Si le financement n'était pas maximal, les musiciens recevaient au minimum le cachet du concert.

Les grandes institutions (ORW, OPRL, la Monnaie, ONB, etc.) sont aussi intervenues en finançant aux musiciens supplémentaires (souvent des musiciens freelances) toutes les prestations auxquelles ils auraient dû participer mais qui se sont vues annulées à cause de la pandémie.

III) Pour les petites structures et Asbl

Grandes oubliées du gouvernement, les petites structures et Asbl ont perçu très peu d'aides voire pas du tout. De plus, les quelques aides proposées demandaient le respect de règles imposées, comme par exemple un chiffre d'affaires ne pouvant pas dépasser un certain montant ou encore un nombre maximal de personnes travaillant au sein de la structure. Certaines d'entre elles ne respectant pas tous les critères n'ont pas pu être

²⁸⁶ « Les Tournées Arts et Vie » œuvrent à la programmation de concerts et spectacles de qualités dans des lieux culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'octroi d'une subvention par représentation. Les Tournées Arts et Vie fonctionnent selon certains principes : les spectacles doivent être proposés en dehors du temps scolaire, seuls les spectacles reconnus par le Service de la Diffusion peuvent être subventionnés, les demandes ne peuvent être introduites que par des programmeurs reconnus, les programmeurs doivent veiller à la participation du public (faire payer une "entrée" de 4 euros minimum) et la subvention du Service de la Diffusion n'est accordée que lorsque la prestation artistique est le principal objet de la manifestation. Pour de plus amples informations concernant cet organisme et ces conditions voir *Les Tournées Arts et Vie*, <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8383> (page consultée le 9 juillet 2021).

financées. Dès lors, faute de pouvoir subvenir à leurs besoins et rémunérer correctement leurs membres, certaines structures et Asbl ont dû mettre la clef sous la porte.

Globalement, les indépendants, les freelances et les gérants des petites structures et Asbl regrettent le manque de gestion, le manque d'aides octroyées aux structures non subventionnées ainsi qu'une mauvaise répartition de l'argent. En effet, preuve est de constater que la plupart des aides octroyées, ont été destinées à des institutions ayant les moyens de "survivre" sans celles-ci.

3. L'arrêt de la culture et l'impact de la crise d'un point de vue moral.

Globalement, comme pour les autres musiciens, l'arrêt de la culture a d'abord été un "soulagement". En effet, en tant qu'indépendant ou freelance, un musicien mène une vie à un rythme effréné devant sans cesse trouver des contrats. L'arrêt de la culture a donc permis à ces personnes de ralentir leur rythme de vie et de travailler pour elles et pour leur structure ou Asbl si elles en possédaient une.

Cependant, la seconde partie de l'année (septembre, octobre, novembre, décembre 2020) a été plus compliquée moralement et physiquement. En effet, cette période-là a été synonyme de confinements et déconfinements à répétition. Tous les contrats, les projets, les spectacles que les indépendants ou les freelances avaient trouvés se sont vus reportés durant plusieurs mois.

4. L'utilisation forcée du numérique et l'avenir du secteur musical.

1) L'utilisation forcée du numérique

Certains musiciens ont utilisé le numérique et les réseaux sociaux au début du confinement pour montrer qu'ils existaient toujours et pour continuer à partager leur contenu avec le public. Certains groupes et certains musiciens ont même proposé des concerts qui, au départ, étaient gratuits. Malheureusement, tout cela n'a pas duré. En effet, voyant que les concerts fonctionnaient bien, les musiciens ont commencé à faire payer des entrées numériques au prix de 5 ou 10 euros afin de rembourser le matériel qu'ils avaient acheté pour tourner toutes les vidéos. Quand les concerts sont devenus payants, les gens ne les ont plus regardés. Le numérique a donc été une bonne chose au départ mais est, très rapidement, devenu contraignant.

II) L'avenir du secteur musical

Au niveau des musiciens freelances

Au vu de ce qui s'est passé durant cette pandémie, il ne serait pas anodin que les freelances se fassent de plus en plus rares, ce qui aurait des conséquences autant pour les grands orchestres pour qui ce genre de personnes est indispensable, que pour les petits festivals de musique ou les petites structures qui ne peuvent financer des musiciens ou des groupes demandant des cachetons trop élevés. Leur disparition pourrait donc mener à terme à la disparition des petits festivals musicaux, mais également des petites structures.

Au niveau des petites structures ou Asbl

D'une part, ces petites structures ou Asbl permettent bien souvent aux jeunes musiciens ou même à des personnes n'ayant pas trouvé de travail dans les académies, d'enseigner. D'autre part, c'est également ce type d'établissement qui permet de faire connaître les jeunes artistes émergents. Leur disparition aurait donc des conséquences non négligeables pour les jeunes musiciens qui tentent de se faire une place dans le monde de la musique ou pour qui, trouver une place en académie devient de plus en plus compliqué.

2. Conclusion :

Premièrement, les réponses des différents acteurs sont sensiblement identiques quel que soit leur statut et leur profession. Tous déplorent le manque de réactivité du gouvernement et le déploiement d'aides adéquates. Deuxièmement, les incohérences des mesures prises ont été recensées à tous les niveaux du secteur musical classique. Troisièmement, nous avons pu constater à travers ces interviews, que la crise a révélé de grandes inégalités que ce soit au niveau du financement des différentes structures (Asbl, petites ou grandes institutions) ou au niveau du financement des musiciens suivant leur statut. Et quatrièmement, si certains semblent optimistes pour l'avenir du secteur, d'autres en revanche sont plutôt pessimistes et espèrent que le gouvernement aidera le secteur à se relever.

PARTIE III

LES IMPACTS DE LA PANDÉMIE ET L'AVENIR DU SECTEUR MUSICAL CLASSIQUE

Cette partie vise surtout à réfléchir aux impacts positifs ou négatifs qu'a eu la Covid-19 sur le secteur classique, mais également à imaginer ce que pourrait être le futur de ce secteur. Ainsi en me basant sur divers documents et sur les réponses apportées lors de mes entretiens, je vous présent ce qu'il en ressort.

Chapitre I : Les impacts de la pandémie sur le secteur musical classique

1. La Covid-19 a-t-elle amené à la démondialisation de la musique classique et à un retour au local ?

Depuis toujours, les compositeurs et interprètes voyagent, ce qui a permis à la musique de se mondialiser très rapidement²⁸⁷. Plusieurs exemples peuvent être donnés : Wolfgang Amadeus Mozart ou encore Ludwig Van Beethoven se sont baladés dans toute l'Europe, Haendel est parti en Italie ou encore à Londres, etc.

Au fil des années, le monde industriel s'est développé en modernisant, entre autres, les moyens de transport : avions, bateaux, trains, voitures, etc. Ces nouveaux moyens de transport permettent aux musiciens, compositeurs et interprètes européens, mais également d'autres continents, de voyager et de se produire loin de chez eux.

Mais les avancées ne s'arrêtent pas là et la deuxième moitié du XX^e siècle voit, encore une fois, de nouvelles avancées techniques en ce qui concerne les moyens de transport²⁸⁸. Par exemple, le développement et la rapidité des moyens de transport surtout aériens permettent aux grands musiciens, orchestres et chefs d'orchestre de se produire beaucoup plus que ce qu'ils ne faisaient auparavant et, de se produire dans des salles prestigieuses et dans des grands festivals classiques. Ces nouvelles avancées leurs permettent également de pouvoir cumuler plusieurs postes dans différents pays²⁸⁹. À côté de cela, d'autres progrès technologiques permettent un boum sur le marché du disque qui touche alors un public de plus en plus large²⁹⁰.

Début du XXI^e siècle, l'ultra-mondialisation économique a permis la construction de grandes salles de concert partout dans le monde (Asie, Moyen-Orient, Europe, Amérique du Sud, etc.) s'arrachant les plus grands solistes et orchestres²⁹¹. Grâce à tout cela,

²⁸⁷ TRIBOT Pierre Jean, « Le monde d'après – I : la démondialisation du classique ? », dans *Crescendo-magazine*, <https://www.crescendo-magazine.be/le-monde-dapres-i-la-demondialisation-du-classique/> (page consultée le 26 juin 2021).

²⁸⁸ *Ibid.*

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ *Ibid.*

les tournées sont devenues pour plus d'un artiste, mais également pour les grands orchestres, une rentrée d'argent non négligeable²⁹².

Dès lors, l'interdiction de voyager ainsi que la fermeture des salles de concert ont été un véritable cauchemar. De plus, la répétition des confinements, la durée de ces derniers et la fermeture des frontières ont véritablement eu des conséquences économiques désastreuses²⁹³. En effet, sans moyen de se déplacer, c'est toute une partie du secteur économique culturel qui s'effondre, à savoir : les agences artistiques et les orchestres dont les principales sources de revenus sont générés par les tournées²⁹⁴.

Cependant, cette pandémie et cette interdiction de voyager ont poussé les différents orchestres et artistes à penser plus régional et local. Les directeurs artistiques ont dû penser à de nouveaux concepts de concerts et de nouveaux programmes. Ils ont essayé de créer des liens entre les différents arts et d'élargir les programmes afin de toucher un plus large public, dont notamment un public plus jeune. En plus d'être écologiquement meilleur, la pandémie a permis, autant aux artistes qu'aux orchestres, un retour plus local ainsi qu'une plus grande attention du public vis-à-vis de son propre pays, ce qui est finalement, un mal pour un bien.

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *Ibid.*

2. La gratuité et le numérique ont-ils mis en péril le secteur culturel musical classique ?

L'arrêt des concerts publics a rapidement poussé les artistes et orchestres à se tourner vers des solutions numériques qui, pour certaines, étaient même gratuites. Certaines grosses institutions qui possédaient déjà des plateformes numériques leur ont donné un accès gratuit ou ont tenté de renforcer l'offre, alors que d'autres institutions en ont créé durant la pandémie afin d'espérer rattraper leur retard²⁹⁵.

Cette solution numérique a été parfaite pour tous les mélomanes qui, sans débours le moindre euro, ont eu accès à toute la vie musicale. Cependant, ce passage à la gratuité pose question sur le plan financier²⁹⁶.

La gratuité comme le numérique sont loin d'être des mauvaises choses. Ce qui pose problème dans ce cas précis, c'est que si l'utilisateur ne paie rien, qui va payer ? En effet, la gratuité ne rapporte rien aux institutions ou aux artistes²⁹⁷. De plus, si l'on reste trop longtemps dans un schéma de gratuité, les conséquences pourraient être désastreuses d'un point de vue financier.

Le passage au numérique et à la gratuité est donc largement défavorable autant aux artistes qu'aux institutions et à tous les acteurs qui entourent la production, puisque l'enregistrement d'un concert ou d'un opéra nécessite un panel d'autres personnes. La visibilité contre la gratuité a donc davantage plongé le secteur culturel dans une perte d'argent que le contraire²⁹⁸.

Plusieurs institutions ont donc réagi face aux lourdes conséquences économiques qu'imposait la gratuité, en commençant à faire payer leurs représentations ou leurs concerts retransmis. En effet, il ne faut pas oublier qu'un artiste se doit d'être payé pour son travail comme tout autre travailleur. Malheureusement, les craintes étaient bien fondées. Il était inimaginable pour les personnes qui avaient profité de concerts gratuits sur internet, de devoir les payer pour pouvoir les visionner sur une plateforme de *livestream*. Plusieurs artistes ont même avoué qu'ils n'avaient pas payé pour visionner un concert

²⁹⁵ TRIBOT Pierre Jean, « Le monde d'après II – La gratuité sera-t-elle le second clou du cercueil de la culture ? », dans *Crescendo-magazine*, <https://www.crescendo-magazine.be/le-monde-dapres-ii-la-gratuite-sera-t-elle-le-second-clou-du-cercueil-de-la-culture/> (page consultée le 27 juin 2021).

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

ou un opéra sur internet à l'heure où tout est pratiquement accessible gratuitement. L'utilisation des solutions numériques a donc fait baisser également l'audience des institutions. À court terme et en vue d'une réouverture certaine des salles de concert, la perte d'audience engendrée par le numérique n'est pas dramatique pour les institutions mais, cela pourrait le devenir si la pandémie et les restrictions devaient demeurer identiques pendant plusieurs mois encore.

3. L'impact financier

Si la crise n'a pas épargné le secteur musical en général, preuve est de constater que malgré tout, le secteur musical classique est celui qui s'en tire le "mieux" financièrement parlant. Cela est notamment dû au fait que la majeure partie des personnes représentant le secteur musical classique sont avant tout des professeurs ayant également, pour certains (souvent pour les professeurs en Conservatoires Royaux), une place en orchestre. Leurs revenus n'ont donc pas été impactés si ce n'est que de quelques euros, puisqu'en tant que professeurs ils ont continué à être payés de façon normale et en tant que musiciens d'orchestre, soit leurs revenus leur ont été entièrement versés (ONB et la Monnaie), soit ils ont perçu 70% de leurs revenus grâce au chômage et les 30% restants grâce à l'institution.

Comme nous avons pu le constater suite aux entretiens, les personnes les plus impactées financièrement ont donc été les musiciens freelances qui ont vu tous leurs contrats tomber à l'eau. Cependant, dans le secteur classique, s'il existe de vrais musiciens freelances qui ne vivent que de leurs cachetons, de leurs concerts, etc., et pour qui la crise sanitaire s'est également transformée en crise économique, les freelances d'aujourd'hui sont également des professeurs. Même si tout un pan de leurs revenus ont disparu, ils ont tout de même eu une certaine rentrée financière. Au niveau des personnes physiques la crise a donc eu très peu d'impact au niveau financier. Mais d'où proviennent les pertes ?

La majeure partie des pertes enregistrées dans le secteur classique sont notamment dues aux pertes subies par les petites structures et Asbl. De tout le secteur classique, ce sont celles qui ont le plus souffert. Mais il est dommage de constater que beaucoup de personnes, en ce compris le gouvernement, se sont inquiétées du sort des grosses institutions et non pas de celui des petites structures. Comme nous l'avons vu, les grosses institutions ont été couvertes et aidées bien plus qu'il ne le fallait. En plus de leurs ressources financières personnelles, du maintien de leurs subventions, du remboursement de leur billetterie, des donations de certains de leurs abonnés, etc., certaines de ces institutions se sont enrichies sur le dos des plus petites structures en quémendant des aides supplémentaires au gouvernement et à leur province respective. Alors que les plus petites structures souffraient du manque d'aides et de la difficulté d'en percevoir, les grandes institutions n'ont pas hésité à prendre l'argent là où il y en avait avant que ce-

lui-ci ne disparaisse. Il n'est donc pas étonnant de voir le paysage culturel classique amputé de certaines de ces petites structures ou Asbl qui, rappelons-le, sont importantes pour tous les artistes émergents et qui permettent à certaines personnes d'enseigner, faute de place dans les académies.

4. Un nouveau statut d'artiste ?

La prise de conscience, accélérée par la pandémie, a conduit le gouvernement à se pencher plus rapidement sur la réforme du statut d'artiste attendue par tout le secteur culturel depuis de nombreuses années.

Le 24 juin 2021, le journal *Le Soir* relaye une information concernant le statut d'artiste. En effet, suite aux diverses discussions à propos de ce dernier durant la crise, une proposition a été faite et un nouveau 'statut d'artiste' est prêt à voir le jour.

Dans un premier temps, il ne s'agirait plus de parler 'd'artistes', mais plutôt de 'travailleurs des arts'²⁹⁹. Cela a pour but d'intégrer « autant les artistes que les techniciens et les profils de support qui apportent une contribution nécessaire à une création, une production, une exécution ou une interprétation artistique »³⁰⁰.

Dans un second temps, ce 'nouveau statut' prendrait la forme d'une attestation individuelle qui serait valable pour cinq ans dès sa demande (et non plus seulement pour un an comme c'est le cas actuellement) et serait renouvelable facilement³⁰¹. Cette seule attestation certifierait que son propriétaire « peut bénéficier des règles spécifiques pour les travailleurs des arts »³⁰². Ce n'est donc plus l'Onem qui interviendrait pour décider qui peut bénéficier des règles spécifiques, mais plutôt la Commission lors de réunions délibératives³⁰³.

²⁹⁹ LALLEMAND Alain, « Futur statut d'artiste : voici la proposition fédérale », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/380422/article/2021-06-24/futur-statut-dartiste-voici-la-proposition-federale> (page consultée le 31 juillet 2021).

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ « Réforme en vue pour le statut d'artiste », dans *métiers*, <https://metiers.siep.be/actus/reforme-en-vue-pour-le-statut-dartiste/> (page consultée le 04 août 2021).

Chapitre II : Quel avenir pour le secteur musical classique après la crise de la Covid-19 ?

Nous l'avons constaté au fil des entretiens, les acteurs du secteur culturel classique ne sont pas tous unanimes quant à un avenir sans problème pour le secteur. Si certains sont plutôt optimistes, d'autres ne sont pas du même avis. Dans ce chapitre nous allons donc réfléchir, à partir de tout ce qui a été dit dans ce mémoire, à deux situations d'avenir pour le secteur musical classique, l'une négative l'autre positive. Enfin, nous terminerons ce chapitre en avançant des pistes émises par les différents acteurs du secteur musical classique quant à la gestion de futures crises.

1. La fin des institutions et de la musique classique ?

Selon certaines personnes, la pandémie a complètement asphyxié le secteur musical classique. De plus, durant toute la pandémie, le gouvernement n'a pas considéré à sa juste valeur ce dernier. Il n'a pas hésité à "couper" dans le budget qui lui était destiné, occasionnant de nombreuses pertes pour certaines petites structures ou Asbl les menant ainsi à la fermeture, ou en oubliant tout un pan des personnes faisant partie de ce secteur, en les obligeant à vivre sur leurs réserves par manque d'aides ou à se diriger vers d'autres métiers.

En ce qui concerne les institutions, si pour les plus grosses d'entre elles la pandémie ne les a pas "gravement" impactées, le prolongement de cette dernière pourrait avoir de lourdes conséquences, d'abord sur les budgets qui pourraient se voir amoindrir à cause de la baisse de fréquentation des lieux³⁰⁴, mais aussi à cause du numérique qui rapporte beaucoup moins (puisque peu de gens sont désireux de payer afin de pouvoir visionner un concert sur internet) et qui n'est pas une situation permettant d'être économiquement stable sur une longue durée. Ensuite, cette baisse budgétaire serait sans nul doute répercutée sur le personnel qui se verrait réduit faute de moyens financiers. Une réduction de personnel conduirait inévitablement à une suppression de places au sein même des orchestres, qui impacterait directement, non seulement les jeunes étudiants mais également tout autre musicien désireux concourir à l'obtention d'une place.

³⁰⁴ SCHWAB Pierre-Nicolas, « Covid-19 : impact sur le secteur de la culture [étude] », dans *Into the minds*, <https://www.intotheminds.com/blog/covid-impact-culture-musees/> (page consultée le 27 juillet 2021).

Les concerts

Au niveau des concerts publics, plusieurs répondants ont fait part, lors des interviews, du fait qu'ils sont fortement inquiets quant à l'avenir du secteur classique. En effet, même si le gouvernement autorise à présent les concerts publics, certains amateurs de musique classique ne se sentent pas encore tout à fait prêts à revenir sur place malgré les mesures sanitaires mises en place et l'arrivée des vaccins.

Et en streaming alors ?

Si plusieurs amateurs de musique classique ne sont pas encore prêts à revenir voir un concert en public, beaucoup de personnes, y compris les musiciens eux-mêmes, ne sont pas disposées à payer pour assister à des concerts en streaming. De plus, parmi ces personnes, beaucoup d'entre elles :

1. ne connaissent pas le principe du streaming (on peut notamment remarquer cela chez les personnes plus âgées moins enclines à utiliser les nouvelles technologies),
2. connaissent le principe du streaming mais ne savent pas comment fonctionne ce dernier,
3. connaissent le principe du streaming et savent comment ce dernier fonctionne, mais considèrent qu'un concert au travers d'un écran ne peut remplacer un concert public³⁰⁵.

Plusieurs facteurs peuvent donc entraîner la disparition du secteur classique dans le futur si des solutions économiquement meilleures ne sont pas trouvées. Même si les solutions numériques ont permis à certaines institutions de garder la tête hors de l'eau durant cette première année de pandémie, ces dernières ne doivent pas, à long terme, servir de substituts aux concerts publics, sans quoi ce sera au tour des grandes institutions telles que : ORW, OPRL, ONB, etc., de fermer leurs portes comme ce fut le cas

³⁰⁵ Ces résultats sont globalement identiques autant en Europe que dans les pays non-européens. Pour exemple, la compagnie Primephonic (service de streaming musical payant spécialisé dans la musique classique) avait menée en 2020 une étude concernant le futur de la musique classique. Les résultats dont la tendance est plutôt au pessimisme parlent d'eux-mêmes. Voir Primephonic, *Live Streaming Can't Save Classical Music* [Document Pdf], https://mms.businesswire.com/media/20200924005048/en/823871/1/Primephonic_2020_YouGov_Survey.pdf?download=1 (page consultée le 27 juillet 2021).

pour les plus petites structures qui n'ont pas pu être sauvées malgré les différentes aides. Il est donc impératif que la pandémie prenne fin ou que des solutions plus avantageuses soient trouvées, sans quoi les conséquences pourraient être désastreuses pour le secteur classique.

2. Un avenir prometteur

« À quelque chose malheur est bon »³⁰⁶.

Si certaines personnes et musiciens entrevoient un avenir noir pour la culture, d'autres en revanche sont plutôt optimistes quant à sa survie. Suite aux interviews, aux divers documents de presse lus et aux discussions que j'ai pu avoir avec des musiciens, des directeurs, des professeurs, des étudiants, d'autres personnes du milieu ou ne faisant pas partie de ce milieu, ils ont avancé le fait que la pandémie a permis un accroissement de l'intérêt pour la musique classique notamment orchestrale, et a permis de découvrir tous les bienfaits que cette dernière a sur la santé mental et le bien-être³⁰⁷. La pandémie a donc eu quelques aspects positifs.

Plusieurs acteurs du milieu le diront, si l'envie et l'engagement du public envers la musique classique et plus spécifiquement la musique classique orchestrale étaient déjà quelque peu présents avant la pandémie³⁰⁸, ceux-ci se sont accentués durant les divers confinements, et plus spécifiquement chez les plus jeunes qui ont un accès et une utilisation d'internet et du numérique plus faciles que les personnes plus âgées. Il semble en effet, que l'augmentation du temps libre et l'accès à certains concerts de musique orchestrale gratuits aient incité les jeunes (et les moins jeunes) à s'y intéresser davantage que d'ordinaire. Outre l'engouement auprès des jeunes, plusieurs personnes ont également fait part du fait que la musique classique orchestrale accompagne la vie quotidienne³⁰⁹. Certains l'écoutent durant les trajets en voiture, d'autres en faisant le ménage ou encore en lisant³¹⁰. Les divers confinements à répétition ont donc suscité un engouement généralisé de la population pour la musique classique orchestrale qui semble bien parti pour perdurer dans le temps puisque de nombreuses personnes (des jeunes et des personnes âgées) souhaitent à présent une réouverture maximale des salles de concert.

³⁰⁶ DANHIER Antoine, « La crise sanitaire a augmenté l'intérêt du public pour la musique orchestrale, selon une étude anglaise », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_la-crise-sanitaire-a-augmente-l-interet-du-public-pour-la-musique-orchestrale-selon-une-etude-anglaise?id=10680167 (page consultée le 27 juillet 2021).

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ *Ibid.*

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ *Ibid.*

Mais cela n'est pas tout, plusieurs professeurs, mais également parents d'étudiants ou étudiants eux-mêmes, appuient le fait que le temps libre leur a permis de pratiquer davantage leur instrument et donc de se perfectionner davantage. Pour les étudiants ne pratiquant pas d'instrument, les divers confinements et l'envie de découvrir ce secteur les ont poussés à entreprendre l'apprentissage d'un instrument dès la rentrée académique 2020-2021.

La pandémie a donc eu, malgré les nombreux aspects négatifs, certains aspects positifs qui laissent malgré tout entrevoir un avenir radieux à la musique classique, aux grandes institutions et également à l'enseignement artistique.

3. La gestion des futures crises sanitaires/économiques

Ce point que nous avons abordé dans les questionnaires (question 15 questionnaire 1 et question 16 questionnaire 2), a suscité de vives réactions chez les répondants. S'ils reconnaissent que la situation était exceptionnelle et que celle-ci a pris tout le monde au dépourvu, il est à présent important que tout ce qui vient de se passer au niveau du secteur culturel, des aides développées, des recommandations, etc., soit acté afin de permettre aux dirigeants de notre pays de réagir directement lors de prochaines crises. Voici donc ce qu'espèrent les acteurs du secteur culturel pour la gestion des (peut-être) futures crises.

Tout d'abord, les acteurs du secteur musical classique demandent une meilleure reconnaissance. En effet, durant la crise, le secteur musical en général (et le secteur culturel tout simplement) a pendant longtemps été mis de côté.

Ensuite, ils demandent une meilleure reconnaissance des artistes faisant partie de ce secteur et ce, quel que soit le statut qu'il leur est attribué. Comme nous l'avons maintes fois répété, beaucoup de musiciens aux statuts précaires ont été lésés durant cette crise, en obligeant certains à changer de métier afin de continuer à pouvoir subvenir à leurs besoins. Pourtant, il n'est pas normal que des artistes ayant un statut différent de celui "d'employé" soient dévalorisés. Il est en effet très dégradant pour ces artistes de ne pas être reconnus à leur juste valeur, alors que le travail fourni derrière chaque prestation est colossal. Il est donc urgent que, dans le futur, si des crises sanitaires devaient se représenter, le gouvernement prenne en compte toutes les difficultés vécues par les artistes aux statuts les plus précaires, afin de proposer plus rapidement des aides et de permettre un accès plus facile à celles-ci.

Enfin, les acteurs du secteur pensent qu'il serait bon de créer un fonds d'urgence en Belgique mais également au niveau européen, destiné au secteur culturel en général mais également au secteur culturel musical, dans le but de pouvoir agir beaucoup plus rapidement et de pouvoir mettre en avant un budget beaucoup plus conséquent afin de soutenir ce secteur déjà d'ordinaire fortement lésé. Il est donc impératif que lors des prochaines crises (sanitaires ou économiques), tous les secteurs soient mis sur le même piédestal et que les budgets mis à disposition soient identiques afin de ne pas reléguer au second plan ou au plan de "non-essentiels" certains secteurs.

CONCLUSION

Loin d'avoir été épargné par la double crise sanitaire et économique, le secteur de la musique classique a dû, depuis le 18 mars 2020, se plier à de nombreuses mesures toutes aussi contraignantes les unes que les autres. Outre le fait qu'elles soient souvent jugées incohérentes, ces mesures étaient aussi extrêmement variables obligeant les différentes structures à s'adapter en un temps record.

La crise a également mis en avant de nombreuses inégalités et discriminations entre les différentes institutions. En effet, si les plus grosses institutions ont pu rapidement bénéficier d'aides du gouvernement, mais également des Provinces et des Communes, il a fallu attendre longtemps pour que des aides soient apportées aux institutions non subventionnées, pourtant importantes pour les jeunes artistes émergents. Pour certaines, cette attente a été fatale les obligeant à mettre la clef sous la porte.

Mais ces inégalités et discriminations, nous les retrouvons également dans les différents statuts de la sphère musicale. Si pour les professeurs, les musiciens des orchestres tels que l'ORW, l'OPRL, l'ONB et la Monnaie, la crise n'a eu qu'un impact "moral et physique" et non financier, il en est tout autre pour les musiciens indépendants ou encore pour les musiciens freelances. En effet, si certains indépendants ont pu bénéficier du droit passerelle voire du double droit passerelle, ce n'est pas le cas de tous. Beaucoup de musiciens ont été oubliés durant cette crise. Même si, au fur et à mesure de la crise, diverses aides ont vu le jour pour soutenir ces musiciens et notamment les musiciens freelances, celles-ci demandaient énormément d'investissements et de temps. De plus, certains musiciens attendent toujours aujourd'hui (28/07/2021) que certaines aides, dont les demandes ont été introduites l'année passée, leur soient versées.

Cependant, la crise n'a pas eu que des aspects négatifs. En effet, celle-ci a permis, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire, d'accélérer le processus de réflexion à propos de la réforme du statut d'artiste. Étant soumis à de nombreuses règles parfois très contraignantes, la crise a permis une réflexion quant à un accès simplifié à ce statut dans le futur.

Ensuite, le fait de passer par le numérique a permis à beaucoup de jeunes de découvrir le monde de la musique classique orchestrale et a donc permis aux institutions

d'élargir leur audience. Il reste donc à espérer que ces jeunes viendront aux concerts publics lors d'une réouverture à cent pour cent des salles de concert.

Enfin, cette crise a véritablement fait prendre conscience à la population que la culture est importante. Même si certains étudiants et certains musiciens professionnels se sont maintes fois questionnés sur leur avenir dans ce secteur, la crise et sa prise de conscience ont poussé certaines personnes à s'inscrire dans des académies ou Conservatoires supérieurs lors de la rentrée académique 2020-2021. Ce qui laisse également présager un avenir radieux à l'enseignement de la musique.

Ce mémoire a donc été pensé dans le but d'offrir une synthèse récapitulative de ce qu'ont vécu les musiciens classiques et les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la crise de la Covid-19, de mars 2020 à juillet 2021 ; mais également de réfléchir à des perspectives futures si de prochaines crises devaient avoir lieu. Ces pages contiennent donc, non seulement une vue d'ensemble des différentes aides apportées, mais également des réflexions plus personnelles grâce aux interviews qui m'ont permis de comprendre la difficulté dans laquelle le secteur musical classique a été plongé. Si les conséquences et les impacts de la crise sont moindres et sont tout aussi positifs que négatifs pour le secteur de la musique classique par rapport à d'autres branches du secteur musical, le domaine de la musique classique reste fragile et il est important de continuer à le soutenir à travers les différents dons ou en allant voir des concerts dès que cela sera possible.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES DE PRESSE

LE SOIR (en ligne)

BELGA, « La Chambre approuve finalement la loi de soutien aux artistes », dans *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/312408/article/2020-07-10/la-chambre-approuve-finalement-la-loi-de-soutien-aux-artistes> (page consultée le 22 février 2021).

BELGA, « Le secteur de la musique live lance un fonds et un appel au don », dans *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/306113/article/2020-06-09/le-secteur-de-la-musique-live-lance-un-fonds-et-un-appel-au-don> (page consultée le 22 février 2021).

BELGA, « Lieux culturels: la distance de sécurité va passer à un mètre entre les spectateurs », dans *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/321115/article/2020-08-26/lieux-culturels-la-distance-de-securite-va-passer-un-metre-entre-les-spectateurs> (page consultée le 22 février 2021).

BELGA, « Un fonds de relance et de soutien créé pour les artistes musiciens belges », dans *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/308889/article/2020-06-23/un-fonds-de-relance-et-de-soutien-cree-pour-les-artistes-musiciens-belges> (page consultée le 30 juillet 2021).

HUON Julien, « Le Belgian Music Fund, contre la crise et au-delà », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/308804/article/2020-06-23/le-belgian-music-fund-contre-la-crise-et-au-dela> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Appel national : La Culture de retour à l'école dès la mi-février, les salles ouvertes dès le 1^{er} mars », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/353198/article/2021-02-04/appe-national-la-culture-de-retour-lecole-des-la-mi-fevrier-les-salles-ouvertes> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Coronavirus: quel est l'impact de la crise sur les artistes intermittents? », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/289401/article/2020-03-23/coronavirus-quel-est-limpact-de-la-crise-sur-les-artistes-intermittents> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Coronavirus: les fédérations des arts de la scène lancent un appel à l'aide », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/287127/article/2020-03-14/coronavirus-les-federations-des-arts-de-la-scene-lancent-un-appel-laide> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Culture: huit millions en plus pour l'aide d'urgence », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/344546/article/2020-12-18/culture-huit-millions-en-plus-pour-laide-durgence> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Futur statut d'artiste : voici la proposition fédéral », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/380422/article/2021-06-24/futur-statut-dartiste-voici-la-proposition-federale> (page consultée le 31 juillet 2021).

LALLEMAND Alain, « Musiciens, derniers jours pour vos projets! », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/336441/article/2020-11-06/musiciens-derniers-jours-pour-vos-projets> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Politique culturelle: enfin, quatre mesures fédérales ponctuelles d'aide aux artistes », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/312391/article/2020-07-09/politique-culturelle-enfin-quatre-mesures-federales-ponctuelles-daide-aux> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Quel futur pour... le futur de la Culture? », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/346763/article/2021-01-03/quel-futur-pour-le-futur-de-la-culture> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Statut de l'artiste: les artistes au pied du mur », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/329889/article/2020-10-06/statut-de-lartiste-les-artistes-au-pied-du-mur> (page consultée le 22 février 2021).

LALLEMAND Alain, « Statut d'artiste: quel «organisme dédié» pour reconnaître les artistes? », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/350179/article/2021-01-20/statut-dartiste-quel-organisme-dedie-pour-reconnaitre-les-artistes> (page consultée le 22 février 2021).

Lettres des artistes et créateurs.trices de la scène, « Lettre à la Première ministre: les artistes veulent un calendrier de reprise du travail », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/298065/article/2020-04-30/lettre-la-premiere-ministre-les-artistes-veulent-un-calendrier-de-reprise-du> (page consultée le 22 février 2021).

MAKEREEL Catherine et WYNANTS Jean-Marie, « Déconfinement de la culture: le public attendu le 1^{er} juillet, le secteur musical déçu », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/304809/article/2020-06-03/deconfinement-de-la-culture-le-public-attendu-le-1er-juillet-le-secteur-musical> (page consultée le 22 février 2021).

MAKEREEL Catherine, « Déconfinement : quand la culture se fige pour dénoncer l'inaction du politique », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/309457/article/2020-06-25/deconfinement-quand-la-culture-se-fige-pour-denoncer-linaction-du-politique> (page consultée le 08 août 2021).

MARTIN Serge, « Après six mois d'un silence assourdissant: Musique maestro! », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/322805/article/2020-09-03/apres-six-mois-dun-silence-assourdissant-musique-maestro> (page consultée le 22 février 2021).

MAZZONIS DI PRALAFERA Stefano, « Carte blanche : Monsieur le premier ministre la culture est la protéine de la démocratie et la vitamine du cerveau », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/341786/article/2020-12-04/carte-blanche-monsieur-le-premier-ministre-la-culture-est-la-proteine-de-la> (page consultée le 22 février 2021).

MOURY Gaëlle, « La musique navigue en eaux troubles », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/299205/article/2020-05-06/la-musique-navigue-en-eaux-troubles> (page consultée le 22 février 2021).

MOURY Gaëlle, « Le Concours Reine Elisabeth de piano est reporté à mai 2021 », dans *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/299126/article/2020-05-06/le-concours-reine-elisabeth-de-piano-est-reporte-mai-2021> (page consultée le 22 février 2021).

MOURY Gaëlle, « Un peu de plexi et c'est reparti pour les orchestres », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/307878/article/2020-06-17/un-peu-de-plexi-et-cest-reparti-pour-les-orchestres> (page consultée le 22 février 2021).

Par un collectif de signataires, « Carte blanche : la culture n'est pas une variable d'ajustement », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/344860/article/2020-12-21/carte-blanche-la-culture-nest-pas-une-variable-dajustement> (page consultée le 22 février 2021).

PINTIAUX Alexandre, « Le statut de l'artiste face au Covid-19 », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/330232/article/2020-10-08/le-statut-de-lartiste-face-au-covid-19> (page consultée le 22 février 2021).

SENTE Arthur, « Politique culturelle: la Ville de Bruxelles va refinancer des résidences «corona» », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/340447/article/2020-11-27/politique-culturelle-la-ville-de-bruxelles-va-refinancer-des-residences-corona> (page consultée le 22 février 2021).

StillStanding for Culture, « Carte blanche sur le secteur culturel : ceci n'est pas une réouverture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/376929/article/2021-06-08/carte-blanche-sur-le-secteur-culturel-cest-nest-pas-une-reouverture> (page consultée le 10 juin 2021).

Un collectif de signataires, « Manifeste pour soutenir les travailleurs et travailleuses de la culture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/291250/article/2020-03-31/manifeste-pour-soutenir-les-travailleurs-et-travailleuses-de-la-culture> (page consultée le 26 juillet 2021).

VANTROYEN Jean-Claude et WYNANTS Jean-Marie, « Conseil national de sécurité: un nouveau coup de massue pour la culture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/315606/article/2020-07-27/conseil-national-de-securite-un-nouveau-coup-de-massue-pour-la-culture> (page consultée le 22 février 2021).

WYNANTS Jean-Marie, « Les musées en première ligne pour la réouverture », dans *Le Soir*, <https://plus.lesoir.be/296840/article/2020-04-24/les-musees-en-premiere-ligne-pour-la-reouverture> (page consultée le 22 février 2021).

LA LIBRE (en ligne)

BAUDET Maire, « La culture ... La quoi ? LA CULTURE ! », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/scenes/2021/01/18/la-culture-la-quoi-la-culture-I7XLYSCKENHHXLTEVIM4MASUFU/> (page consultée le 08 août 2021).

BELGA, « Bonne nouvelle pour le secteur culturel bruxellois : la prime de 2.000 euros accessible dès jeudi », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/le-secteur-culturel-bruxellois-pourra-demander-la-prime-de-2-000-euros-des-jeudi-5ef30f5e7b50a66a59b62114> (page consultée le 23 février 2021).

BELGA, « Dans le secteur culturel, on ne cache pas sa "profonde déception" par rapport aux nouvelles mesures », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/dans-le-secteur-culturel-on-ne-cache-pas-sa-profonde-deception-par-rapport-aux-nouvelles-mesures-5f92a6f69978e23139745f0a> (page consultée le 23 février 2021).

BELGA, « L'évènementiel alerte sur les réseaux sociaux avec l'action "sound of silence" », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/2020/08/10/levenementiel-alerte-sur-les-reseaux-sociaux-avec-laction-sound-of-silence-HCZXM67HUZGYBI2JXU2ATDJPKE/> (page consultée le 08 août 2021).

BELGA, « Lancement d'une campagne nationale de financement participatif pour soutenir les artistes », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/lancement-d-une-campagne-nationale-de-financement-participatif-pour-soutenir-les-artistes-5fc6007fd8ad585a45b4548e> (page consultée le 23 février 2021).

BELGA, « Le gouvernement francophone bruxellois crée un fonds de 1,2 million d'euros d'aide d'urgence », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/le-gouvernement-francophone-bruxellois-cree-un-fonds-de-1-2-millions-d-euros-d-aide-d-urgence-5eff1d2c7b50a66a59e379dc> (page consultée le 23 février 2021).

BELGA, « Le monde culturel manifeste contre l'inaction du gouvernement face à la crise sanitaire », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/le-monde-culturel-manifeste-contre-l-inaction-du-gouvernement-face-a-la-crise-sanitaire-5ef4d19b7b50a66a59c20ec5> (page consultée le 23 février 2021).

BERNARD Jean, « Bénédicte Linard : "La culture, c'est aussi 250 000 emplois aux statuts variables, souvent précaires" », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/benedicte-linard-la-culture-c-est-aussi-250-000-emplois-aux-statuts-variables-souvent-precaires-5eea343f9978e21bd08959dc> (page consultée le 23 février 2021).

BILTERIJS Martin, « "#Restart" : un plan de la RTBF de 13.4 millions d'euros pour soutenir la culture au temps du coronavirus », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/info/societe/detail_restart-le-plan-de-la-rtbf-pour-soutenir-la-culture-au-temps-du-covid-19?id=10502979 (page consultée le 26 juillet 2021).

BOCART Stéphanie, « Un plan global de 34 millions pour aider la Culture à se relever et se redéployer », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/un-plan-global-de-34-millions-pour-aider-la-culture-a-se-relever-et-se-redeployer-5fdbb2857b50a652f7b7018e> (page consultée le 23 février 2021).

BOCART Stéphanie, « Les dérogations allègent la rentrée culturelle: "Passer d'1m50 à un siège, ça nous sauve" », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/les-derogations-allegent-la-rentree-culturelle-passer-d-1m50-a-un-siege-ca-nous-sauve-5f550f169978e2322f8c8852> (page consultée le 23 février 2021).

BOCART Stéphanie, « S'il n'y a pas un relâchement maintenant du CNS par rapport à la culture, ce serait vraiment un mauvais signe », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/s-il-n-y-a-pas-un-relachement-maintenant-du-cns-par-rapport-a-la-culture-ce-serait-vraiment-un-mauvais-signe-5f3d6a9b7b50a677fbc90843> (page consultée le 23 février 2021).

DUPLAT Guy, « Déconfinement et statut: la culture doit encore attendre », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/deconfinement-et-statut-la-culture-doit-encore-attendre-5ebaaa807b50a67d2e60cf46> (page consultée le 23 février 2021).

La Rédaction, « Culture: reprise des activités sans public le 8 juin, les représentations avec public et les cinémas rouvrent le 1^{er} juillet », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/culture-reprise-des-activites-culturelles-sans-public-le-8-juin-les-representations-avec-public-et-le-cinema-rouvrent-le-1er-juillet-5ed781f8d8ad58250fa081a1> (page consultée le 23 février 2021).

LORFÈVRE Alain, « La culture est le troisième employeur d'Europe », dans *La Libre*, <https://www.lalibre.be/culture/politique/la-culture-est-le-troisieme-employeur-d-europe-5ea86160d8ad58632c867b2d> (page consultée le 23 février 2021).

LA RTBF (en ligne)

« Coronavirus en Belgique : le désarroi du milieu culturel face aux nouvelles décisions régionales », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_coronavirus-en-belgique-le-desarroi-du-milieu-culturel-face-aux-nouvelles-decisions-regionales?id=10617559 (page consultée le 24 février 2021).

DANHIER Antoine, « Coronavirus : Les lieux culturels sont les lieux publics où le risque de contamination est le plus faible, selon une étude allemande », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_les-lieux-culturels-sont-les-lieux-publics-ou-le-risque-de-contamination-est-le-plus-faible-selon-une-etude-allemande?id=10700633&utm_source=musiq3&utm_campaign=social_share&utm_medium=fb_share&fbclid=IwAR09mn3xWz1En3uwCILq9rvORaq99LXEQsHNZc6Bm9tpG80rycyAOy8i5fg (page consultée le 24 février 2021).

DANHIER Antoine, « L'Orchestre Philharmonique Royal de Liège s'apprête à retrouver son public avec 4 concerts d'été », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_l-orchestre-philharmonique-royal-de-liege-s-apprete-a-retrouver-son-public-avec-4-concerts-d-ete?id=10522502 (page consultée le 24 février 2021).

DANHIER Antoine, « La crise sanitaire a augmenté l'intérêt du public pour la musique orchestrale, selon une étude anglaise », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_la-crise-sanitaire-a-augmente-l-interet-du-public-pour-la-musique-orchestrale-selon-une-etude-anglaise?id=10680167 (page consultée le 27 juillet 2021).

DANHIER Antoine, « "Laissez-nous travailler", la demande du secteur culturel rassemblée au sein d'une cellule de crise », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_laissez-nous-travailler-la-demande-du-secteur-culturel-rassemble-au-sein-d-une-cellule-de-crise?id=10568874 (page consultée le 24 février 2021).

DANHIER Antoine, « Selon une étude allemande, les salles de concert "ne sont pas des lieux d'infection" », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_selon-une-etude-allemande-les-salles-de-concert-ne-sont-pas-des-lieux-d-infection?id=10673533 (page consultée le 24 février 2021).

DANHIER Antoine, « Une étude allemande prône l'abandon de la limitation du nombre de places dans les salles de concert », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_une-etude-allemande-prone-l-abandon-de-la-limitation-du-nombre-de-places-dans-les-salles-de-concert?id=10564353 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « Coronavirus : feu vert pour les concerts de musique classique avec public dès ce 1^{er} juillet », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_coronavirus-feu-vert-pour-les-concerts-de-musique-classique-avec-public-des-ce-1er-juillet?id=10529127 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « Coronavirus : la Monnaie annule toutes ses représentations », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_coronavirus-la-monnaie-annule-toutes-ses-representations?id=10455136 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « Entre annulation et réorganisation, les salles de concerts face aux nouvelles mesures gouvernementales », dans *RTBF*, https://www.rtbf.be/musiq3/article/detail_entre-annulation-et-reorganisation-les-salles-de-concerts-face-aux-nouvelles-mesures-gouvernementales?id=10615962 (page consultée 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « Interdiction des sorties culturelles pour les élèves de secondaire : une situation "catastrophique" pour tout un secteur », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/musiq3/article/detail_interdiction-des-sorties-culturelles-pour-les-eleves-de-secontaire-une-situation-catastrophique-pour-tout-un-secteur?id=10566633 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « L'Abbaye de Villers-la-Ville soutient les artistes musicaux belges avec ses "Estivales" », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/musiq3/article/detail_l-abbaye-de-villers-la-ville-soutient-les-artistes-musicaux-belges-avec-ses-estivales?id=10525872 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « L'Opéra Royal de Wallonie et l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège fermés au public », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/musiq3/article/detail_l-opera-royal-de-wallonie-et-l-orchestre-philharmonique-royal-de-liege-fermes-au-public?id=10618202 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « La Monnaie souhaite remplir la moitié de son théâtre dès octobre : une demande a été déposée auprès de la ville de Bruxelles », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/musiq3/article/detail_la-monnaie-souhaite-remplir-la-moitie-de-son-theatre-des-octobre-une-demande-a-ete-deposee-aupres-de-la-ville-de-bruxelles?id=10576150 (page consultée le 24 février 2021).

DEKOCK Céline, « La Salle Philharmonique de Liège obtient une dérogation à la limitation maximale du nombre de spectateurs », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/musiq3/article/detail_la-salle-philharmonique-de-liege-obtient-une-derogation-a-la-limitation-maximale-du-nombre-de-spectateurs?id=10570159 (page consultée le 24 février 2021).

DE RIJCK Camille, « L'Orchestre Philharmonique Royal de Liège met en place un fonds de solidarité pour aider les artistes précarisés », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/musiq3/article/detail_l-orchestre-philharmonique-royal-de-liege-met-en-place-un-fonds-de-solidarite-pour-aider-les-artistes-precarises?id=10517590 (page consultée le 24 février 2021).

P.V et M.B, « Coronavirus en Belgique : un fonds mis en place pour soutenir le secteur de la musique », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/info/medias/detail_coronavirus-en-belgique-un-fonds-mis-en-place-pour-soutenir-le-secteur-de-la-musique?id=10527805 (page consultée le 24 février 2021).

PONCELET Anne, « Liège ferme le Théâtre, l'Opéra, l'Orchestre Philharmonique et le Forum », dans *RTBF*, https://www.rtb.be/info/regions/detail_liege-ferme-le-theatre-l-opera-l-orchestre-et-le-forum?id=10617987 (page consultée le 26 juillet 2021).

CRESCENDO MAGAZINE (en ligne)

TRIBOT Pierre Jean, « Conséquences du Covid-19 : de la guerre des pauvres à la deuxième vague », dans *Crescendo-magazine*, <https://www.crescendo-magazine.be/consequences-du-covid-19-de-la-guerre-des-pauvres-a-la-deuxieme-vague/> (page consultée le 27 février 2021).

TRIBOT Pierre Jean, « Le monde d'après – I : La démondialisation du classique ? », dans *Crescendo-magazine*, <https://www.crescendo-magazine.be/le-monde-dapres-i-la-demondialisation-du-classique/> (page consultée le 27 février 2021).

TRIBOT Pierre Jean, « Le monde d'après – II : La gratuité sera-t-elle le second clou du cercueil de la culture ? », dans *Crescendo-magazine*, <https://www.crescendo-magazine.be/le-monde-dapres-ii-la-gratuite-sera-t-elle-le-second-clou-du-cercueil-de-la-culture/> (page consultée le 27 février 2021).

RESMUSICA (en ligne)

HÉVRY Bénédicte, « Le monde de la musique classique belge à l'heure du Covid-19 », dans *Resmusica*, <https://www.resmusica.com/2020/10/15/le-monde-de-la-musique-classique-belge-a-lheure-du-covid-19/> (page consultée le 24 février 2021).

IMBAUD Patrice, « Heurs et malheurs de la culture au temps du Covid-19 », dans *Resmusica*, <https://www.resmusica.com/2021/03/02/heurs-et-malheurs-de-la-culture-au-temps-du-covid-19/> (page consultée le 02 mars 2021).

La Rédaction, « Les indépendants s'estiment négligés par le plan de relance », dans *Resmusica*, <https://www.resmusica.com/2020/09/28/les-independants-sestiment-negliges-par-le-plan-de-relance/> (page consultée le 02 mars 2021).

AUTRES ARTICLES DE PRESSE (en ligne)

« À quoi sert la culture ? », dans *Louvain[s]-Le magazine de l'UCLouvain*, <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/louvains/a-quoi-sert-la-culture.html> (page consultée le 01 août 2021).

« Appel du 13 mars », dans *StillStandingForCulture*, <http://www.stillstandingforculture.be/appele-du-13-mars/> (page consultée le 08 août 2021).

BELGA, « Pourquoi votre fil Facebook est rempli d'image barrées par les mots "Sound of silence" », dans *7sur7*, <https://www.7sur7.be/musique/pourquoi-votre-fil-facebook-est-rempli-dimages-barrees-par-les-mots-sound-of-silence~ae6f87ed/> (page consultée le 08 août 2021).

BELGA, « VIDÉO | Réouverture de la culture pour la mi-mars: «les protocoles sont prêts», assure la ministre Linard », dans *L'Avenir*, https://www.lavenir.net/cnt/dmf20210222_01557073/video-reouverture-de-la-culture-pour-la-mi-mars-les-protocoles-sont-prets-assure-la-ministre-linard?utm_medium=SocialALLFB&utm_source=Facebook&fbclid=IwAR1FZ90v-50fmt6k4hZIJGfxm6qO9U-c9UECD4oR8-VVXIKJDxJtwHHxQg4#Echobox=1613982627 (page consultée le 24 février 2021).

BOLAND Olivier, *Comment est-il possible, pour les secteurs hôtelier et évènementiel de répondre à la crise liée au COVID-19 et anticiper de nouvelles crises ?*, mémoire de master en Hotel Management et Event Management, Université Catholique de Louvain, 2020.

CDC.GOUV, *Maladie du coronavirus 2019 (COVID-19) à l'attention des dirigeants communautaires et des chefs religieux dans le monde* [Document PDF], https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/downloads/COVID-19-global-faith-community-leaders_french.pdf (page consultée le 24 février 2021).

« Conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le secteur musical belge », dans *Wikipédia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Cons%C3%A9quences_de_la_pand%C3%A9mie_de_Covid-19_sur_le_secteur_musical_belge#Cons%C3%A9quences_chiffr%C3%A9es_sur_l%E2%80%99%C3%A9conomie_musicale_belge (page consultée le 27 juillet 2021).

« Covid-19 : voici les mesures d'aide attendues pour la culture », dans *monasbl-financement*, <https://www.monasbl.be/nouvelles/financement/covid-19-voici-les-mesures-daide-attendues-pour-la-culture> (page consultée le 29 juillet 2021).

« Covid-19 pandemic », dans *Wikipédia*, https://en.wikipedia.org/wiki/COVID-19_pandemic (page consultée le 27 juillet 2021).

« Déconfinons la culture », dans *StillStandingForCulture*, <http://www.stillstandingforculture.be/la-culture-se-deconfine/> (page consultée le 08 août 2021).

DE GHELLINCK Quentin, « Le financement de la culture en Belgique francophone », dans *Smart* [Document PDF], <https://smartbe.be/wp-content/uploads/2014/05/Le-financement-de-la-culture-en-Belgique-francophone2.pdf> (page consultée le 16 juin 2021).

DUTILLEUL Damien, « Stefano Mazzonis di Pralafera : « la culture est importante : on doit reprendre ! » », dans *Olyrix*, <https://www.olyrix.com/articles/actu-des-operas/4085/stefano-mazzonis-di-pralafera-directeur-opera-royal-wallonie-liege-belgique-interview-entretien-article-covid-19-coronavirus-annulations-spectacles-crise-reprise-reouverture-perspectives-mesures-sanitaires-preconisations-presentation-saison-bicentenaire-2> (page consultée le 11 août 2021).

FLAMENT Xavier, « La culture, enfin reçue 5 sur 5 », dans *L'Écho*, <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/la-culture-enfin-recue-5-sur-5/10231725.html> (page consultée le 26 juillet 2021).

« Sound of Silence lance un nouvel SOS à travers une action symbolique », dans *RTC.be*, https://www.rtc.be/_sound_of_silence_lance_un_nouvel_sos_a_travers_une_action_symbolique-1506310-999-325.html# (page consultée le 08 août 2021).

Stagiaire Focus Vif, « Switch culture on : une pétition pour remettre la culture sur les rails », dans *Focuslevif*, <https://focus.levif.be/culture/arts-scenes/switch-culture-on-une-petition-pour-remettre-la-culture-sur-les-rails/article-news-1397059.html> (page consultée le 08 août 2021).

« Focus sur le statut d'artiste », dans *Wikipreneurs*, <https://www.wikipreneurs.be/fr/news/articles/focus-sur-le-statut-dartiste> (page consultée le 31 juillet 2021).

Primephonic, *Live Streaming Can't Save Classical Music* [Document Pdf], https://mms.businesswire.com/media/20200924005048/en/823871/1/Primephonic_2020_YouGov_Survey.pdf?download=1 (page consultée le 27 juillet 2021).

« Prime Tetra+ », dans *Bruxelles Économie et Emploi*, <https://economie-emploi.brussels/news-prime-tetra-plus> (page consultée le 28 juillet 2021).

« Qui sommes-nous », dans *StillStandingForCulture*, <http://www.stillstandingforculture.be/a-propos/> (page consultée le 08 août 2021).

« Réforme en vue pour le statut d'artiste », dans *métiers*, <https://metiers.siep.be/actus/reforme-en-vue-pour-le-statut-dartiste/> (page consultée le 04 août 2021).

SCHWAB Pierre-Nicolas, « Covid-19 : impact sur le secteur de la culture [étude] », dans *Into the minds*, <https://www.intotheminds.com/blog/covid-impact-culture-musees/> (page consultée le 27 juillet 2021).

« Soutien exceptionnel de la Province pour relancer le secteur culturel impacté par le Covid19 », dans *Province de Liège*, <https://www.provincedeliege.be/fr/evenement/13/16242> (page consultée le 24 février 2021).

ARTICLES ET DOCUMENTS SE RAPPORTANTS AUX AIDES APPORTÉES (en ligne)

« 2020- 49 projets sélectionnés pour ce premier appel à projet », dans *Fund Belgian Music*, <https://www.fundbelgianmusic.be/projectoproep?lang=fr> (page consultée le 28 juillet 2021).

« Appel à projets 2021 : Fund Belgian Music soutient l'enregistrement de nouveaux morceaux ! », dans *Fund Belgian Music*, <https://www.fundbelgianmusic.be/projectoproep-2?lang=fr> (page consultée le 28 juillet 2021).

« Appel à candidature pour la deuxième édition de Place aux Artistes », dans *Liège*, <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/culture/actualites/appel-a-candidature-pour-la-deuxieme-edition-de-place-aux-artistes> (page consultée le 26 juillet 2021).

BELGA, « Le fonds de soutien Fund Belgian Music octroie 120.000 euros à 49 projets », dans *BX1*, <https://bx1.be/news/le-fonds-de-soutien-fund-belgian-music-octroie-120-000-> (page consultée le 26 février 2021).

BELGA, « Une levée de fonds pour soutenir les acteurs du secteur culture », dans *BX1*, <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/une-leeve-de-fonds-pour-soutenir-les-acteurs-du-secteur-culturel/> (page consultée le 26 février 2021).

COCU Christophe, « Bid for Live2020 », dans *Confestmag*, <https://confestmag.be/des-nouvelles-fraiches-de-laction-bidforlive2020/> (page consultée le 26 juillet 2021).

Comedien.be, « Le Fonds sparadrap continue d'apporter du soutien aux artistes », dans *comédien.be*, <https://www.comedien.be/p/fonds-sparadrap-aide-aux-artistes-crise-sanitaire> (page consultée le 28 juillet 2021).

Court-Circuit, « Covid-19 et musiques actuelles : le point sur les actions », dans *Court-Circuit*, <https://www.court-circuit.be/conseil/covid-19-et-musiques-actuelles-le-point-sur-les-actions/> (page consultée le 26 juillet 2021).

Court-Circuit, « COVID : les aides et actions de soutien au secteur musical », dans *Court-Circuit*, <https://www.court-circuit.be/conseil/covid-les-aides-et-actions-de-soutien-au-secteur-musical/> (page consultée le 26 février 2021).

Court-Circuit, « Soutien exceptionnel au secteur culturel non subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles », dans *Court-Circuit*, <https://www.court-circuit.be/conseil/covid-les-aides-et-actions-de-soutien-au-secteur-musical/> (page consultée le 03 juillet 2021).

Covid-19 : prêt trésorerie d'urgence, <http://start-invest.be/Informations-detaillees-sur-ce-pret-d-urgence> (page consultée le 29 mai 2021).

« Covid-19 : Stromae et 9 artistes créent une ligne de t-shirts pour aider le secteur musical belge », dans *La Voix du Nord*, <https://www.lavoixdunord.fr/906283/article/2020-12-11/covid-19-stromae-et-9-artistes-creent-une-ligne-de-t-shirts-pour-aider-le> (page consultée le 26 février 2021).

« Droit passerelle dans le cadre de la crise du coronavirus », dans *Liantis*, <https://www.liantis.be/fr/corona/droit-passerelle> (page consultée le 29 mai 2021).

« FEED THE CULTURE : colis alimentaires pour les travailleur.euses de la culture », dans *Rabbko*, <https://rabbko.be/fr/vacance/feed-the-culture-colis-alimentaires-pour-les-travailleur-euses-de-la-culture> (page consultée le 04 juillet 2021).

Fonds social d'urgence de Playright+ pour la crise liée au Covid-19 [Document PDF], <https://playright.be/wp-content/uploads/2021/06/Covid-fonds-reglement-v.20210614-v-FR.pdf> (page consultée le 28 juillet 2021).

« Lights for Live », dans *Tele Tickets service*, <https://www.teleticketservice.com/fr/event/lights-for-live-2021-c311b908> (page consultée le 26 juillet 2021).

« Live 2020 », dans *LIVE2020*, <https://fr.live2020.be/demandez-le-soutien> (page consultée le 29 mai 2021).

« LIVE2020 débloque une nouvelle enveloppe de 200.000 euros pour soutenir le secteur de la musique live en Belgique. », dans *Live2020*, <https://fr.live2020.be/demandez-le-soutien> (page consultée le 28 juillet 2021).

Onem, « Chômage temporaire – Covid 19 (Coronavirus) », dans *ONEM*, <https://www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t2> (page consultée le 29 mai 2021).

« Place aux artistes », dans *Théâtre de Liège*, <https://theatredeliège.be/actualite/edition-speciale-place-aux-artistes/> (page consultée le 26 juillet 2021).

« Fonds d'urgence pour Artistes », dans *Playright*, <https://playright.be/fr/fonds-urgence-artistes/> (page consultée le 28 juillet 2021).

Playright, « Prolongation du fonds d'urgence jusqu'à épuisement du budget », dans *Playright*, <https://playright.be/fr/prolongation-du-fonds-durgence-jusqua-epuisement-du-budget/> (page consultée le 23 juin 2021).

RENARD Stéphane, « Que pèse vraiment la culture dans l'économie », dans *L'Écho*, <https://www.lecho.be/culture/general/que-pese-vraiment-la-culture-dans-l-economie/10252410.html> (page consultée le 26 avril 2021).

Sabam, « Boostez votre budget artistique pour un concert en live(stream) », dans *Sabam*, <https://www.sabam.be/fr/news/boostez-votre-budget-artistique-pour-un-concert-en-livestream-0> (page consultée le 26 juillet 2021).

Sabam, « Covid-19 : Aperçu de toutes les mesures d'aide actuelles », dans *Sabam*, <https://www.sabam.be/fr/news/covid-19-aperçu-de-toutes-les-mesures-daide-actuelles> (page consultée le 26 février 2021).

Sabam, « Plongez en studio d'enregistrement grâce au Fund Belgian Music : jusqu'à 7.500 euros pour votre nouveau disque », dans *Sabam*, <https://www.sabam.be/fr/news/plongez-en-studio-denregistrement-grace-au-fund-belgian-music-jusqua-7500-euros-pour-votre> (page consultée le 28 juillet 2021).

Sabam, « Qui sommes-nous ? », dans *Sabam*, <https://www.fundbelgianmusic.be/over-ons?lang=fr> (page consultée le 11 mars 2021).

« SOS RELIEF », dans *State of the Arts*, <https://state-of-the-arts.net/sosrelief/en/> (page consultée le 26 juillet 2021).

State of the Arts, <http://state-of-the-arts.net/mission/> (page consultée le 26 juillet 2021).

« Tout l'été à Liège, Place aux Artistes », dans *Province de Liège*, <https://www.provincedeliege.be/fr/evenement/13/16155> (page consultée le 26 juillet 2021).

« Une levée de fonds pour soutenir les acteurs du secteur culturel », dans *BX1*, <https://bx1.be/dossiers/coronavirus/une-leeve-de-fonds-pour-soutenir-les-acteurs-du-secteur-culturel/> (page consultée le 26 février 2021).

Union des artistes, « Le fonds Sparadrap », dans *Union des Artistes*, <https://uniondesartistes.be/document/lancement-du-fonds-sparadrap/> (page consultée le 10 mars 2021).

VERBYST Cathy, *Le Fund Belgian Music va soutenir ses 49 premiers projets musicaux*, <https://www.kbs-frb.be/fr/Newsroom/Press-releases/2020/20201222ND2> (page consultée le 26 février 2021).

OUVRAGE (en ligne)

VINCENT Anne et WUNDERLE Marcus, « Les acteurs économiques de la culture », dans *Dossier du CRISP*, t. 2, n° 57, Bruxelles, Crisp, 2002, p. 9-128. (Consultable sur : <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2002-2-page-9.htm>).

COMMUNIQUÉS ET DOCUMENTS OFFICIELS DU GOUVERNEMENT (en ligne)

Aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Document PDF],

http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=4c274243baea77cd0f63b13e37b6405850f3cb96&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/covid19/2021_APS44/20210712_APS44_Decisions_MajorationsSimples.pdf (page consultée le 26 juillet 2021).

« Aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels ou ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, <http://www.culture.be/index.php?id=18334&L=..2525> (page consultée le 26 février 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « 34 millions pour répondre à l’urgence et poser les bases du redéploiement du secteur culturel face au Covid-19 », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-84.publicationfull.html> (page consultée le 25 février 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Compensation des pertes de billetterie », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, Culture.be*, http://www.culture.be/index.php?id=13048&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=9944&cHash=4aa0bbd0605a9e84d417e36d30ce5979 (page consultée le 04 juillet 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Culture : les pertes de billetteries compensées par la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu’à la fin du mois de décembre 2020 », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-72.publicationfull.html> (page consultée le 04 juillet 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Mobilisation du fonds d’urgence en faveur de la culture, des festivals et des opérateurs de diffusion littéraire », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-53.publicationfull.html> (page consultée le 04 juillet 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD- Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la santé, de la culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Réaction de la ministre de la Culture Bénédicte Linard suite au Comité de concertation de ce 11 mai », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, http://www.culture.be/index.php?id=13048&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=10007&cHash=5d48b627c7e45ee0da22239224d45622 (page consultée le 03 juillet 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Répartition du fonds d'urgence pour le soutien à la Culture », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-43.publicationfull.html> (page consultée le 25 février 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD - Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la santé, de la culture, des Médias et des Droits des Femmes, « Un deuxième appel pour soutenir la culture non subventionnée », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, http://www.culture.be/index.php?id=13048&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=10008&cHash=c0b149c2ad1ffdfa5e3876bd2b1c3dda(page consultée le 03 juillet 2021).

Communiqué de presse de Bénédicte LINARD – Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, « « Un futur pour la culture » : 238 projets sélectionnés », dans *CFWB*, <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-80.publicationfull.html> (page consultée le 04 juillet 2021).

Communiqué de Presse de Elio Di Rupo, Ministre-Président de Wallonie, *Rayonnement de la Wallonie : le Gouvernement lance un appel à projets en soutien aux industries culturelles et créatives* [Document PDF], <https://dirupo.wallonie.be/files/%255BCP%255D%20-%20Le%20Gouvernement%20soutient%20ses%20industries%20culturelles%20et%20creatives.pdf> (page consultée le 04 juillet 2021).

Communiqué du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Séance du 29 avril 2021, *Un futur pour la culture : 3 millions d'euros supplémentaires pour soutenir directement les artistes* [Document PDF], p. 3, http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=fbbf03993c779507d0a8a213e821a206045b74f2&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/covid19/20210429_CP_GFWB.pdf (page consultée le 04 juillet 2021).

Communiqué de Presse de Willy Demeyer – Bourgmestre de la Ville de Liège, *COVID-19 Liège: fermeture au public des 4 institutions culturelles et artistiques* [Document PDF], <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/communication/espace-presse/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse/2020/fermeture-au-public-des-4-institutions-culturelles-et-artistiques> (page consultée le 26 juillet 2021).

« Documents officiels du Gouvernement de la FWB et de l'Administration de la Culture », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, <http://www.culture.be/index.php?id=17789&L=..2525> (page consultée le 26 février 2021).

FWB, *Aides directes aux opérateurs culturels bénéficiant de subsides structurels ou ponctuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. VADE MECUM* [Document PDF], http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=b39db492b774a530dc728ce6920b77c7d5928895&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/covid19/2021_APS44/20210310_VADEMECUM_OperateursSoutenus.pdf (page consultée le 28 juillet 2021).

FWB, *Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif – Juin 2021* [Document PDF], http://www.culture.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=5b286c266d114be4be6e928da575ce8faa96ef1e&file=fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/covid19/20210520_cadastre_aides_cultures_public.pdf (page consultée le 11 juillet 2021).

FWB, « Focus Culture : Le rapport 2019 de l'Administration de la Culture », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, Culture.be*, http://www.culture.be/index.php?id=13048&L=..252525%27A%3D0&tx_ttnews%5BbackPid%5D=13044&tx_ttnews%5Btt_news%5D=9796&cHash=35af22a90ad8223425692152bcbfa749 (page consultée le 25 février 2021).

FWB, « Fonds d'urgence Culture et sectoriels », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, culture.be*, <http://www.culture.be/index.php?id=17881&L=..2525> (page consultée le 26 février 2021).

FWB, « Octroi d'aides exceptionnelles en soutien au secteur culturel non subventionné », dans *Fédération Wallonie-Bruxelles, Culture.be*, <http://www.culture.be/index.php?id=18333&L=..2F..2F..2Fetc2Fpasswd> (page consultée le 25 février 2021).

Les Tournées Arts et Vie, <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8383> (page consultée le 09 juillet 2021).

Service général de la création Artistique,

<http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=11195> (page consultée le 26 février 2021).

ANNEXES

Annexe 1 : Interviews des acteurs du secteur musical classique.

Annexe 2 : Informations concernant les actions Still Standing for Culture et SOS (Sound Of Silence).

Annexe 3 : Contrat-programme de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège.

Annexe 4 : Contrat-programme de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth.

Annexe 5 : Cadastre des aides octroyées par le Pouvoir fédéral et les entités fédérées au secteur culturel et créatif /Juin 2021.

Annexe 6 : « Un futur pour la culture ». Rapport du groupe de réflexion/Juillet 2020.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial